

BERT PEETERS

LE PRETRE MARIE

dans

L' EGLISE CATHOLIQUE

Edition Française

BATIR

Prêtres En Foyer

9, rue du Prado bleu

13 008 Marseille

S O M M A I R E

Introduction : qu'en est-il du célibat du prêtre catholique ?

Première Partie : LA LUTTE CONTRE LE MARIAGE DES PRETRES
de l'Eglise Primitive au Concile Vatican II

- I. Le premier siècle : L'Eglise primitive
- II. Du 2° au 5° siècle : le Gnosticisme
- III. Du 5° au 12° siècle
 - A. le **sacerdoce sacralisé**
 - B. la **continence** obligatoire
 - C. l'évolution vers le **célibat** obligatoire
- IV. Du Concile de Latran (1139) au Concile de Trente (1563)
- V. Du 16° au 20° siècle (le Concile de Vatican II)

Seconde Partie : LE CELIBAT APRES VATICAN II : 1965 - 1971 :

Chapitre 1 La **dispense canonique** : Les stations du Chemin de Croix

- I. Jean XXIII
- II. Paul VI
- III. Jean-Paul II

Chapitre 2 **Le débat** au sujet du Célibat et du Ministère

- I. Eglise et Culture au XX° siècle
- II. La position des autorités ecclésiastiques
- III. Les thèmes de la contradiction critique
- IV. Le développement historique du débat

Troisième Partie : LA REVOLUTION DES PRETRES MARIÉS

Chapitre 1 Les prêtres sur des chemins nouveaux

- I. Le grand Exode
- II. La réaction des évêques
- III. Conséquences pour l'Eglise et le clergé
- IV. Réactions de l'opinion publique catholique
- V. Réactions des papes

Chapitre 2 Le Mouvement des Prêtres Mariés *Catholiques*

- I. Les groupes nationaux
- II. La Fédération Internationale et ses Congrès :
de Chiusi (1983) à Atlanta (1999)

Quatrième Partie : CONCLUSIONS GENERALES

- I. Célibat et Presbytérat
- II. Les courants d'opinion dans l'église catholique
- III. Une nouvelle approche du mariage
- IV. La situation actuelle des prêtres mariés
- V. Le renouveau de l'Eglise
- VI. Les prêtres mariés et leurs associations

Annexes :
- Déclarations des Cinq Congrès Internationaux des Prêtres Catholiques
- Bibliographie
- Données statistiques du Vatican

INTRODUCTION

En 1139, l'obligation du célibat fut imposée aux prêtres par le II^e Concile du Latran. La nouvelle loi ecclésiastique prescrivait que seuls les célibataires pouvaient être admis à la prêtrise et qu'un mariage après l'ordination presbytérale était invalide. Tout prêtre marié civilement était privé de son office et puni d'excommunication, ce qui signifiait l'exclusion de la communauté.

L'obligation du célibat ne s'appliquait qu'à l'Eglise Catholique Occidentale, dite Eglise Latine, et non à l'Eglise Orientale ou Eglise de Byzance.

La loi mettait un terme à presque dix siècles de lutte contre le presbytérat marié. En effet, pendant le premier millénaire, évêques et prêtres avaient été principalement des hommes mariés.

Jean XXIII fut, juste avant le Second Concile du Vatican (1962-65), le premier pape à accorder une dispense de la loi et à rendre possible le mariage sacramentel des prêtres.

Depuis ce Concile, plus de 100.000 prêtres ont quitté le ministère. Pour certains d'entre eux, les problèmes de foi ou le fardeau trop lourd du ministère ont été la cause de leur décision. Cependant, pour une grande majorité, le désir de se marier fut la raison majeure. Contre leur volonté, ils ont été privés de leurs responsabilités pastorales et obligés de quitter les fonctions de leur ministère.

On estime actuellement le nombre de prêtres dans l'Eglise Latine à environ 400.000 prêtres, dont 260.000 prêtres diocésains et 140.000 membres d'une congrégation religieuse. Pendant la courte période des trente dernières années, un prêtre sur cinq, soit 20% du clergé, a fait le pas et encouru cette exclusion.

Quand un prêtre quitte le ministère, même avec une dispense de Rome, de son gré ou contraint, le croyant ordinaire n'a que mépris pour lui, le considérant comme un "défroqué", un apostat, un traître à la parole donnée, une honte pour sa famille et ses amis.

Maintenant, nous sommes des dizaines de milliers dans le monde !

Qu'en est-il du célibat obligatoire ?

Jamais Rome ou les évêques locaux, à quelques exceptions près, n'ont donné une réponse claire à cette question. Les autorités ecclésiastiques agissent comme si rien ne se passait.

Cela ne devrait pas nous surprendre. L'Eglise Catholique est gouvernée par un pape, un groupe de cardinaux, une administration à Rome et environ quatre mille évêques, absolument tous célibataires.

Ils n'ont en principe aucune expérience personnelle des relations sexuelles ou de la vie de famille avec une femme et des enfants. Les professeurs de morale dans les universités et les séminaires ont toujours été, et sont encore actuellement majoritairement des célibataires. Ceci explique aussi pourquoi il reste si difficile aux prêtres mariés de parler avec leurs anciens collègues.

La radio et la télévision se sont davantage intéressées au problème du célibat, mais plus en vue de nouvelles sensationnelles que par souci d'informations adéquates. De plus, les organes de presse ne disposent pas de connaissances approfondies de ce qui se passe dans l'Eglise Catholique.

Des générations de croyants de plus de 45 ans sont témoins depuis un quart de siècle de changements dramatiques dans leurs églises. La Messe du Dimanche est devenue une célébration de l'Eucharistie, avec un célébrant face à l'assemblée du peuple et le latin séculaire a été remplacé par la langue vernaculaire. Manger de la viande le vendredi a été permis et les 40 jours de jeûne pendant le Carême ont été réduits à deux jours. Le confessionnal a été abandonné. Les idées des jeunes générations sur la sexualité et le mariage font sursauter les parents. L'éducation religieuse et l'instruction du catéchisme recherchent de nouvelles voies pour transmettre la foi. Le Second Concile

du Vatican, puis le Synode des évêques ont été convoqués. On demande plus de participation des fidèles dans leurs diocèses et leurs paroisses. Les femmes demandent à être ordonnées prêtres. Les séminaires commencent à se vider et les vocations se font rares. Cette impressionnante liste pourrait être complétée...

Pourquoi donc est-il si difficile d'accepter qu'il se passe aussi quelque chose à l'égard des prêtres ? On venait d'accepter que des prêtres deviennent salariés dans les entreprises, mais un prêtre qui aime une femme et l'épouse... cela semblait un sacrilège !

Après tout, le prêtre était une personne sacrée, consacrée par l'ordination, placée au-dessus des simples fidèles, le célébrant de la Sainte Messe et des sacrements. De plus, selon St Augustin, les relations sexuelles, même dans le mariage, étaient peccamineuses et seulement permises pour la procréation. Origène (+ 235), le célèbre Père de l'Eglise Alexandrine, a déclaré : "Il vient au sanctuaire sans réfléchir, celui qui dans l'impureté des relations sexuelles reçoit le pain eucharistique. Il désacralise et profane le sacré."

Si c'est le cas pour tout baptisé laïc, comment un prêtre marié peut-il approcher de l'autel avec des mains tachées. Et pourtant, on n'a jamais pris en considération que des dizaines de milliers de prêtres de l'Eglise Byzantine agissaient ainsi...

Maintenant, 35 ans après Vatican II, les enquêtes effectuées par les instituts de sondage dans de nombreux pays attestent que 75 pour cent des fidèles sont en faveur de l'abolition de la loi du célibat. Peut-être donnent-ils des raisons superficielles, comme "Ils ont aussi le droit d'être heureux", ou "Le célibat dans le monde actuel est une exigence quasi impossible", ou " Mieux vaut un prêtre marié que pas de prêtre du tout".

Mais l'essentiel du sujet est plus profond. Il n'est pas question du seul célibat, mais du presbytérat lui-même. L'Eglise de demain n'a-t-elle pas un besoin absolu de prêtres mariés ? Dans les paroisses bien sûr, mais plus encore dans la vie quotidienne des fidèles : dans l'éducation, dans les activités sociales, économiques, culturelles ? Les chrétiens ont besoin du soutien du prêtre dans leurs luttes quotidiennes pour une vie convenable et pour construire une société meilleure.

Dernière remarque : un prêtre qu'on appelle "régulier", c-à-d. membre d'un ordre ou d'une congrégation religieuse, s'est engagé par les trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. S'il désire quitter, il a besoin d'une dispense, ce qui signifie l'exemption de l'obligation de ces vœux. D'autre part, le prêtre diocésain, à son ordination, fait seulement un vœu d'obéissance à son évêque. Il a déjà accepté l'obligation de ne pas se marier : c'était la condition pour être ordonné diacre. Actuellement, après Vatican II, un homme marié peut être ordonné diacre, mais il ne lui est pas permis de se remarier s'il devient veuf.

Après tout, les questions demeurent : d'où vient cette obligation dans le lointain passé ? Et pourquoi l'actuelle révolution des prêtres qui se marient ? Que désirent-ils ?

La lutte du pouvoir ecclésiastique contre les prêtres mariés

La loi de 1139 rendant obligatoire le célibat a achevé la première phase de la lutte contre le mariage du prêtre. Cependant, la loi n'a pas réussi à clore le conflit. Cinq siècles plus tard, au XVI^e siècle, le Concile de Trente, non seulement a interdit le mariage du prêtre, mais l'a rendu impossible. Au XX^e siècle, l'obtention de la dispense de l'obligation du célibat oblige un prêtre catholique sur cinq à quitter son ministère.

Les anciennes générations de prêtres n'ont jamais reçu d'information sur cette page de l'histoire de l'Eglise. Ils furent ordonnés jeunes et acceptèrent l'obligation du célibat comme si elle s'enracinait dans l'Eglise Primitif selon la volonté de Jésus. Mais, récemment, de nombreuses études historiques et théologiques ont été consacrées à l'origine de la loi du célibat.

Déjà, en 1781, Jean GAUDIN, un prêtre oratorien français, avait publié une étude historique considérable. Plus récemment, on vient de publier les études de Roger GRAYSON (1970), Heinz-Jürgen VOGELS (1978), Theo van BILSEN (1982), Uta Ranke HEINEMANN (1990), Georg DENZLER (1993), dont on trouvera les titres dans l'annexe bibliographique.

En réalisant cette étude, nous n'avons pas l'intention d'attaquer l'Eglise, mais plutôt de la servir, puisqu'elle concerne notre Eglise et ses prêtres, d'abord son avenir. C'est une tentative, non pas pour condamner les gens ou les institutions, mais avant tout pour rassembler les faits. Nous n'avons pas l'intention de remettre en cause le célibat : c'est un mode de vie de nombreuses personnes, imposé par les circonstances ou librement choisi. Nous ne visons que le **célibat obligatoire**, celui qui est lié à l'ordination sacerdotale dans l'Eglise Latine, son histoire et ses motivations.

L'Eglise est une communauté d'hommes et de femmes. La longue lutte de la hiérarchie contre le presbytérat marié est l'une, et pas la seule, des pages sombres de l'histoire de l'Eglise. Avec Jean Delumeau, le célèbre historien français, dans son livre " Le christianisme va-t-il mourir ?" (1977), nous espérons que reconnaître les erreurs du passé pourrait contribuer à une nouvelle annonce de la Bonne Nouvelle dans l'avenir

Cette étude est divisée en quatre parties :

I - l'histoire de la loi du célibat, son origine et son développement, depuis le Nouveau Testament jusqu'au Second Concile du Vatican (1962-65)

II - la question du célibat du Vatican II à nos jours : la dispense et le débat récent dans l'Eglise Latine sur le célibat et le ministère.

III - l'histoire des prêtres mariés aujourd'hui : les associations nationales et la fédération internationale.

IV - principales conclusions.

PREMIERE PARTIE - LA LUTTE CONTRE LE MARIAGE DES PRETRES de l'Eglise Primitive au Concile Vatican II

I. Au premier siècle : L'Eglise primitive

Dans le Nouveau Testament, il n'y a aucune mention du célibat imposé par Jésus à ses disciples ou apôtres. Dans le discours du Pape Jean-Paul II, le 17 juillet 1993, ce dernier déclare explicitement : " Jésus n'a pas demandé à ses disciples qu'ils veuillent renoncer entièrement à la vie de famille." Cependant on s'est référé pendant les siècles suivants à certains textes pour fonder l'obligation du célibat :

* *Marc 1, 17-20* : "Jésus leur dit : venez à ma suite, et je ferai de vous des pêcheurs d'hommes. Laisant aussitôt leurs filets, ils le suivirent."

Matthieu 4, 19-20 reprend entièrement le récit de Marc. Luc le fait précéder de la pêche miraculeuse.

* *Marc 10, 28-30* : " Pierre se mit à lui dire : " Nous, nous avons tout laissé pour te suivre !" Jésus lui dit : " Personne n'aura laissé maison, frères, soeurs, mère, père, enfants ou champs à cause de Moi et à cause de l'Evangile, sans recevoir au centuple maintenant..."

Il est remarquable qu'aucune mention n'est faite de l'épouse !

Matthieu - version 19, 27 - ajoute l'épouse après le père. Luc 18, 28 copie aussi le texte de Marc, mais ajoute l'épouse après la maison.

* *Matthieu 19, 12* - Pour placer le célibat dans un statut préférentiel au-dessus de celui du mariage, l'Eglise Catholique s'est servi principalement d'un texte unique dans tous les écrits évangéliques : "En effet il y a des eunuques qui sont nés ainsi du sein maternel; il y a des eunuques qui ont été rendus tels par les hommes; et il y en a qui se sont eux-mêmes rendus eunuques à cause du Royaume des Cieux. Comprenez qui peut comprendre."

Pendant des siècles, on a tiré assez facilement de ce texte la conclusion que Jésus recommandait expressément le célibat à ses disciples comme une vocation particulière et supérieure.

Dans la "Lettre à tous les prêtres de l'Eglise" du Jeudi Saint 1979, Jean-Paul II en fait mention : "...le célibat, pour le Royaume des Cieux. Comprenez qui peut". La citation constituait aussi son argument fondamental dans l'allocution de 1993.

Même si cette parole de Jésus avait eu cette signification dans le récit de Matthieu, elle pourrait tout au plus impliquer une exhortation, mais en aucune façon une obligation.

Mais telle n'en est pas la signification. Le mot "eunuque" signifie un homme castré, un homme privé de ses organes génitaux. Le texte cite trois cas de castration : une difformité congénitale, une castration par l'intervention de tiers, une mutilation personnelle. De toute évidence, ici le sens de ces paroles n'est pas littéral, mais figuré. Jésus ne peut pas avoir été si cruel.

Il faut analyser le contexte pour en saisir ici le sens figuré. Matthieu ajoute les versets 10, 11 et 12 au récit de Marc, versets 1 à 9, qui avait circulé dans l'Eglise Primitive.

Il s'agit d'une discussion entre Jésus et ses disciples à la suite de la question des Pharisiens pour connaître l'opinion de Jésus sur ce qui pourrait justifier le divorce. En effet, les scribes n'acceptaient pas qu'on puisse écrire la lettre de divorce permise par Moïse si la femme laissait brûler la nourriture, motif cité par le rabbi Hillel. Jésus répondit que Moïse permettait le divorce en raison de la faiblesse humaine, mais que selon la loi fondamentale de Dieu, on ne pouvait pas rompre l'amour du mariage

et que l'adultère ou la polygamie étaient des violations de cette loi. Les disciples réagirent en marmonnant alors : " En ce cas, il vaut mieux ne pas se marier"

Matthieu explique plus loin : pour s'abstenir de l'adultère, du divorce et de la polygamie et réussir à ne pas rompre l'amour unique du mariage, c'est un idéal élevé semblable à celui qui est devenu eunuque pour le Royaume de Dieu. " Que ceux qui peuvent le comprendre, le comprennent". Dans ce texte, il n'est fait aucune mention du célibat, imposé ou librement choisi. Il propose une union croissante dans le mariage, un amour qui, en dépit de la faiblesse humaine, essaye de rester indissoluble.

Déjà au II^e siècle, le Père de l'Eglise Clément d'Alexandrie devait reprocher aux hérétiques gnostiques l'emploi du texte de Matthieu comme un argument en faveur du célibat.

*I Cor. 9, 5 - A l'encontre du texte de Matthieu, qui est couramment cité, il y a un texte de Paul qui ne l'est jamais. Dans sa lettre à la communauté de Corinthe, Paul exige les mêmes privilèges que ses collègues apôtres. " N'aurions-nous pas le droit (Paul et son compagnon Barnabé) d'emmener avec nous une **femme** chrétienne, comme les autres apôtres, les frères du Seigneur et Cephaz ?" Les exégètes conviennent que le mot "femme" doit être compris ici comme "épouse". Pendant des siècles, on a essayé d'expliquer qu'il signifiait "femme de ménage" pour effacer toute trace d'un presbytérat marié dans le Nouveau Testament. Ce texte réfute aussi l'argument classique du célibat que Jésus aurait demandé à ses apôtres en quittant leur femme et leurs enfants.

Des affirmations dans des lettres plus tardives adressées à Timothée et à Tite réfutent l'existence de l'obligation du célibat. Dans la première lettre à Timothée, nous lisons : "Aussi faut-il que l'**évêque** soit irréprochable, mari d'une seule femme... Qu'il sache bien gouverner sa propre maison, et tenir ses enfants dans la soumission, en toute dignité" (1 Tim. 3, 2).

A Tite : 'Si je t'ai laissé en Crète, c'est pour que tu y achèves l'organisation et que tu établisses dans chaque ville des "**anciens**", suivant mes instructions. Chacun doit être irréprochable, mari d'une seule femme, avoir des enfants croyants qu'on ne puisse accuser d'inconduite ou d'insoumission." (Tit. 1, 5-6).

*Il a souvent été question du choix de Jésus lui-même pour le célibat. Selon la tradition juive, le mariage est la voie normale. Quelques historiens en concluent que normalement Jésus a dû se marier, même s'il n'en est pas fait mention dans les Evangiles. Ceux-ci ne visent pas à écrire une histoire scientifique. Ils furent composés des décades plus tard et argumentent d'un point de vue différent.

Si la tradition chrétienne trouvait offensante la simple mention d'un "Jésus marié" comme sacrilège et blasphématoire, cela prouve seulement à quel point elle méprisait le mariage et le sexe. En se fondant simplement sur des bases historiques, il semble impossible d'exclure la possibilité de l'un ou de l'autre. Tel est la conclusion de l'éminent historien catholique John MEIER dans son livre "Jésus, un Juif marginal".

Par ailleurs, il existe assez d'autres sources historiques pour conclure qu'au premier siècle de notre ère, prêtres et évêques étaient habituellement des hommes mariés.

II. Du 2^e au 5^e siècle : le Gnosticisme

La doctrine de Jésus fut diffusée par ses disciples comme l'eau coulant d'une fontaine sur un sol pollué. La culture religieuse de l'empire romain était un mélange de polythéisme grec et de courants philosophiques, avec des mystères culturels importés d'Orient, et aussi la loi et les traditions juives

répandues dans la diaspora. Cette culture des rives de la Méditerranée ne pouvait pas être sans influence sur le message de Jésus. C'est ainsi qu'ici ou là apparurent hérésies et schismes.

D'un côté, on ne peut qu'être surpris qu'en trois siècles et en dépit de toutes sortes de persécutions, le christianisme ait réussi à s'étendre dans tout l'empire romain : en Grèce et en Italie, dans la lointaine Gaule, dans les Balkans, au Moyen-Orient et en Afrique de Nord. Et finalement, en 380, l'empereur Théodose l'éleva au rang de religion d'Etat.

D'un autre côté, on ne s'étonnera pas que ce flot croissant ait charrié aussi une foule d'immondices. L'un des courants polluant l'expansion de la foi fut le Gnosticisme, la doctrine de la "gnose". Cette hérésie prend de profondes racines dans la pensée de Platon, un des grands philosophes grecs du V^e siècle avant J.-C. Sa philosophie continua dans le Néoplatonisme et le Stoïcisme, qui rencontrèrent beaucoup de succès dans les centres culturels de l'empire romain. L'idée-clé de ce courant concerne le concept du corps humain, élément de la nature qui place l'homme au rang des animaux et des plantes, alors que l'âme humaine appartient au monde plus élevé des esprits. De plus, tout mal vient de la matière, le monde matériel, et tout bien ne se trouve que dans l'esprit, dans la spiritualisation de l'homme. Par conséquent, ce principe conduit au dédain et même au mépris du corps humain.. On trouve des traces de la même idéologie dans l'histoire de l'Islam et de l'Hindouisme.

Dans la pensée gréco-romaine du premier siècle, chez les juifs comme chez les chrétiens, on concevait que le premier être humain fut créé "androgyné", au-delà et au-dessus de la sexualité. Plus tard une femme fut tirée de lui, et ce fut l'origine des sexes et de la sexualité. La femme est une sorte d'être humain inférieur à l'homme. La procréation se réalisait par l'action de l'homme transplantant un nouvel être vivant dans la femme. De là, la conception que les hommes étaient plus proches de l'état pré-paradisique d'Adam et d'Eve.

Le christianisme influencé par le gnosticisme se répandit largement au second siècle, surtout en Orient. Les prédicateurs chrétiens appliquaient les anciens mythes de l'origine du péché et de sa rédemption. Ils exposaient que les relations sexuelles entre Adam et Eve constituaient le premier péché, ainsi appelé "péché originel". Le corps de l'homme, et plus précisément sa passion sexuelle, est la cause du péché qui prolonge continuellement le mal dans les générations futures de l'humanité. Seul un enfant, né d'une vierge, pourrait sauver l'homme de son péché.

Selon la gnose, Jésus avait seulement un corps "en apparence" et chaque âme doit se libérer de son corps de péché pour parvenir au monde supérieur de l'esprit. La chasteté est le modèle du passage rapide vers la nouvelle création.

St Augustin, Père de l'Eglise du IV^e siècle, définit ainsi la virginité : "Elle nous rappelle sans cesse l'immortalité, alors que nous sommes encore retenus dans le corps mortel" .

Dans son discours du 17 juillet 1993, le pape Jean-Paul II exprime la même idée : "Par leur célibat pour le Royaume, les prêtres sont un vivant symbole du monde futur, où les enfants de la résurrection seront libres d'homme ou de femme."

En 1945, dans le désert d'Egypte près de Hag Hammadi, on découvrit des écrits coptes. L'un d'eux est connu sous le nom de "l'Evangile de St Thomas" : c'est un évangile gnostique du II^e siècle, se basant aussi sur des sources plus anciennes. Cet évangile invite les femmes et les hommes à trouver en eux-mêmes la lumière divine, de se garder du monde matériel et de devenir "monachoi" (du grec "monos" = "un"), ce qui signifie "un être" ou "androgyné", en dépassant leur sexualité. Le même mot "monachoi", moine, prendra seulement au IV^e siècle le sens actuel de celui qui vit comme un ermite ou dans un monastère". Ces "monachoi" égyptiens seront à l'origine de la vie monastique dans l'Eglise.

Dans l'Evangile de St Thomas, on attribue à Jésus des déclarations qui transforment les anciens mythes en théologie et spiritualité chrétiennes. Ainsi par exemple le logion 49 : " Bénis soient les *monachoi*, les êtres élevés, car vous trouverez le Royaume. Vous en venez et vous y retournerez ", ou le logion 75 : "Jésus dit : "Beaucoup se tiennent à la porte, mais les *monachoi* entreront dans la salle des nocés." (d'après G. Luttikhuisen, professeur à Tübingen, " L'évangile de St Thomas").

L'ermite St Antoine fut l'un des premiers en Egypte à se retirer du monde et à devenir un "*monachos*". Encore de nos jours, il y a en Egypte des monastères coptes, où la spiritualité gnostique continue.

L'Eglise catholique a surmonté l'hérésie gnostique en tant que mouvement, mais non sans conserver des traces persistantes. La peur du corps de péché et de toute expression de la sexualité a été pendant des siècles un souci important de son enseignement et de son éducation moraux. Idéaliser la virginité et le célibat a été un autre aspect de la même crainte.

Aujourd'hui encore, dans l'Eglise catholique, on sous-estime la sexualité humaine dans les directives de la morale chrétienne à l'égard du sexe et du mariage. Souvenons-nous simplement du tabou envers l'éducation mixte, envers les mouvements mixtes de jeunesse, les piscines mixtes, les spectacles mixtes dans les salles paroissiales, les chœurs mixtes dans les paroisses, il n'y a pas si longtemps. Et même aujourd'hui, le problème du contrôle des naissances, des préservatifs, de la masturbation, du divorce, du remariage, sans mentionner encore le célibat obligatoire et la discrimination contre les femmes...

Déjà dans le dernier livre du Nouveau Testament, "l'Apocalypse" ou Livre des Révélation, attribué à l'Apôtre Jean à la fin du premier siècle, nous trouvons trace de cette influence gnostique. Apo. 14, 4 au sujet de l'Agneau et de ses Elus : "Personne ne peut chanter le chant, sauf les 144.000 qui furent rachetés de la terre. Ce sont ceux qui ne se sont pas souillés avec des femmes. Ce sont des vierges."

L'apologiste Justin a écrit en 150 après J.-C. environ : "Nous entrons dans le mariage exclusivement pour procréer, ou nous avons renoncé au mariage et vivons dans l'abstinence absolue." Il rend hommage à un jeune homme qui voulait être castré par ascétisme, bien que la castration fut contre la loi de l'Empire Romain. Origène, célèbre docteur de l'Eglise de cette époque, s'était fait lui-même castrer quand il avait dix-huit ans.

Un texte apocryphe du II^e siècle, les "Actes de Paul et de Thecla", raconte la conversion de St Thecla : "Thecla entendit la prédication de Paul à Iconium et se convertit à la foi. Sa conversion entraînait qu'elle rompe avec son fiancé à cause de la chasteté. En effet, Paul demandait aux hommes et aux jeunes gens de se séparer de leurs femmes et des jeunes filles : "il n'y a pas d'autre chemin vers la Résurrection, sinon de vous garder pur et sans souillure du corps". (cf. U. Ranke p. 79).

Les trois célèbres Pères de l'Eglise du IV^e siècle, St Jean Chrysostome, St Ambroise et St Jérôme, ont renforcé chacun pour leur part la doctrine dévaluant le mariage et exaltant la virginité.

St Jean Chrysostome (+ 407), le prédicateur le plus renommé de l'Eglise orientale, écrit dans son livre "De Virginitate" (De la Virginité) : "Selon la volonté de Dieu, les hommes vivent au paradis comme des anges, libres de toute concupiscence. Il n'y a pas de relations sexuelles, pas de conception ni de souffrances à la naissance, ni aucune sorte de dépérissement... Ils vivent dans la pure virginité, comme au ciel. La faute originelle mit fin à cette existence d'Adam et d'Eve. Ensemble avec cette heureuse vie, nos premiers parents perdirent aussi l'ornement de la virginité. Ayant été

privés de ce royal habit, et ayant reçu en retour le dépérissement de la mort, de la damnation et de la vie de travail, alors vint enfin le mariage, cet habit d'esclave et de mortel." (De Virg. 14).

Pour Ambroise, évêque de Milan, la virginité est la nouveauté fondamentale apportée par le christianisme. S'adonner à la concupiscence dans le mariage est seulement acceptable pour la procréation ou comme un remède contre la passion sexuelle. C'est ainsi qu'on devrait dissuader un couple d'un certain âge d'avoir des relations sexuelles. "Ce qui est déjà gênant pour les jeunes est d'autant plus dégradant pour les vieux. En effet, il y a des jeunes couples qui, dès qu'ils ont procréé, souvent s'abstiennent de ces oeuvres de chair dès leur jeune âge". (Comment. sur l'Évangile de Luc, 1,43)

Ambroise est aussi le premier Patriarche à demander à ses prêtres de s'abstenir de relations sexuelles avec leur épouse.

Jérôme cependant est le champion dans son mépris de la sexualité humaine et du mariage. "Procréer des enfants est permis, mais les sentiments de jouissance, comme lorsqu'on embrasse une prostituée, devraient être condamnés pour les gens mariés". (Comment. sur l'Épiph. III, 5, 25). "Je ne nie pas qu'il y ait de saintes femmes parmi les femmes mariées, mais seulement quand elles cessent d'être épouses; quand, même dans la situation de contrainte de l'état du mariage, elles imitent la chasteté virginale."

Augustin, le plus grand des Pères de l'Église, qui a vécu la transition entre l'Antiquité et le Moyen Âge (+ 430), a été dans sa jeunesse un adepte du Manichéisme, une sorte d'hérésie gnostique. C'est lui qui structura l'enseignement moral catholique sur la sexualité. Sa pensée a régné jusqu'au Concile de Vatican II. Sa théologie sous-tend celle de Thomas d'Aquin (+ 1274), le jansénisme du XVII^e siècle, le rigorisme dévot du XVIII^e siècle et la condamnation du contrôle des naissances par les papes du XX^e siècle, même longtemps après Vatican II. Sa théologie du salut est bâtie sur l'acte sexuel des premiers géniteurs de la race humaine : le début du péché originel et le moyen de le transmettre.

Au mépris de la sexualité de ses prédécesseurs, Augustin a ajouté la crainte du péché mortel et de la punition de l'enfer. La réunion de la concupiscence sexuelle, du péché mortel et de la peur de l'enfer devint la base de la morale sexuelle qui allait influencer les vies de millions de gens. "In sexto, non est parvitas materiae" (dans le sixième commandement, il n'y a pas de matière secondaire) : chaque plaisir sexuel volontaire est un péché, que ce soit une image, un regard, un toucher.

Quant au mariage, cela signifie que la virginité est une valeur morale plus élevée que le mariage, et que l'abstinence sexuelle dans le mariage est plus haute que la pratique des relations entre époux. Augustin demandait l'abstinence le dimanche, les jours de fête et pendant le Carême. Après le coït, la communion n'est pas permise.

En résumé, les principaux Pères de l'Église des IV^e et V^e siècles ont transmis aux générations futures une conception du mariage qui ne le considérait pas comme une union d'amour entre deux personnes. L'acte sexuel était un mal, acceptable seulement pour assurer la procréation ou comme un remède contre la passion peccamineuse.. Cette idéologie, celle d'Augustin en premier lieu, non seulement a engendré une mentalité à l'égard du sexe, mais elle fut aussi pendant des siècles l'origine de l'estime de la virginité et de la lutte contre les prêtres mariés.

III. Du 5^e au 12^e siècle

A. Le sacerdoce sacralisé.

Au III^e siècle et pendant le Moyen Âge, on s'est servi d'une autre arme contre les prêtres mariés. Dans les civilisations anciennes gréco-romaines, le prêtre (en Latin, "sacerdos", en grec "hiereus") a été l'homme désigné pour offrir les sacrifices aux dieux dans les temples. Dans l'Ancien Testament comme dans la Tradition juive, les prêtres sont les serviteurs consacrés qui, cachés derrière le voile du Temple de Jérusalem, tuaient et brûlaient les animaux offerts. Ces prêtres, païens et juifs, constituaient une classe sociale spéciale, avec des marques distinctives et des privilèges propres.

Jésus connaissait certainement des prêtres juifs et païens dans les petits villages autour du lac de Génésareth. Il n'a jamais appelé ses disciples ou apôtres du nom de "prêtre".

Quand Paul et les autres Apôtres rencontrèrent les communautés chrétiennes autour de la Méditerranée, ils désignèrent un groupe d'Anciens ("presbytres") ou un responsable chef de communauté appelé "episcopos". De ces autorités locales responsables sont issus dans les siècles suivants : un évêque (episcopus) et un collègue de prêtres (presbytres).

En 313, l'empereur Constantin introduisit la liberté de religion avec l'Edit de Milan. En 380, l'empereur Théodose établit le christianisme comme religion d'Etat de l'empire. Les évêques et les prêtres remplacèrent progressivement les prêtres païens comme fonctionnaires publics. Ils appartinrent à un rang social plus élevé que les fidèles ordinaires. Ils s'habillèrent d'une autre façon et utilisèrent le Latin, la langue officielle de l'état. Ils furent désignés pour accomplir des actes sacrés : présider l'eucharistie et administrer les sacrements. Le nom de "sacerdos", l'homme des "choses sacrées", remplaça progressivement les noms précédents.

Cette sacralisation est aussi un produit du néoplatonisme. Cette approche philosophique considère que la spiritualité chrétienne et la sanctification sont un détachement de la matière, du corps et de la matière, pour parvenir à une union spirituelle, une relation mystique avec Dieu. La valeur de la vie religieuse se mesure selon le degré de séparation du monde et la liberté à l'égard du corps et de l'existence matérielle.

Selon cette pensée, le célibat et la virginité sont évidemment d'un rang plus élevé que le mariage pour la vie spirituelle. A l'intérieur de la vie de célibat, il y a aussi plusieurs degrés : la vie contemplative dans la clôture d'un monastère, appelé "clausura major", est le sommet. La vie monastique mêlée à une activité apostolique dans le monde vient en second lieu, suivie par la vie communautaire d'une congrégation consacrée au service des fidèles et des gens en général. Finalement le prêtre qui vit dans le monde, appelé prêtre "séculier", aura pour programme de vie spirituelle d'imiter les moines d'aussi près que possible. Il est l'homme des "choses sacrées", les choses saintes, et il doit se tenir loin du mariage et des activités économiques, sociales, culturelles de ses frères chrétiens, c-à-d "hors du monde".

Au bas de l'échelle on trouve les laïcs, mariés pour la plupart. On les informe que le mariage dans l'abstinence, sans relations sexuelles, est une valeur spirituelle plus haute que la vie normale d'un couple marié. Dans le passé, on a souvent proposé le modèle de la vie de Joseph et de Marie comme la meilleure voie vers la sainteté. Le mariage est un état de vie que l'Eglise a quelquefois honoré par la canonisation, mais jamais en tant que couple marié. Et cependant, on attendait d'eux le témoignage dans le monde du message de Jésus sur l'amour...

Qui ne reconnaît cette pyramide de la spiritualité chrétienne, même 35 ans après Vatican II, toujours présente dans la mentalité des autorités ecclésiastiques, dans le Droit Canon, dans la façon de traiter les laïcs et les femmes !

Un exemple typique se trouve dans le fait qu'un prêtre qui, selon le Droit Canon, est pleinement autorisé à demander une dispense de la règle du célibat, est puni par une "réduction à l'état laïc", ce qui signifie qu'il est ramené vers un statut inférieur.

Et de même pour le traitement des femmes. Car elles sont placées au plus bas niveau de la pyramide des valeurs. Il suffit seulement de considérer leur place dans la direction des paroisses et des diocèses, ou encore de la Curie romaine : en un mot, leur participation dans la hiérarchie...

Du Moyen Age à la Révolution Française, les évêques, le clergé séculier et les religieux appartiennent au Second Etat. La Noblesse était la plus haute classe et le reste de la nation, le Tiers-Ordre. Il a fallu attendre jusqu'à Vatican II pour voir publié le décret affirmant qu'il n'y avait pas de classes dans l'Eglise et que tous ensemble, évêques, prêtres et fidèles appartiennent à un unique Peuple de Dieu.

Après la chute de l'Empire Romain en 476 et l'abolition du gouvernement romain dans la société médiévale, évêques et prêtres furent chargés du service public de la cité avec un pouvoir politique prééminent. Partout en Europe, diocèses, monastères et paroisses acquirent d'immenses propriétés. Les enfants des évêques et des prêtres, leurs héritiers selon la loi, devinrent un danger : ils auraient aliéné les propriétés foncières. C'était une bonne raison de plus de rendre le célibat obligatoire.

Voici comment Van Bilsen conclut son survol de cette période :

"Cette tendance à souligner l'impureté du sexe et le caractère sacré du ministère, qui s'enracine d'abord dans la vie ascétique et ensuite dans la vie monastique, conduit au début à un célibat volontaire de quelques membres du clergé, et plus tard à une décision volontaire, devenue ensuite obligatoire dans l'Eglise Occidentale, de s'abstenir de relations conjugales après avoir été ordonné. Encore plus tard, cette tendance aboutit à la loi du célibat, à laquelle nous sommes actuellement confrontés. Cela commença au premier siècle comme un ruisseau, mais une eau souterraine ajouta des affluents dont l'eau était impure. De la sorte, le fleuve actuel est venu au grand jour."(p.36)

On expliquera plus loin comment la décision volontaire de quelques-uns s'est transformée en une obligation pour tous. De toute façon, nous ne serons pas surpris devant la dure procédure de l'Eglise à l'encontre des prêtres mariés du V^e au XII^e siècle.

B. La **contenance obligatoire**

Déjà au début du III^e siècle, Eusèbe de Césarée (+340) a écrit en faveur de l'abstinence pour ceux qui étaient "consacrés" (terme qui désigne celui qui était devenu une personne sacrée par l'ordination). Comme ils avaient accepté le service de Dieu, il convenait, disait-il, qu'ils s'abstiennent de rapports sexuels avec leurs épouses.

Pour la période 350-400, les décrets des papes Damase, Sirice et Innocent et ceux des conciles régionaux, acceptaient encore l'ordination d'hommes mariés, mais imposaient aux prêtres ordonnés l'obligation de s'abstenir à l'avenir de rapports sexuels. S'ils n'étaient pas mariés au moment de l'ordination, le mariage après celle-ci n'était plus permis. Se remarier était aussi interdit.

Le pape Damase (366-384) promulgua une "décrétale" aux évêques de Gaule en réponse à leurs questions : " Un évêque ou un prêtre qui se préoccupe de sa descendance en ce monde au lieu de vivre pour le Royaume de Dieu, doit être blâmé, puisqu'il ose prêcher la virginité ou l'abstinence à une veuve ou à une vierge, ou conseiller à quelqu'un de garder son lit de nocces dans la chasteté. Adam, qui a violé cet ordre, fut chassé du Paradis et privé du Royaume de Dieu. Croyez-vous alors qu'un infidèle à ses devoirs puisse entrer dans le Royaume ?

...Quant aux trois degrés (évêque, prêtre et diacre) mentionnés dans les Ecritures, le précepte est que les ministres de Dieu qui pourraient être appelés à tout moment à administrer le baptême ou à célébrer le sacrifice, doivent rester purs. Quelqu'un qui est impur peut-il risquer de souiller ce qui est saint ? Ceux qui, dans l'Ancien Testament, offraient les sacrifices au Temple, restaient pendant toute l'année dans l'enceinte du Temple pour être purs conformément au précepte, et absents de leur propre maison. On sait bien que les serviteurs des idoles, afin de célébrer leur culte sans dieu et honorer les démons, pratiquaient l'abstinence et se tenaient éloignés des femmes. Et vous me demandez si un prêtre du vrai Dieu, qui doit offrir les sacrifices spirituels, devrait rester pur tout le temps ...! "

Ces citations d'une lettre bien plus longue le disent clairement : les prêtres mariés n'ont plus le droit d'avoir des relations avec leur femme. Et la raison est claire : le sexe souille et c'est un péché. Les décrets n'interdisent pas l'ordination d'hommes mariés, mais ils les obligent à une abstinence complète.

Sirice (384-399) et Innocent (401-417), successeurs du pape Damase, ainsi qu'une série de conciles régionaux (Rome 390, Carthage 390, Hippone 397, Turin 398, Tolède 400) répètent les préceptes et les arguments de Damase. Le pape Sirice, dans sa lettre à l'évêque de Tarragone (Espagne), souligne encore plus fortement les arguments en faveur de l'abstinence de son clergé. Les prêtres sont interdits de dormir avec leurs épouses, parce que les prêtres juifs étaient interdits quand ils servaient au Temple. Quand il développe le thème de la "pureté" et de "l'impureté", il devient tout à fait exubérant, glorifiant la virginité et la chasteté dans les cieux, mais d'autre part, il condamne la sexualité des feux de l'enfer (Van Bilsen, p.54).

En résumé : une première étape fut d'ordonner l'obéissance à la loi juive : pas de relations sexuelles avant l'Eucharistie. La seconde étape : l'abstinence totale de relations sexuelles pour le prêtre marié.

C. L'évolution vers le célibat obligatoire

Il faudra plus de huit siècles avant que le célibat obligatoire soit imposé à tous les prêtres par un concile et alors seulement dans l'Eglise Catholique Occidentale. Ce furent les siècles d'invasions des Germains, des Slaves et des Arabes et le passage de la civilisation gallo-romaine à la civilisation anglo-saxonne, les siècles des règnes des Mérovingiens et des Carolingiens avec l'établissement des trois royaumes francs par le Traité de Verdun (843). Ce furent les temps du système féodal et le développement du pouvoir centralisateur de l'Eglise contre la puissance des Seigneurs.

Pendant les huit siècles du Bas Moyen Age, une série interminable de décrets pontificaux et de conciles régionaux ne cessera de répéter avec insistance sur la "continentia" obligatoire, l'abstinence sexuelle des évêques et des prêtres mariés.

Boniface (+754), l'apôtre de l'Allemagne, a considéré la lutte contre le clergé marié comme sa principale tâche. Au premier concile germanique qu'il convoqua en 742, il décréta que "...un prêtre fautif devait être puni de deux ans de prison, après avoir été fouetté en public. L'évêque est autorisé à renouveler le châtiment plus tard".

Le pape Léon IX (1049-1054), lors d'un synode de Rome, ordonna la vente des épouses de prêtres comme esclaves devant le Palais du Latran.

Le pape Urbain (1088-1099) fit encore mieux au concile d'Amalfi (1089) :

"Que ceux qui, après avoir été ordonné sous-diacre veulent rester avec leurs épouses, soient sortis de tout "ordo sacer", et nous avons décidé qu'ils ne peuvent servir dans quelque fonction ecclésiastique ou recevoir quelque bénéfice de l'Eglise. S'ils n'améliorent pas leur comportement

après l'admonition de l'évêque, les souverains sont autorisés de prendre leurs épouses comme esclaves. Si les évêques constatent cette dégradation morale, ils leur retireront leurs offices."

Un autre canon du même concile d'Amalfi décrète : "Personne ne peut être appelé aux ordres sacrés, s'il n'est pas vierge ou s'il ne témoigne de la chasteté. Il faut qu'il n'ait eu jusqu'à son ordination qu'une femme, qui de plus a été vierge au moment du mariage."

Quoi qu'il en soit de cette oppression, l'histoire montre que, vers l'an 1000, la majorité du clergé vivait dans le mariage.

Le Second Concile du Latran (1139) acheva après presque dix siècles l'évolution du combat contre le clergé marié. Il décréta qu'une ordination au sous-diaconat, au diaconat et à la prêtrise constituait un empêchement annulant le mariage. Par cette loi, on rendait le mariage impossible pour les prêtres. Une permission spéciale du pape fut requise pour ordonner un homme marié. Sa femme devait aussi consentir et accepter l'abstinence toute sa vie et la vie commune était interdite. Si un homme marié devenait évêque, sa femme devait d'abord être cloîtrée.

Voici les canons du concile selon l'historien italien G. Alberigo :

Canon 6 : "Nous ordonnons que les diacres, prêtres et évêques, qui ont une femme ou une concubine, soient retirés de leur office et privés de tout bénéfice de l'Eglise. Parce qu'ils doivent être temples de Dieu, réceptacles du Seigneur et sanctuaires du Saint Esprit."

Canon 7 : " Nous ordonnons que les évêques, prêtres et diacres qui se sont mariés, soient séparés de leurs épouses. Un tel mariage, évidemment contraire aux règles de l'Eglise, n'est pas un mariage du tout."

D. l'Eglise Orthodoxe Orientale

En Orient, l'Empire Romain perdura jusqu'en 1453. l'Eglise Byzantine, rameau oriental de l'Eglise Catholique, avait une vision totalement différente du mariage des prêtres. Elle n'accepta pas les ordonnances de l'Eglise Occidentale et fixa sa propre tradition au concile appelé "in Trullo", en même temps qu'elle critiquait sévèrement la pratique occidentale. Les ministres mariés restaient libres après leur ordination d'avoir des relations sexuelles avec leur épouse. Le clergé de plus haut rang fut obligé de s'abstenir de relations quelque temps avant de participer à la célébration des sacrements. Pour éviter que les épouses des évêques soient éloignés de leurs maris, on ordonna seulement des moines comme évêques.

Le Cardinal Humbert de Moyenmoutier, légat du pape Léon X en 1054, était le chef de la délégation chargée de négocier avec l'Eglise Byzantine. Il acheva la séparation entre les deux Eglises en proclamant le ban contre l'Eglise Orientale le 16 juillet 1054. C'est ainsi qu'il décrit la différence entre les deux Eglises : "Des jeunes hommes, remplis de la jouissance des plaisirs matrimoniaux, sont ministres à l'autel. Après cela, ils caressent leurs épouses avec leurs mains sacrés qui ont tenu le corps immaculé du Christ." (U. Ranke, p. 91)

Cette différence d'approche et de réglementation eut une grande influence dans la séparation des deux rameaux de l'Eglise au XI^e siècle. Quand, plus tard, quelques Eglises orthodoxes se réunirent à l'Eglise Latine, elles conservèrent leur propre loi selon le concile "in Trullo".

Pour conclure cette période des V^e-XII^e siècles, nous pouvons la résumer comme une période de répression continuelle du presbytérat marié. Jésus pensait-il à ce traitement pour les successeurs de ses apôtres ? Voilà une sombre page du passé de l'Eglise Catholique, inconnue de la plupart des fidèles. C'est une page d'histoire à joindre à d'autres tristes pages : la persécution des Juifs, des

hérétiques et des sorcières, l'inquisition, la simonie et l'abus de pouvoir. Voilà le sombre côté humain de l'Eglise...

IV. Du Concile de Latran (1139) au Concile de Trente (1563)

La fin du Moyen Age est marquée par trois événements : la chute de l'empire byzantin (1453), la découverte de l'Amérique (1493) et la révolte de Luther (1517).

Pendant le Haut Moyen Age, on vit se réaliser progressivement la disparition du système féodal et la naissance des villes et les classes moyennes. De nouvelles structures sociales s'établirent. Dans l'Eglise Catholique, naquirent de nouvelles institutions. La vie contemplative cloîtrée se développa dans de nombreuses abbayes bénédictines et cisterciennes. Les monastères d'une centaine de moines étaient chose courante en France. De nouveaux ordres mendiants, Franciscains et Dominicains, couvrirent toute l'Europe.

L'Eglise Latine érigea des écoles dans les villes, à côté des cathédrales et des universités où on étudia la théologie de façon scientifique. Pendant des siècles, l'éducation de nouveaux prêtres dépendait entièrement du prêtre paroissial local. Les candidats apprenaient à lire, recevaient un enseignement plus détaillé et un apprentissage pratique de leurs futures tâches. Maintenant, les écoles et les universités allaient offrir des occasions pour un certain niveau plus élevé d'éducation.

Puisque la loi de 1139 avait déclaré invalide le mariage de tout membre du clergé, il ne fut plus fait mention dans les ordonnances de prêtres mariés, mais de concubinage. Les documents des autorités ecclésiastiques appelèrent les épouses des prêtres des "concubines" ou des "prostituées". Toutefois les prêtres eux-mêmes considérèrent cette cohabitation comme un "mariage secret".

La nouvelle loi du célibat rencontra une grande résistance dans tous les pays d'Europe. Pour en témoigner, il y a les très nombreux synodes diocésains ou régionaux, qui doivent imposer de dures punitions pour la transgression de cette loi : démission de l'office, retrait du "beneficium" (revenus), excommunication du prêtre et de sa famille, expulsion de la femme de sa maison, punition financière de l'évêque qui n'interviendrait pas, et mention des femmes qui pouvaient résider dans la maison du prêtre. Ceci est attesté plus tard aux conciles de Constance (1414-1418) et de Bâle (1435) où des évêques proposèrent l'abolition de la loi du célibat.

Pour cette période, Van Bilsen note que "c'était un fait que beaucoup de prêtres vivaient en concubinage. Les autorités ecclésiastiques réagissaient avec douceur et les paroissiens le toléraient. En se fondant sur les procès-verbaux des visites pastorales et d'autres données, nous pouvons conclure avec prudence qu'entre 1550 et 1575, on considère qu'environ 25 % du clergé avait des "concubines". (p.136)

Pour mieux comprendre cette longue période de cinq siècles de non-observance de la loi du célibat, il faut tenir compte de plusieurs situations historiques.

Avant tout, les évêques apportent peu de soin pour le choix, l'éducation et l'entraînement spirituel de leurs prêtres. Les postulants, avant de recevoir le premier degré des ordres, devaient seulement demeurer une année dans la maison paroissiale d'un prêtre. Quelquefois, ils ne savaient même pas lire. Seule une petite minorité était passée dans les écoles et les universités. Deux fois par an, l'évêque ordonnait les prêtres et il acceptait les nombreux candidats qui se présentaient après un examen superficiel de leur connaissance et de leur capacité. Dans les diocèses de Liège, Utrecht, Tournai, on a ordonné plus d'une centaine de prêtres le même jour. Dans le diocèse d'Utrecht (Pays-

Bas), entre 1515 et 1518 selon le relevé des listes, on a ordonné deux à trois cents prêtres par an, un tiers pour les ordres réguliers et deux tiers comme prêtres diocésains.

L'excessive croissance du nombre des membres du clergé eut aussi un effet négatif. D'une part, parce que le clergé constitua un groupe privilégié jouissant d'un revenu fixe et de maintes prérogatives dans la société. D'autre part, à cause de l'augmentation de bénéficiaires, vicaires et servants d'autels, qui devaient dire plusieurs messes par jour à divers autels des confréries et des associations de marchands.

Van Bilsen, au sujet des Pays-Bas, a écrit : "Le nombre total de prêtres doit être énorme. En 1517, dans la petite ville de Delft, l'église St Hippolyte avait 88 prêtres et l'église Ste Ursule 38, l'église de La Haye 44 et Haarlem 120. Et c'était ainsi dans tout le pays. Même les petits hameaux en avaient 4 ou 5, qui de fait n'avaient rien à faire toute la journée."

Il en était de même dans d'autres pays. Dans son récent livre, "Le siècle des Platter", l'historien français Leroy-Ladurie mentionne qu'au milieu du XVI^e siècle à Avignon, chaque année, plus de 600 diacres étaient ordonnés. Il souligne combien un tel excédent de clercs sans activités, qui devaient vivre des donations de fidèles, constituait un fardeau réel sur l'économie.

Une troisième raison de cette situation provient de la conception du mariage lui-même.

Dans l'Antiquité et l'empire romain, se marier était une simple affaire familiale, célébrée selon les coutumes séculaires. Il n'existait pas de mariage civil devant un organisme public. L'engagement mutuel suffisait. La loi civile avait bien des dispositions pour le divorce. Dans la tradition germanique, le mariage était achevé ("consummatum") seulement après la première nuit conjugale. Progressivement, l'Eglise prit le pas sur l'Etat et prit en mains le pouvoir de décider les conditions du mariage, les réglementations du divorce et du remariage. Déjà aux origines de la chrétienté, on avait l'habitude de demander au prêtre une bénédiction, mais elle n'était pas nécessairement partie du mariage (voir J. Martos, "Doors to the sacred").

Vers la fin du Moyen Age, la doctrine théologique développa que le mariage était un sacrement et que le prêtre avait une part à sa célébration. Cependant, resta effective la loi ecclésiastique concernant la validité du mariage même contracté en privé. Les prêtres mariés utilisèrent cette loi pour défendre la validité de leurs mariages secrets, même s'ils étaient interdits officiellement. Le concile de Trente essaya de mettre fin à cette justification.

V. DU XVI^e au XX^e SIECLE (Le Concile du Vatican)

A. Le Concile de Trente (1545-1563)

Le XVI^e siècle fut une période de grandes secousses pour l'Eglise Latine. Elle était malade jusqu'au plus haut niveau de la hiérarchie à cause de l'amour de l'argent, de la recherche du pouvoir et de la domination, et à cause d'une vie morale dissolue. Spécialement pendant la période de 1495-1505, quelques papes de la Renaissance ont vécu une vie de débauche. La célèbre historienne Barbara Tuchmann caractérise cette période de l'Eglise comme "la Marche de la Folie". Le bas clergé souffrait d'un manque de formation spirituelle, théologique et pastorale.

Depuis la chute de l'empire romain en 476, l'Eglise avait exercé une influence civilisatrice sur la société civile, principalement grâce aux monastères, au clergé paroissial, aux évêques et à la papauté : cette influence s'était manifestée dans des activités éducatives, dans le soin des pauvres, des malades et des orphelins, et aussi en protégeant les petites gens de la puissance des seigneurs.

Mais l'Eglise fut aussi victime de sa propre puissance. Papes et évêques désiraient partager le pouvoir des empereurs, des rois et des nobles locaux, un pouvoir qui leur donnait aussi accès à la possession des terres et à la perception des dîmes.

L'Eglise ne disposait pas d'armes matérielles pour défendre ce pouvoir, mais elle exerçait autrement un contrôle absolu sur les consciences humaines. La théologie canalisait l'anxiété existentielle de l'homme médiéval, sa peur de la mort et du feu de l'enfer, le péché mortel ouvrant les portes de l'enfer. L'Eglise possédait aussi la clé du pardon et du ciel : la sainte messe, les sacrements, les aumônes, les pèlerinages, les bénédictions et spécialement les indulgences. Les activités religieuses développaient une espèce d'industrie productrice de revenus pour le clergé. Evêques et abbés faisaient partie du pouvoir des nobles.

Finalement la sexualité, comme une menace constante de péché mortel, joua un rôle important dans la vie religieuse. Parfois cela conduisait à des excès comme l'hérésie gnostique des Cathares dans la France méridionale au XI^e siècle, pour lesquels le sexe, même dans le mariage, était interdit. Le christianisme avait dégénéré en un courant d'anxiété au lieu d'apporter la joie du salut, ce dont nous ressentons encore des effets de nos jours.

Tout au long de cette époque médiévale, on entendait des appels à une "reformatio in capite et in membris" : une réforme à la tête et dans les membres. Déjà avant 1500, des mouvements "d'observance" apparurent avec les ordres mendiants, franciscain et dominicain. Bientôt après 1500, de nouveaux ordres surgirent, les Jésuites et les Capucins, mieux adaptés à une nouvelle approche pastorale.

Quelques rares évêques comme Giovanni Giberti à Vérone (1495-1545) et le Cardinal Pole à Londres firent un essai de séminaire pour la formation de jeunes garçons de plus de 12 ans en internat. En Allemagne, on préféra créer des collèges particuliers dans les universités.

Dans les pays de langue germanique, le mouvement de la Réforme prit corps avec les 95 thèses que Luther cloua sur la porte de l'église de Wittenberg. Calvin et Zwingli le suivirent bientôt et le mouvement de la Réforme devint rapidement très populaire dans les pays du Nord de l'Europe. Mais il fut bientôt victime de forces politiques : pour la noblesse, ce fut une arme pour se libérer de l'empereur. En France, le mouvement de la Réforme pénétra dans les universités et chez les intellectuels, mais le mouvement des "Huguenots" fut détruit par le roi de France dans un bain de sang.

Luther combattit la loi du célibat et se maria en 1520. Depuis longtemps, il avait prêché que "...un homme, hors du mariage, est incapable de vivre une vie chaste" et il désirait "honorer le mariage parce que les ennemis ne cessaient de le condamner".

Selon Leroy-Ladurie, entre 1527 et 1550, dans l'Europe septentrionale qui réussit à se libérer du pouvoir impérial, la plupart des prêtres suivirent l'exemple de Luther. En France aussi, beaucoup de prêtres diocésains et de religieux se marièrent, sans tenir compte qu'ils encouraient des peines sévères, la prison et même le bûcher.

En 1520, Luther envoya un manifeste à l'empereur Charles-Quint, qui était à la tête de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Autriche et des Pays-Bas. Il le pria de se consacrer à convoquer un concile. En 1534, le nouvel élu pape, Paul III, promit de convoquer un concile. Cette annonce provoqua un courant de requêtes de la part des évêques et des souverains de l'Empire, mais surtout de Charles Quint et de son successeur Philippe II. Chose plutôt étrange, deux requêtes émergent :

l'adoucissement de la loi du célibat et la permission de recevoir la communion sous les deux espèces. L'argument des deux empereurs était que "l'expansion de la Réforme sera fortement contrôlée".

Finalement, beaucoup trop tard, en décembre 1545, Rome convoqua un concile à Trente (Italie du Nord), qui se déroula en trois sessions : 1545-47, 1551 et 1562-63. Le célibat fut inscrit plusieurs fois à l'ordre du jour, spécialement à la suite de deux interventions de Charles Quint. Les 200 évêques présents subissaient un traumatisme devant le succès étendu de la Réforme, qu'ils considéraient comme une hérésie et un danger pour la vraie foi. Leur attention fut orientée d'abord vers une meilleure formation du clergé : meilleurs prédicateurs et catéchistes, meilleurs pasteurs et meilleurs confesseurs. Il n'apparaît aucune mention des problèmes affectifs du clergé dans leur vie quotidienne, pas davantage au sujet de la dignité positive du mariage, ou de la séculaire expérience de l'Eglise Orientale. Aucun évêque de rite oriental n'était présent au concile. Par peur de la Réforme, les évêques refusèrent toute concession, ce qui aurait pu être compris comme une faiblesse de l'autorité intouchable de l'Eglise.

A la dernière session de 1563 et après des discussions prolongées, le Concile s'est prononcé sur le célibat obligatoire du clergé dans les Canons 9 et 10 :

Canon 9 : "Si quelqu'un dit que le clergé dans les ordres supérieurs ou les religieux ayant fait les vœux solennels de chasteté peuvent se marier et qu'un tel mariage est valide, sans tenir compte de la loi de l'Eglise et des vœux,...et que tous ceux qui pensent que le manque du don de chasteté (même s'ils ont promis de le garder) permet de se marier, qu'il soit anathème."

Le Canon 10 souligne encore une fois " qu'il...est meilleur et plus saint de rester dans la virginité et le célibat plutôt que de se marier."

Le canon 9 distingue clairement entre le célibat obligatoire des prêtres diocésains, fondé sur une loi ecclésiastique, et celui des prêtres réguliers, fondé sur le vœu de chasteté. Pour les deux, le mariage est déclaré "invalide". Le célibat est un don reçu de Dieu par la prière et une vie pieuse.

Le Concile de Trente n'a eu aucun souci pastoral et encore moins œcuménique. Dans la proposition initiale du canon 9, on avait écrit "...le clergé occidental". A la demande de 30 évêques et sans opposition, le terme "occidental" fut supprimé..

Le Concile de Trente décréta aussi que les évêques devaient établir un séminaire pour la formation théologique, spirituelle et pastorale des candidats à l'ordination. Ce changement fondamental dans la formation des futurs prêtres devait amener les prêtres à une conduite de vie tout à fait différente de celle du Moyen Age. Cependant le décret ne suffisait pas à apporter le remède miraculeux : les difficultés à l'égard du célibat demeurèrent.

Le Concile établit aussi un nouveau moyen légal pour rendre impossible le mariage secret qui continuait d'exister des siècles après 1139. Jusqu'à la nouvelle loi, les fidèles avaient le droit de se marier secrètement et le mariage était valide sans la présence d'un prêtre. Le Concile décida qu'à présent la validité du mariage nécessitait la présence d'un prêtre mandaté et de témoins.

Uta Ranke (p.86) conclut ainsi sur cette époque : " Après une période d'un presbytérat marié tenu à l'abstinence, il y eut le temps des mariages secrets et persécutés des prêtres. Maintenant, après le Concile de Trente, seul restait le désordre du concubinage, qu' ils durent le plus souvent subir. L'histoire du célibat n'avait pas été une histoire facile, pas tant pour ceux qui prenaient l'initiative de rompre les lois, que pour les personnes concernées : ce fut un désastre pour beaucoup d'entre elles, et principalement pour les femmes."

B. Les Temps Modernes : Du Concile de Trente au Pape Jean XXIII (1958-1963)

Le XVI^e siècle, cette période qui vit fleurir l'Humanisme ainsi que les mouvements de la Réforme et de la Contre-Réforme, établit les bases du Christianisme en Europe pour les cinq siècles suivants jusqu'à Vatican II. La Réforme et la séparation de Rome furent effectives en Grande Bretagne, aux Pays-Bas, en Scandinavie, dans la plupart des Etats Allemands et en Suisse. Selon le principe "cujus regio, hujus religio" (ce qui signifie que le souverain décide de choisir pour son pays entre l'obédience romaine ou protestante), les réformateurs tracent les frontières de l'Eglise à venir. Le Sud de l'Europe, c-à-d. l'Espagne, la France, l'actuelle Belgique, l'Italie et l'Autriche, resta relié à Rome et au Pape.

A l'aube des Temps Modernes, trois Eglises chrétiennes se partageaient l'Europe : les Catholiques Romains au Sud, les Protestants au Nord et les Orthodoxes dans les Pays Slaves à l'Est. Tous, des disciples de Jésus ! Deux fois dans l'histoire, l'unité de l'Eglise Catholique avait été rompue: en 1054 et en 1517 . Chaque fois, le célibat obligatoire du clergé et la position intransigeante de Rome joua un rôle important dans ce douloureux processus.

Dans les Eglises Orthodoxes, les règles du célibat restèrent en force celles du Concile in Trullo. Dans les pays de confession protestante, l'obligation du célibat fut abolie : les prêtres furent autorisés à se marier et toutes les concubines furent reconnues comme épouses légales.

Jusqu'au XVII^e siècle, les mariages clandestins des prêtres se produisirent fréquemment dans l'Eglise Catholique Romaine. Mais, dès que les décrets du Concile de Trente furent publiés, ils disparurent. Toutefois, deux publications importantes prouvent qu'au XVIII^e siècle, les problèmes du célibat obligatoire étaient à nouveau d'actualité.

En 1758, Pierre DESFORGES, chanoine d'Etampes, publia un livre avec le titre suivant : "Avantages du mariage et combien il est nécessaire et salutaire aux prêtres et aux évêques de ce temps-ci d'épouser une fille chrétienne". Il expliquait que beaucoup de prêtres menaient une vie malheureuse parce qu'ils étaient devenus clercs sans avoir suffisamment réfléchi et souvent sous la pression de leur entourage. Il plaidait pour qu'on leur donne une dispense de la cléricature. Le mariage, écrivait-il, est un sacrement comme le presbytérat qui ne peut être déshonoré par le mariage. Il demandait au roi d'envoyer au pape une requête demandant l'abolition de la loi du célibat, et même, si c'était nécessaire, d'autoriser son clergé à se marier.

Son livre fut aussi publié en Italie ; mais en France, Pierre Desforges fut emprisonné.

Peu après, en 1781, on publia à Genève "Recherches historiques et philosophiques sur le célibat". L'auteur était un prêtre oratorien, Jean GAUDIN (1735-1810), qui devint plus tard en 1790 vicaire général du diocèse de Luçon.

C'était le Siècle des Lumières avec l'autonomie de la pensée rationnelle. Le Rationalisme de Descartes influençait aussi la pensée religieuse. Montesquieu, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau critiquèrent le célibat et les vœux religieux comme une mutilation de la liberté et une offense aux droits humains. Ces idées influencèrent fortement le clergé de France.

En Bavière et en Autriche, sous l'influence de "l'Aufklärung", des voix s'élevèrent pour laïciser les prêtres mécontents et leur permettre de se marier. Ce courant comptait sur les souverains "éclairés", Marie-Thérèse et Joseph II, appelé l'Empereur-sacristain, mais en vain...

En 1791, en France, la pensée révolutionnaire déclara qu'aucun être humain ne pouvait être empêché de se marier et c'est alors que des milliers de prêtres français se marièrent. Napoléon Bonaparte n'inséra pas l'abolition du célibat dans le concordat conclu avec le pape Pie VII. Cependant le Pape accepta de laïciser environ 3500 prêtres, leur permettant ainsi de se marier sacramentellement.

De 1780 à 1830, il y eut de véhémentes discussions sur le célibat obligatoire, mais cela n'aboutit pas à un changement. Le XIX^e siècle fut un temps de restauration politique, dans l'Eglise Catholique aussi, mais en même temps un temps de pensée "libérale" et un combat pour la démocratie. Dans la plupart des pays européens, le débat au sujet du célibat cessa, quoique partout persistèrent les

situations individuelles de prêtres qui laissèrent leur ministère ou leur monastère pour se marier. On enseigna aux fidèles à les mépriser comme "défroqués"; ils furent excommuniés et exclus de leurs communautés. En Amérique Latine, le plus grand continent catholique, l'observation de la règle du célibat resta toujours un grave problème.

Dans la première moitié du XX^e siècle, le courant appelé "Modernisme" influença la théologie en proposant une approche historique des Ecritures avec un esprit scientifique. Le pape Pie X (1903-1914) dans son Encyclique "Pascendi" rejetant le Modernisme, fait mention du problème du célibat : " Il y a même certains qui sont favorables à l'abolition du célibat lié au presbytérat."

En 1910, en Italie et en Allemagne, la critique du célibat obligatoire redevint un sujet de débat. En France, deux livres sur le même sujet furent mis à l'Index des livres défendus.

Benoît XV (1914-1922) condamna un groupe de prêtres tchèques qui revendiquaient le droit de se marier. Ils s'étaient rassemblés dans une Association pour défendre les droits des prêtres et plaidaient pour qu'on accorde la dispense du célibat aux prêtres mariés.

En 1917, on publia le "Codex Juris Canonici" (Code de Droit de l'Eglise Catholique). Il ne contenait aucune possibilité de dispense de l'obligation du célibat. En 1949, la Commission pour l'interprétation du Code publia une note disant qu'en principe une telle dispense ne pouvait pas être donnée et qu'elle restait impossible, sauf pour des cas individuels extrêmes.

Les deux papes suivants, Pie XI (1922-1939) et Pie XII (1939-1958), publièrent tous les deux une Encyclique dans laquelle il était question du célibat obligatoire : " Ad catholicii sacerdotii" en 1935, et "Sacra Virginitas" en 1954. Il est évident qu'ils le firent parce que le mouvement contestataire restait toujours bien vivant dans les profondeurs de la société.

Dans son encyclique, Pie XII répétait une fois encore : "Puisque Dieu est Esprit, il semble convenable que celui qui se consacre à son service se libère d'une certaine manière de son corps". Voici clairement le Néoplatonisme du Gnosticisme !

Après la Seconde Guerre Mondiale, en France, surgit le mouvement des prêtres-ouvriers. Beaucoup d'entre eux considèrent le mariage comme évident dans leur nouvel apostolat. Les engagements des prêtres-ouvriers firent naître une profonde controverse dans l'Eglise et en 1954, l'expérience fut arrêtée par Rome. Finalement, le bon pape Jean XXIII (1958-1962) fut le premier à rompre la dure pratique des siècles passés : il décida de rendre possible une dispense canonique de la règle du célibat. Dans ce domaine aussi, il devint le Pape de "l'Aggiornamento", le thème du Second Concile du Vatican (1962-1965).

DEUXIEME PARTIE : LE CELIBAT APRES VATICAN II

CHAPITRE 1 - LE CHEMIN DE CROIX DE LA DISPENSE

I. JEAN XXIII

Dans son livre "Meine Hoffnung für die Kirche" (Mon Espérance pour l'Eglise - 1997), Bernard HÂRING (+ 1998), célèbre moraliste aujourd'hui disparu, a révélé : " Le pape Paul VI savait que son prédécesseur, le pape Jean XXIII, avait exprimé sa peine sur son lit de mort de n'avoir pas été capable de créer une solution à ce douloureux problème".

Pendant des siècles, prêtres et évêques avaient sollicité l'indulgence pour la loi du célibat, au moins en rendant possible la dispense. Ils n'avaient jamais réussi à changer le dur traitement. Jean XXIII, précédemment Cardinal Roncalli, avait été élu Pape en 1958 comme personne de transition, en vue de préparer la venue d'un successeur énergique. Mais en 1959, à la surprise des cardinaux et des évêques, il décida de convoquer un concile.

Même avant ce Concile, il avait envisagé de rendre possible la dispense. Comme nonce à Istanbul, il fit connaissance du clergé marié byzantin. Nonce en France, il avait été aussi engagé dans le conflit des prêtres-ouvriers. Le drame des prêtres exclus le faisait beaucoup souffrir. Voilà la compassion de l'homme qu'il fallait pour fondre la glace de son appareil juridique !

II. PAUL VI (1963-1978)

Le pape Jean XXIII mourut en 1963 et Paul VI, précédemment Cardinal Montini, lui succéda. Il reçut mission de poursuivre la décision de son prédécesseur. Au Concile, plusieurs textes épiscopaux circulaient sur les problèmes du célibat, mais Paul VI s'opposa à toutes les tentatives d'inscrire le sujet à l'ordre du jour. En 1964, il ordonna l'achèvement d'un arrangement juridique pour la dispense avec une attitude moins sévère. Ces premières normes et réglementations restèrent secrètes jusqu'en 1972.

Les gens concernés n'étaient pas invités à participer ou à connaître les procédures. L'approche était clairement juridique, comme si elle concernait le jugement d'un accusé. Des questions très intimes sur la vie privée du demandeur donnaient l'impression qu'on le considérait comme mentalement atteint. Beaucoup de prêtres furent contraints à subir l'examen humiliant d'un psychiatre.

Après le Synode des Evêques de 1971, on rédigea une nouvelle version qui fut communiquée pour avis à beaucoup d'évêques et de supérieurs généraux . Finalement on publia les règles dans les "Acta Apostolicae Sedis" en 1972. Cette nouvelle version présentait quelques changements importants. La procédure était plus administrative que juridique. On accordait la dispense seulement avec des conditions de secret absolu, ainsi que des restrictions concernant le domicile et l'exercice de certaines fonctions.

La dispense de la loi du célibat et la possibilité du mariage sacramentel étaient liées à la laïcisation qui réduisait à l'état laïc ("reductio ad statum laicalem"). Le prêtre dispensé perdait tous ses droits, fonctions et titres dans le clergé et il était aussi dispensé de toutes obligations. Dans le cas d'un prêtre régulier, il était dispensé de ses trois voeux et de toutes censures qu'il encourait éventuellement. La décision de Rome était transmise par un "rescrit" envoyé à l'évêque ou au supérieur. Beaucoup de prêtres ne furent jamais informés de ce document.

Paul VI continua la politique qui facilitait l'accord de la dispense. De 1964 à 1980, cette situation engendra un flot de dizaines de milliers de demandes, spécialement en Europe occidentale et en Amérique du Nord.

III JEAN PAUL II (1978 -...)

La nouvelle norme de 1980

Le Vatican fut effrayé par le flot croissant des demandes de dispense et le nouveau Pape Jean-Paul II décida la mise en place d'une politique plus stricte. En octobre 1980, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi publia de nouvelles normes contenant plusieurs interdictions. La dispense devait être ramenée à trois cas :

- les prêtres qui pouvaient prouver qu'ils avaient été ordonnés sans leur libre consentement ;
- " La Congrégation accepte seulement les demandes de ceux qui n'auraient pas dû être ordonnés, soit parce qu'on n'a pas suffisamment fait attention à leur libre décision et à leur sens des responsabilités, ou parce que les autorités qualifiées n'ont pas pu discerner si le candidat avait les qualités convenables..."
- les prêtres de plus de 40 ans et mariés depuis longtemps ;
- les prêtres mariés ayant la responsabilité d'une famille.

La note plutôt brève contenait aussi un nombre d'interdictions. Elles ne changeaient pas la loi, mais proposaient des mesures administratives. L'évêque local pouvait dispenser, s'il avait reçu explicitement l'autorité. Par ailleurs, aux normes de 1972 qui restaient en vigueur, on ajoutait les suivantes :

- défense de prêcher l'homélie et de distribuer la communion,
- défense de participer à l'autorité gouvernante : c-à-d. administrer les biens ecclésiastiques, siéger dans un tribunal ecclésiastique, quoique cette participation soit ouverte au laïc.
- défense de remplir une fonction, même administrative, dans les séminaires et les institutions d'enseignement supérieur dépendant de l'Eglise. L'enseignement de la théologie dans des institutions non ecclésiastiques est aussi interdit. Dans les écoles secondaires, défense d'activités administratives et d'enseignement de la religion, sauf dispense de l'évêque.
- obligation de changer de domicile pour aller là où il n'y aura pas de scandale.

En se référant à l'intervention pontificale, voici les propos de Bernard Häring :

" Les Supérieurs Généraux (des ordres et des congrégations) s'alarmèrent particulièrement de cette nouvelle situation. Que devraient-ils faire avec leurs confrères qui ne désiraient plus vivre le charisme du célibat pour le Royaume de Dieu, ou qui ne le gardaient plus ? L'Union des Supérieurs Généraux envoya une commission de trois membres au Pape, pour lui faire clairement savoir la blessure de leurs coeurs quand leurs frères prêtres, qui, après avoir dûment considéré la question, avaient demandé la dispense, mais ne l'obtenaient pas, et qui en cas de mariage étaient automatiquement excommuniés."

L'un des trois me dit la dramatique expérience qu'il fit. Après avoir expliqué la raison de leur visite, le pape leur dit sèchement: "Vous pouvez vous retirer. Je me suis fait ma propre conviction !". Que pouvaient-ils faire sinon se retirer très déçus ? Quelques mois plus tard, avec un autre paquet de pétitions sur les bureaux des Supérieurs Généraux, les mêmes personnes furent envoyées au pape avec la mission d'expliquer à nouveau leur problème sans être éconduits. En vain. C'est seulement plus tard, quand la pression de tous côtés se fera plus insistante, que le Pape serait convaincu d'accepter une nouvelle attitude. De toutes façons, pour la plupart des cas tragiques, une ouverture devrait être rendue possible. Les autorités ecclésiastiques m'ont souvent déclaré que la procédure habituelle de dispense était indigne d'un être humain.

L'intention de Karl Woytila ne s'est jamais matérialisée. Le nombre des demandes, avant ou après l'intervention, est restée élevée. Dans le pourcentage inconnu des cas, quelques-uns abandonnèrent la procédure, officiellement restèrent dans le célibat, mais cessèrent de vivre le charisme. D'autres se marièrent civilement, espérant plus ou moins que leur mariage était valide devant Dieu, quelque soit la loi contraire. J'ai entendu une fois un prêtre dire : "Dieu bénit certainement notre mariage".

Le nouveau Code de Droit Canonique de l'Eglise

En 1983, on publia un nouveau Code. Il traitait des conséquences juridiques de la dispense.

Le Canon 290 décrète que le pouvoir des ordres ne devient jamais invalide. Un prêtre dispensé reste prêtre pour toujours, mais l'exercice de son pouvoir est interdit. Cependant, dans les Canons 976 et 986, l'interdiction est suspendue en cas d'urgence.

Le Canon 292 prive le prêtre dispensé de tous les droits et obligations qui étaient attachés à son statut de clerc. Il perd aussi ses fonctions et tâches, même les plus légères.

Ce canon ne concerne pas une nouvelle nomination. Puisqu'en principe, ce qui n'est pas défendu est permis, une fois la procédure de dispense terminée, l'évêque semble libre de confier au prêtre dispensé de nouvelles tâches ou nominations.

Quant à savoir si le Canon 292 remplace tous les règlements de 1980, les canonistes ne sont pas unanimes. La réponse dépend de l'interprétation du canon 6, établissant que toutes les mesures disciplinaires sont abrogées dans chaque domaine que le Code régule entièrement.

Les prêtres qui, sans avoir requis ou reçu une dispense, contractent un mariage civil, ne sont plus "excommuniés", mais "suspens" (Canon 1394). Cette censure, appelée "suspensio a divinis", interdit l'exercice des pouvoirs de l'ordre. Elle peut être encourue automatiquement ou notifiée par un écrit officiel.

Le Droit Canon ne définit pas les conséquences juridiques d'une dispense ou d'une suspension. A partir de divers canons, on peut conclure sur ce qui reste permis ou ce qui reste obligatoire.

D'abord, dans le cas d'un prêtre dispensé :

La dispense est une faveur, par laquelle le prêtre marié devient libre de ses droits et obligations. Le statut que lui donne la loi est maintenant celui d'un laïc et comme tel, il jouit de tous les droits d'un laïc. Le Canon 6 a abrogé les restrictions de 1972 et de 1980, parce qu'en opposition avec le Canon 292 et ajoutées à celui-ci.

De plus le Canon 18 déclare que les lois restrictives à l'égard des droits doivent être comprises de façon stricte. En quelques cas, le pouvoir des ordres prévaut sur l'interdiction (Canons 976 et 986). Qu'est-ce que cela signifie en détail ?

* Ses droits en tant que Laïc : en règle générale, tout laïc a le droit de participer à la pastorale de sa paroisse, sous la direction de son pasteur (Canon 517).

Ceci implique qu'en cas d'urgence et en l'absence d'un prêtre (Canon 230 § 3), il peut donner le baptême, présider les prières liturgiques, assurer le ministère de la parole (canon 766), distribuer la Communion. Avec un mandat spécial du pasteur, il peut présider le service funéraire et les enterrements (Canon 530 § 4). Et même, avec un mandat de l'évêque et une permission du Saint Siège, le laïc peut assister comme officiant aux mariages (Canon 1112).

* Ses droits comme Prêtre : il peut valablement et licitement absoudre tout pénitent en danger de mort (canons 976 et 986, § 2). Le danger de mort (*periculum mortis*) a un sens plus large que les derniers moments (*in articulo mortis*) : par exemple, les malades hospitalisés, les personnes gravement malades ou d'un âge avancé, les blessés sur les routes. En danger de mort, il peut célébrer

le sacrement de confirmation (Canon 833 § 5). En cas de nécessité, même en dehors du danger de mort, il peut administrer le sacrement des malades (Canon 1003 § 3).

Dans le cas d'un prêtre "suspens", tout ce qui est dit du prêtre dispensé s'applique. Le prêtre marié civilement sans dispense n'est plus excommunié (Canon 1394 § 1) mais "suspens" et comme tel admis à tous les sacrements. Quelques canonistes font appel au Canon 1335 pour élargir ses droits. Les prêtres "suspens", disent-ils, n'ont pas perdu leur état de clerc, mais ils sont seulement suspendus de leurs fonctions et offices. Ils sont d'avis qu'il peut administrer un sacrement à chaque fidèle qui le demande raisonnablement, à condition que la suspension ait été automatiquement encourue, mais non publiquement déclarée par écrit.

Quand la paroisse de Volkertshausen (Allemagne) invoqua le Canon 1335 pour garder son prêtre marié, le Conseil Pontifical pour l'interprétation du Code de Droit Canon a fait une déclaration le 19 mai 1997 : " En aucun cas, il est permis à un prêtre marié d'exercer son ministère, et en particulier de présider l'Eucharistie". Klaus Lüdicke, célèbre canoniste allemand, affirma qu'on avait gardé le canon dans le Code, en connaissance de cause pour le prêtre marié et "suspens". Il déclara que la suspension peut seulement être signifiée après un procès. Pour plus de détails, voir le livret "l'Eglise et les Prêtres mariés" (1993).

Etrange conclusion : un prêtre dispensé, marié à l'église et réduit à l'état laïc, bénéficie d'une situation juridique moins favorable qu'un prêtre marié civilement qui est "suspens" !

Changements récents

En 1997, la Congrégation des Sacrements annonça que, dans des situations exceptionnelles, une dispense pouvait être accordée aussi aux prêtres de plus de quarante ans. Le demandeur devrait prouver qu'avant son ordination, il n'avait pas eu la qualification psycho et physiologique pour le célibat.

Plus tard, un évêque put obtenir une dispense de Rome par fax pour un prêtre "suspens" en danger de mort.

Un diacre veuf a été autorisé à se remarier, si son service était important pour le diocèse ou quand il fallait prendre soin de ses enfants ou parents.

L'attente sans fin d'une réponse de Rome, et spécialement les sévères restrictions depuis 1980 ont créé une situation telle que 80 % des prêtres cessent de requérir une dispense et se marient civilement.

CHAPITRE 2 : LE DEBAT AUTOUR DU CELIBAT ET DU MINISTERE

Pendant les quatre décades qui ont suivi Vatican II, on a assisté à un débat incessant sur le presbytérat dans l'Eglise Catholique. D'abord sur le célibat : sa justification, l'opposition à son obligation, la signification du charisme, l'ordination d'hommes mariés et le retour des prêtres mariés dans leur office.

Et aussi sur les questions du presbytérat : ses racines historiques dans le Nouveau Testament, sa nature sacramentelle, la nouvelle vision de l'Eglise dans un contexte de démocratisation et de sécularisation. Enfin, sur l'ordination des femmes.

I. EGLISE ET CULTURE AU XX° SIECLE

Emancipation du laïcat

Les chrétiens sont aussi des hommes de leur temps. Les communautés catholiques en Europe occidentale et dans l'Amérique du Nord ne vivent pas en ghetto, mais elles naviguent avec les autres sur le flot de la civilisation moderne. La vie d'une communauté humaine n'est pas un lac stagnant, mais un flot qui se meut tous les jours.

Vers la fin du XIX^e siècle, l'Eglise occidentale se trouva confrontée à une civilisation envahie par le matérialisme et l'athéisme. Dans la première moitié du XX^e siècle surgit un renouveau spirituel qui engendra la floraison d'une grande diversité de mouvements en faveur de l'émancipation des laïcs dans l'Eglise.

Les mouvements liturgiques ont promu une participation du laïcat dans la liturgie. Les mouvements sociaux, même les partis politiques, ont essayé de prendre à leur compte l'appel marxiste pour plus de justice sociale. Les mouvements d'Action Catholique, jeunes et adultes, portaient à la conquête du monde pour le Christ. Les mouvements de jeunes de toutes sortes travaillaient à l'éducation et à l'émancipation des jeunes. La Légion de Marie et beaucoup d'autres organisations poursuivaient le renouveau spirituel, l'action dans le monde, la responsabilité dans le milieu social, l'émancipation et plus de liberté pour le laïcat dans l'Eglise.

Emancipation et sécularisation

Tous ces mouvements de fidèles catholiques pour plus de liberté et plus d'attention à l'égard du monde ne tombèrent pas subitement des cieux. Elles avaient leurs racines dans deux aspirations fondamentales de la civilisation moderne depuis le XV^e siècle: la liberté et la sécularisation.

D'une part, l'émancipation de l'homme pour se libérer de toute oppression. La lutte du "libéralisme" et de la démocratie pour se libérer des souverains régnants et de la puissance étatique. Etre libre du pouvoir monarchique du Pape par le moyen de la Réforme, de la Révélation par l'Agnosticisme et de la croyance en Dieu par l'Athéisme. La libération sociale de la classe ouvrière à l'appel du Marxisme et d'autres mouvements sociaux. La réaction des femmes contre la domination machiste de la société, et des jeunes contre une éducation paternaliste. Enfin, la prise de conscience croissante des fidèles dans une Eglise cléricale.

D'autre part, la sécularisation ou prise de conscience croissante des valeurs et de l'autonomie du monde, le "saeculum" tant méprisé par les moralistes jansénistes et puritains : la vie humaine, la conquête de la terre, la science, la technologie, l'industrialisation et le bien-être matériel.

Ainsi l'homme occidental est parvenu à maturité au terme de ces siècles. A partir de l'Humanisme du XV^e siècle, il a commencé à développer la valeur de son intelligence avec le Rationalisme des XVII^e et XVIII^e siècles, ses facultés intuitives et subconscientes avec le Romantisme et le Positivisme du XIX^e siècle. Cette quête humaniste déboucha finalement dans l'Existentialisme du XX^e siècle. C'est une philosophie qui n'accepte comme seule source de la vérité et des valeurs que l'expérience personnelle de la réalité. On n'accepte plus la tradition, ou quelque forme d'autorité que ce soit, ni même la démonstration rationnelle. L'existentialisme des philosophes et des artistes de la première moitié du siècle devint aussi dans les années 60 la pensée des jeunes générations et le début du questionnement critique du pouvoir et de la société, de la foi et de l'Eglise. Cela conduisit à la remise en question du célibat, de la vocation et du ministère de l'Eglise.

Les congrès de laïcs

Dans le monde entier, les chrétiens commencent à concevoir que leur Eglise n'est pas seulement faite pour le culte et les célébrations sacrées, pour trouver le chemin exclusif vers le ciel. L'Eglise Catholique devrait être en premier lieu une communauté de témoins de l'Amour de Dieu, présents activement dans la vie de tous les jours, une communauté en recherche de justice et de paix.

L'explosion mondiale d'émancipation et de sécularisation engendra la convocation de trois Congrès de l'Apostolat des Laïcs à Rome : deux par Pie XII en 1951 et 1957 et le dernier par Paul VI en 1967. Des milliers de leaders laïcs, femmes et hommes, discutèrent du double changement qu'on devait réaliser dans l'Eglise :

* réformer la structure pyramidale (hiérarchie - clergé - laïcs) pour devenir un seul Peuple de Dieu, comme le mot grec "laos" l'indique, et dans lequel évêques et prêtres sont les serviteurs du Peuple de Dieu.

* engager l'Eglise, en tant que communauté ayant la mission de transformer le monde par l'Amour de Dieu, dans un monde de justice, de miséricorde et de paix. Afin de remplir cette tâche, l'Eglise anime aussi les communautés locales par son enseignement, par les célébrations eucharistiques et ses activités caritatives.

L'"aggiornamento" de Vatican II

En 1870 avait eu lieu le dernier Concile de l'Eglise Catholique, Vatican I. Il avait affirmé le dogme de l'infaillibilité du Pape et confirmé son pouvoir absolu. Selon cette vue, d'autres conciles devenaient superflus. D'où le choc que provoqua la décision du pape Jean XXIII en 1956.

Les sessions de Vatican II se déroulèrent de 1962 à 1964. Les décrets les plus connus furent "Lumen Gentium" sur la nature de l'Eglise et " Gaudium et Spes" sur la mission de l'Eglise dans le Monde. Quelques années plus tard, le pape Paul VI les complétait par l'encyclique "Populorum Progressio", sur la responsabilité des nations riches de l'hémisphère nord à l'égard de la pauvreté des nations du Sud.

La recherche d'un nouveau type de prêtre

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'image idéale du prêtre de paroisse avait été, comme l'a décrit Roger Aubert, historien de l'Université de Louvain, : "... un pasteur attendant ses fidèles à l'église ou au presbytère". C'était un type de prêtre vivant presque comme un moine dans son couvent, loin de la contamination des péchés du monde et passant une grande partie de sa vie en prière : la messe quotidienne, le bréviaire, la méditation, les lectures spirituelles, l'étude théologique, la récitation du chapelet, la visite au Saint Sacrement et l'examen de conscience.

Les changements de vues sur la nature de l'Eglise et sur la mission du laïcat ne pouvaient manquer d'avoir une répercussion sur la vie des prêtres. Regarder l'Eglise comme un dynamisme de disciples et de témoins de Jésus ne pouvait que forcer le prêtre à de nouvelles tâches.

Rome conservait, et a toujours conservé, le concept traditionnel de l'office sacré, séparé de la vie ordinaire, laissant aux laïcs les tâches dans le monde. Du point de vue de la sociologie, une telle solution ne pouvait pas durer. Tout groupe ou communauté a besoin d'un guide qui l'accompagne en route, le conduit et l'inspire de son exemple. Alors, par la logique inhérente à la nouvelle conception de l'Eglise, un nouveau type de prêtre est apparu, partageant la vie de ses frères dans le monde. Voici le dilemme : ou les tâches du prêtre restent limitées à l'intérieur de la communauté locale, comme une paroisse ou une communauté prospère ; ou l'essence du ministère presbytéral, c'est un engagement qui prend soin de la foi de ses frères là où ils vivent. Peut-être dans ce but, devrait-on trouver de nouveaux laïcs, hommes et femmes, mariés ou non, qui seront formés et ordonnés.

Un tel élargissement du ministère ne diminue en rien la valeur du ministère paroissial classique.

Bien avant Vatican II, on avait vu apparaître d'autres formes de ministères que celles de la paroisse classique. En Europe, les prêtres, spécialement les plus jeunes, avaient organisé un large éventail de nouveaux mouvements et d'institutions pour jeunes et adultes, pour diverses classes sociales, avec des objectifs religieux, sociaux et culturels. Les voici tellement surchargés par leurs tâches religieuses qu'ils craignent d'étouffer !

Pendant cette période, il y eut aussi d'autres formes de ministères que celles de curé ou vicaire. Beaucoup de prêtres diocésains et religieux travaillèrent comme enseignants dans les collèges, les lycées et les universités, comme aumôniers dans les armées ou en prison, comme directeurs d'institutions sociales, et même comme hommes politiques. Leurs ministères ne se réduisaient pas aux célébrations sacrées et à la prédication, mais visaient à inspirer et à conduire sur le bon chemin de la vie quotidienne. Les nouvelles tâches firent croître le besoin de prêtres, au moment même où le célibat obligatoire réduisait considérablement le nombre des vocations.

Les prêtres ouvriers

Plus le prêtre partageait la vie de ses frères et de ses sœurs, leurs problèmes, leurs luttes pour la justice et la fraternité, plus il se sentait appelé à partager la dure réalité de leurs vies. Le célibat obligatoire apparut alors plus un obstacle qu'une aide, plus un idéal qui convenait à la vie cloîtrée. La loi du célibat s'enracinait historiquement dans une fausse interprétation théologique de la sexualité. Pendant des siècles, seuls des célibataires avaient défini comment on devait vivre le mariage. De toute façon, la loi du célibat apparut comme irréconciliable avec le type de ministère qui se développait.

Les premiers prêtres à être conscients de ce conflit furent les prêtres-ouvriers. Revenant de l'armée ou de camp de prisonniers de guerre après la Seconde Guerre Mondiale, et ayant partagé pendant des années la vie de leurs camarades soldats, quelques prêtres décidèrent de les suivre aussi dans leur milieu de travail. L'Eglise de France avait perdu la classe ouvrière aux XIX^e ET XX^e siècles et la France était devenue un pays de mission, comme Jean GODIN l'expliquait dans son fameux livre : "France, Pays de Mission". Jacques Loew fut l'un d'eux. Il a travaillé comme docker à Marseille et a raconté ses expériences dans son "Journal d'une Mission Ouvrière, 1941-1959".

Ces prêtres découvraient que le monde d'aujourd'hui a besoin d'un autre type de prêtre : un prêtre qui ne soit pas seulement au service de la communauté paroissiale locale, mais qui partage le travail et les conditions de vie des "masses ouvrières", titre d'une revue fort appréciée pour la Pastorale en Monde Ouvrier.

Dans sa biographie fascinante, *"Un parcours de prêtre ouvrier"* (1999), le prêtre français Pierre CARRE le raconte ainsi : "Cette vie ouvrière et cette action syndicale de plus de 30 ans m'ont fait autre. Non pas plus proche, mais de ce peuple, de ce monde ouvrier. Ce faisant, je n'en suis pas moins prêtre, mais je le suis autrement... L'Eglise n'est pas faite pour tourner sur elle-même, mais pour témoigner du Christ. Le prêtre n'est pas seulement et d'abord serviteur du culte des chrétiens, mais il est d'abord au service de l'Evangile. Il est clair que le prêtre ne peut annoncer l'Evangile aux non chrétiens qu'en étant présent dans leur vie." (p.157)

Un grand théologien africain, Jean-Marc ELA, arrive aux mêmes conclusions concernant la situation de l'Eglise en Afrique, continent pauvre et saccagé par le Nord. Il écrit, dans un article intitulé "Le motif de la libération dans la théologie africaine" (1986) : "Au lieu d'être cassés par le poids du travail pastoral dans ces églises où les ministres du nouveau testament se transforment en sacrificateurs du temple, il nous faut témoigner de Dieu en créant les conditions qui libèrent l'homme et lui permettent de vivre."

Ils furent les premiers à faire comprendre qu'il est impossible d'enseigner à nager à quelqu'un, sans être allé soi-même dans l'eau. Ce fut la même chose pour le mariage que pour le travail !

Un autre livre, basé sur ces expériences, fut celui d'un théologien, prieur du Couvent des Dominicains de Marseille. Sous le nom d'emprunt de Pierre Hermand, il a publié une plaidoirie convaincante en 1963 pour un presbytérat marié à côté du célibataire : *"Condition du prêtre : Mariage ou Célibat"*. Sa conclusion est prophétique : "En fait, afin d'accepter le presbytérat marié, nous devons nous libérer des tabous concernant l'amour et la sexualité et inventer pour le prêtre un nouveau style de vie et une nouvelle spiritualité." Il est possible que ce livre courageux ait influencé Jean XXIII.

II. LA POSITION DES AUTORITES ECCLESIASTIQUES

Avant d'entrer dans le débat qui se déroule dans l'Eglise Catholique, considérons l'enseignement des autorités ecclésiastiques en la matière : celui du Concile Vatican II, celui du Synode de 1971 et celui des deux derniers papes Paul VI et Jean-Paul II.

Le Concile Vatican II : 1962-1965

Même si plusieurs propositions d'évêques circulaient dans l'Assemblée pour mettre la loi du célibat à l'ordre du jour, le pape Paul VI refusa toute inscription.

Un exemple typique d'une telle intervention fut celle du 12 octobre 1962 par un évêque missionnaire du Brésil, Mgr. Koop, de Hollande. Il décrivait la situation en Amérique Latine :

"Je souhaite commencer avec une information claire : pour sauver l'Eglise Catholique en Amérique Latine, il faut accepter dès que possible un clergé marié. Les statistiques montrent que l'Eglise Catholique régresse systématiquement partout dans le monde, mais spécialement en Amérique Latine. C'est la conséquence de la croissance de la population, des attaques de l'athéisme, de la présence de sectes variées et de nombreuses religions non-catholiques. La principale cause est la diminution des vocations et des prêtres célibataires.

C'est pourquoi je propose que le Concile envisage d'ordonner des laïcs compétents qui ont été mariés au moins cinq ans. Cette solution existe aussi dans l'Eglise Orthodoxe : ainsi ils disposent d'apôtres-prêtres les plus dignes. Leur situation maritale, leur vie exemplaire et leur statut socio-économique contribuera sans aucun doute à l'efficacité de leur ministère."

A la suite de la publication de la Constitution et du Décret sur les Evêques, les Pères du Concile avaient le sentiment qu'ils devaient aussi publier quelque chose pour les prêtres. C'est ainsi qu'on vota un court décret intitulé "Presbyterorum Ordinis" . En trois courts chapitres, le décret traitait la mission des prêtres dans l'Eglise, leurs tâches, leurs modes de vie. Maintenant c'était difficile de garder le silence sur le célibat. On en parlait au numéro 16 du décret.

Ce texte provoqua un incident dans "l'aula". Il ne prenait pas en compte l'existence d'une partie importante de l'Eglise Catholique : en Europe Orientale, dans le Moyen-Orient, aux Etats-Unis et au Canada. Une protestation publique des évêques orthodoxes interpella l'Assemblée pour qu'elle refonde le texte sur le célibat, pour essayer de réconcilier l'eau et le feu.

Voici le texte original : "Une continence complète et continue pour le Royaume des Cieux, comme le recommandait le Seigneur (Mat. 19, 12) ⁽¹⁾, joyeusement acceptée dans le passé et grandement estimée par de nombreux fidèles, et digne de louanges, a toujours été une source spéciale de fécondité spirituelle dans le monde."

Après discussion, on ajouta le passage suivant :

"Cependant, il n'est pas requis par la nature du presbytérat, comme le montraient la pratique de l'Eglise Primitive et la tradition des Eglises Orientales : à côté de ceux qui, avec les évêques, ont choisi le célibat par la vertu d'une grâce donnée, il y a aussi les prêtres mariés de grande valeur.

Quand cette Sainte Assemblée recommande le célibat, elle n'entend en aucune façon changer une discipline différente valablement pratiquée dans les Eglises Orientales. Elle presse avec amour tous ceux qui ont reçu l'ordination comme hommes mariés, à persévérer dans leur sainte vocation et à continuer de mettre complètement leurs vies avec générosité au service du troupeau qui leur est confié."

¹ référence indûment faite aux paroles de Jésus, voir le chapitre I

Ce texte additionnel ramène la loi du célibat à être un phénomène historique, produit par les conceptions de la philosophie occidentale sur la sexualité.

Le texte continue : " Pour des raisons fondées sur le mystère du Christ et de son Eglise, le célibat seulement recommandé aux prêtres à l'origine, a été plus tard dans l'Eglise Latine imposé par la loi pour recevoir l'ordination sacrée. Cette loi est maintenant, pour ceux qui se préparent au presbytérat, à nouveau confirmée et adoptée par cette Sainte Assemblée Ecclésiale."

Ainsi, la porte fut à nouveau fermée. Paul VI cependant décida d'assouplir sa politique dans l'attribution des dispenses.

L'encyclique "Sacerdotalis Caelibatus" 1967

Pendant les années qui suivirent le Concile, le décret précédent n'a pas pu empêcher des dizaines de milliers de prêtres de demander la dispense du célibat. En 1967, simplement trois ans après, la situation contraignit Paul VI à publier une nouvelle Encyclique sur le sujet appelée "Sacerdotalis Caelibatus". C'était la troisième sur le sujet en trente ans, après celle de Pie XI en 1935 et de Pie XII en 1954.

Dans cette lettre, Paul VI aborde les objections contre le célibat, les motifs du célibat pour le presbytérat et ses règles de vie. Pour le Pape, les prêtres abandonnent le célibat "...soit par crise de leur foi, soit par dégénérescence morale..." Leur chasteté ne résiste pas à ce qu'il appelle les désirs et les passions désordonnées, signifiant par là leur sexualité. Il ne considère jamais que la sexualité humaine est l'expression d'une réalité humaine plus profonde, la relation homme- femme. Il ne mentionne pas davantage que l'amour de Dieu est compatible avec l'amour humain et non une alternative exclusive de cet amour.

Le Synode des Evêques de 1971

Le Concile avait décidé d'organiser régulièrement des Synodes pour délibérer périodiquement entre le Pape et les Conférences Episcopales. Ainsi en 1971 une délégation d'environ 200 cardinaux, évêques et supérieurs généraux furent convoqués à Rome pour conseiller le Pape au sujet de la loi du célibat. Plusieurs conférences épiscopales, spécialement les évêques hollandais, l'avaient demandé.

Le Cardinal Leo-Joseph Suenens, qui a eu une autorité significative au Concile, en parle dans ses mémoires "Souvenirs et Espérances", publié en 1991 :

"A ce Synode, j'ai fait plusieurs interventions, la plus importante étant l'appel à ouvrir l'opportunité pour les conférences qui le souhaitaient - ce qui n'est pas le cas pour mon pays -, comme je l'ai ajouté - d'admettre des hommes mariés au presbytérat...D'où la possibilité d'un double clergé, marié et célibataire, comme c'est le cas dans l'Eglise Catholique de Rite Oriental et dans le Christianisme Primitif."

Son principal argument, c'est que le Peuple de Dieu a droit à l'Eucharistie, ce qui signifie qu'il y a un manque pressant de prêtres. Au contraire, il était opposé au retour dans le ministère des prêtres dispensés ou "suspens".

Il conclut : "...une majorité (107) a voté contre l'abolition de la loi, tandis qu'une importante minorité (87) y est favorable. Paul VI a refusé de prendre cette voie, comme aussi Jean-Paul II le fait actuellement. Le problème reviendra de toute façon à l'ordre du jour quand un jour l'unité des Eglises Chrétiennes prendra forme."

Ce court passage ne dit rien sur le déroulement du Synode. Dans une conversation privée, Suenens parut très déçu des manipulations du Synode par la Curie, qui avait invité un grand nombre d'évêques membres de leur administration. Sur les 198 participants, 158 évêques furent délégués par leurs conférences et 40 désignés par la Curie romaine.

D'autres participants ont apporté leurs témoignages sur ce Synode.

Theo van Asten, le Supérieur Général hollandais des Pères Blancs, importante congrégation missionnaire en Afrique, a participé aussi au Synode. Dans le Bulletin de l'Association hollandaise des prêtres mariés (n° 4, dec. 1994), il raconte cette remarquable histoire :

"Les règles pour intervenir étaient strictes. L'intervention devait être soumise d'avance au comité du synode et était limitée à trois minutes. Van Asten soumit un texte de six minutes. La première partie, prenant trois minutes, traitait de problèmes financiers. La seconde partie concernait "les prêtres qui abandonnaient leur ministère et le célibat comme étant de l'ordre des conseils évangéliques". Ce texte fut accepté, probablement parce que le comité pensait que l'orateur serait interrompu au bout de trois minutes. Quand Van Asten fit son intervention, il ouvrit son discours en annonçant qu'il désirait commencer par la seconde partie de son intervention. Ainsi, à la session de l'après-midi du 12 octobre 1971, il put tranquillement développer sa thèse, qu'on écouta dans un silence parfait."

Il plaida pour une approche plus compréhensive et plus humaine dans l'obtention des dispenses. " J'insiste pour que ce Synode puisse s'adresser sincèrement et avec beaucoup de compréhension aux prêtres, pour lesquels la réduction à l'état laïc est finalement la meilleure solution. Qu'on puisse leur adresser des mots de charité et de justice. Si c'est trop demander, j'espère qu'au moins nous nous abstiendrons de paroles pénibles et offensantes... Derrière toutes ces mesures pesantes, celles qui résultent de la dispense, il y a une mentalité cachée qui me trouble, une sorte de revanche camouflée qui, à mon avis, est indigne de l'Eglise."

En outre, il pensait que les valeurs évangéliques telles que la pauvreté et l'humilité étaient plus importantes pour les prêtres que de renoncer à la vie de famille.

"Comment parvenir à ce qu'une Eglise qui exige d'un prêtre de ne pas se marier, ne lui demande pas de refuser honneurs et titres, y compris ecclésiastiques ? Et pourquoi ne pas exiger de ses prêtres qu'ils s'abstiennent de chercher les richesses du monde ? Quelle signification peut avoir quelqu'un qui prétend être un célibataire consacré à Dieu, s'il ne s'abstient pas des richesses, des ambitions et des honneurs ? Prendre soin d'enfants et aimer une femme est-il plus dangereux pour un prêtre que les richesses et l'odeur de l'encens ?"

La première réaction fut celle du Cardinal Julius Döpfner, qui devait parler juste après Van Asten. Avant de commencer son propre sujet, il souligna que l'intervention de son prédécesseur méritait l'attention de tout le Synode. Beaucoup d'autres évêques manifestèrent aussi leur intérêt et demandèrent une copie de son texte.

En fait, rien ne changea. "Roma locuta, causa finita". La loi du célibat de 1139 resta ce qu'elle était, ainsi que l'arrangement de la dispense. Le pape suivant rendrait celui-ci plus difficile et plus sévère. Beaucoup de prêtres avaient attendu l'achèvement du Synode pour demander la dispense. Après la conclusion négative du Synode, une foule de prêtres décida de quitter. Au cours de son pontificat, Paul VI était bien arrivé à la conviction que le célibat obligatoire devait être aboli. Mais il se refusait d'être dans l'histoire celui qui avait changé les lois séculaires de l'Eglise. Le théologien Edward Schillebeeckx le révéla en 1994, l'ayant appris du Cardinal Bernard Alfrink. Celui-ci avait reçu la confiance du Pape lui-même, quand en 1970 il était allé à Rome, mandaté par le Concile Pastoral des Pays-Bas, pour plaider l'abolition du célibat obligatoire.

JEAN-PAUL II

A la suite du très grand nombre de demandes de dispense dans les années 70, Jean-Paul II écrivit une "Lettre aux Prêtres" le Jeudi Saint 1979, pour essayer de réfuter les arguments des adversaires. "Sommes-nous coupables du mépris des Manichéens à l'égard du corps et ses fonctions ? Ou

blâmons-nous l'amour qui conduit l'homme et la femme ensemble au mariage et aux relations sexuelles qui l'accomplissent pleinement ?"

Il réfuta ceci avec le traditionnel argument disant que le célibat pour le Royaume était un signe eschatologique, qui fait du prêtre un autre homme plus apte pour les autres que l'homme marié. Le prêtre assume cette obligation seulement après être convaincu que le Christ lui a accordé le don. Peu après, en 1980, il décida de restreindre les dispenses à quelques cas rares.

Quatorze ans plus tard, à une audience générale le 17 juillet 1993, Jean-Paul II, dans une courte allocution en sept points, proposa le point de vue officiel de l'Eglise sur le célibat (Observatore Romano, 18 juillet 1993). En voici un résumé :

1. Les Evangiles racontent que les premiers Apôtres, quand Jésus les appela, laissèrent tout, y compris leur femme et leurs enfants.

Jésus n'a pas demandé à tous ses disciples de renoncer radicalement à leur famille. Il a demandé la première place dans leurs coeurs. "Celui qui aime son père et sa mère, son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi" (Mat. 10, 37).

C'est fondamentalement la base de la loi du célibat. La pensée de l'Eglise actuelle fait que cette loi est dans la logique même de l'ordination et par conséquent d'une appartenance totale au Christ.

2. En Mat. 19, 12 Jésus dit qu'il y a des eunuques pour le Royaume des cieux, e-à-d. des célibataires totalement engagés au service de l'annonce de l'Evangile.

L'apôtre Paul a choisi cette voie. Il écrit en effet : " L'homme marié est soucieux des choses matérielles et il doit être agréable à son épouse ; c'est pourquoi il est divisé" (1 Cor, 7, 32). Le choix du célibat vient du Christ lui-même et convient spécialement à la vie du prêtre, comme un signe et une source de son amour de pasteur.

Dans les Eglises Orientales, il n'y a pas la loi du célibat pour les prêtres, seulement pour les évêques. En effet, le célibat ne fait pas partie de l'essence du presbytérat et ne se trouve pas dans toutes les Eglises. Cependant, il est parfaitement adapté aux demandes du ministère.

3. Jésus lui-même a vécu en célibataire et c'est un modèle pour chacun, mais spécialement pour les prêtres. Selon les Evangiles, les apôtres ont apparemment quitté leur vie de famille. Il n'est pas fait mention d'épouses ou d'enfants des apôtres.

4. Jésus n'a jamais imposé le célibat comme une obligation, mais l'a seulement proposé comme un idéal. Il est compréhensible que les prêtres étaient mariés à l'origine du christianisme naissant et à l'imitation de la tradition juive. Progressivement l'expérience et une conscience plus aigüe conduisirent l'Eglise Occidentale à généraliser l'obligation légale. C'est le fruit d'une maturation de la conscience de l'Eglise au sujet de la convenance du célibat pour le presbytérat.

5. Le Concile du Vatican a confirmé ce motif. Le décret n° 16 de "Presbyterum Ordinis" dit : "Par la virginité, les prêtres se consacrent à une nouvelle voie vers le Christ. Ils peuvent plus facilement s'attacher à Lui, sans avoir le coeur partagé. Ils sont plus libres de se consacrer, en Lui et avec Lui, au service de Dieu et des hommes. Ils sont en ce monde une image de la vie éternelle, là où hommes et femmes ne se marieront plus."

6. La pratique du célibat aujourd'hui rencontre beaucoup d'obstacles. Le Synode en a pris connaissance, mais il fut d'avis qu'on pouvait les surmonter dans des conditions précises : une

profonde vie spirituelle et de prière, un renoncement à soi, un amour ardent de Dieu et de ses compagnons, de bonnes relations avec l'évêque et les confrères, et des structures sociales .

7. Le don du célibat est accordé par le Père des cieux, à condition que les prêtres et l'Eglise entière le demandent humblement (Presb. Ord. n°16).

Cette déclaration de 1993 fut la seule réponse aux 100.000 démissions de prêtres et aux nombreuses interventions d'évêques, de moralistes, d'exégètes et d'organisations catholiques pendant près de quarante ans après Vatican II.

En 1994, le pape Jean-Paul II a déjà consacré 28 discours, documents et lettres aux prêtres au sujet de leur célibat. Au cours de ses nombreux voyages, le célibat est un thème récurrent de ses prises de parole.

III. LES THEMES DE LA CONTRADICTION CRITIQUE

Avant d'examiner les réactions dans l'Eglise Catholique face à ce point de vue des autorités ecclésiastiques, nous essayerons de résumer les thèmes de cette critique :

*** la pureté rituelle**

Il est évident que le Concile Vatican II et plus tard les déclarations sur le célibat abandonnèrent l'argument de la pureté rituelle. Depuis le IV^e siècle jusqu'à l'Encyclique de Pie XI au XX^e siècle, l'incompatibilité entre l'activité sexuelle et la fonction sacrée fut l'argument fondamental en faveur de la loi du célibat. L'approche gnostique du mariage appartient maintenant aux archives des erreurs du passé.

*** l'évolution historique**

L'origine de la loi du célibat obligatoire en 1139 après une évolution historique n'est niée par personne aujourd'hui. Le changement s'est opéré en trois phases : premièrement, une période de quatre siècles avec des papes, des évêques et des prêtres mariés ; ensuite, sept siècles de continence obligatoire imposée aux prêtres ; finalement, le célibat obligatoire lié à l'ordination aux ordres majeurs pour les clercs.

*** l'argument de la pensée de l'Eglise**

Jean-Paul II s'appuie sur les décisions des autorités de l'Eglise pour justifier la loi du célibat : le Concile, l'Encyclique de son prédécesseur et la décision du Synode. Quand il dit : "l'Eglise a toujours pensé et pense encore maintenant", il se réfère toujours au pape, à la curie, aux évêques. Il ne se réfère jamais à l'opinion des 400.000 prêtres ou à celle des fidèles. Ils n'ont pas voix au chapitre.

Cependant, le même Concile a aussi décidé que la hiérarchie seule n'est pas l'Eglise. C'est le Peuple de Dieu qui est l'Eglise et l'Esprit Saint ne souffle pas seulement sur les papes et les évêques.

En 1993, l'année de la déclaration de Jean-Paul II, une très large majorité du Peuple de Dieu en Europe et en Amérique du Nord, était favorable à l'abolition de la loi du célibat.

*** Théorie et pratique**

Le Synode de 1971 décida explicitement que "l'ordination d'hommes mariés restait interdite, même dans des situations spéciales" - (voir la déclaration de juillet 1993).

En pratique cependant, beaucoup d'hommes mariés ont reçu l'ordination au presbytérat. Le premier cas fut celui d'un pasteur luthérien, ordonné par Pie XII. Plus tard, beaucoup d'autres suivirent.

Aux Etats-Unis et en Grande Bretagne, des douzaines de prêtres anglicans, mariés et avec des enfants, ont été reçus dans l'Eglise Catholique pour protester contre l'ordination de femmes à la prêtrise. Quelques-uns furent nommés curé dans une paroisse.

En novembre 1996, le Cardinal Basil Hume ordonna 11 prêtres anglicans, dont quatre étaient mariés. Dans son homélie, il souligna la valeur du mariage pour leurs ministres. Le groupe "Advent" a écrit une lettre amère à la conférence des évêques, en disant : "Si on peut ordonner ces hommes, pourquoi refusez-vous les hommes mariés que vous avez déjà ?"

En 1990, le Cardinal Aloisio Lorscheider du Brésil annonça que Rome avait accepté l'ordination de deux hommes mariés ; par la suite, Mgr. Foley, membre de la Curie, l'admit et déclara : "Le Saint Père n'a pas annulé leur mariage, mais il leur a permis de s'abstenir librement de leurs droits matrimoniaux, de sorte qu'ils puissent être ordonnés prêtres." Apparemment, le mariage n'est pas un empêchement, mais la vie sexuelle dans le mariage en est un !

Le cas le plus récent est en 1998 : celui d'un pasteur luthérien, Günther Mäder, âgé de 51 ans, aumônier militaire en Allemagne, marié, père de trois enfants, qui a été ordonné dans le diocèse d'Augsburg. La publication officielle disait qu'il avait reçu dispense du célibat, sans rien de plus sur ce que cela impliquait.

***la déclaration sur les prêtres mariés dans les Eglises Orientales (catholiques)**

Le fait du presbytérat marié dans ces Eglises reste un point difficile pour argumenter sur le célibat obligatoire. Bien sûr, les déclarations en la matière sont loin des anathèmes de 1054. On admet que le célibat n'est pas requis pour la prêtrise et que les prêtres mariés sont aussi de bons prêtres. Mais quand on avance parmi les raisons dogmatiques et spirituelles pour le célibat honoré dans le ciel, on peut entendre explicitement que le presbytérat marié n'est pas à part entière et plutôt un presbytérat de seconde classe. Il transparaît un sentiment de supériorité ou d'arrogance à peine caché envers les frères orientaux, mais aussi envers les partenaires œcuméniques : les Eglise Orthodoxe, Luthérienne, Anglicane et autres.

Au Synode des évêques libanais à Rome en 1996, le Pape avait aussi invité un prêtre marié, Khalil Chalfoen, père de trois enfants et professeur de théologie dogmatique à l'université. Dans son allocution à Jean-Paul II, il dit : " La tradition orientale n'a pas connu le célibat obligatoire. Dans l'Eglise Grecque Catholique, 92 % des prêtres sont mariés ; chez les Maronites 33%. Tous sont membres de l'Eglise Catholique Romaine." Ces Eglises ont des paroisses en Europe et aux Etats-Unis.

*** la mésentente sur le mariage**

On a sans cesse répété que le don le plus élevé de soi au Christ, à Dieu, n'est seulement possible que dans le célibat. Son cœur n'est pas divisé. Cette discrimination spirituelle contre le mariage a de très vieilles racines dans l'Eglise Catholique. On considère d'abord comme un péché l'activité sexuelle du corps. Se nourrir à l'inverse, qui est aussi une fonction du corps, n'a jamais été considéré comme un péché. Ce concept établit une graduation des valeurs spirituelles en plaçant au sommet le célibat et le retrait du monde. Mais on considère les relations sexuelles dans le mariage plutôt comme une faute tolérée pour la procréation. Jusqu'au XX^e siècle, beaucoup de femmes catholiques étaient convaincues qu'elles devaient se confesser avant de communier, pour le motif qu'elles avaient eu des relations avec leurs maris. Très peu d'hommes ou de femmes mariés ont été canonisés, et jamais un couple marié n'a été inscrit sur le calendrier des saints. On citait au contraire l'exemple des couples qui se séparaient pour se retirer saintement dans des monastères hors du monde, une fois leurs enfants éduqués. Même de nos jours, le pape Jean-Paul II, qui a canonisé plus de saints que d'autres pendant les vingt ans précédents, n'a pas canonisé des gens mariés.

* **Disponibilité et coeur partagé**

Un important argument pour le célibat a toujours été aussi la liberté et l'opportunité d'une plus grande disponibilité. En effet, l'homme célibataire n'a pas de temps réservé au soin d'une femme et d'enfants. Du point de vue matériel, il dispose de plus de temps pour remplir les tâches de son office. Il est aussi un employé moins coûteux pour son employeur ecclésiastique, et il reste très facilement mobile. Dans la société médiévale, le mariage du prêtre a même constitué une crainte réelle pour les possessions ecclésiastiques dont sa famille hériterait.

Qu'en est-il de cette disponibilité matérielle ? De fait, dans l'agitation de la vie moderne, le prêtre a besoin de temps libre, de repos et de reprise comme tout un chacun. Il ne doit pas ruiner sa propre santé pour le Royaume des cieux. D'autre part, nombre de professions dans la société soumettent à de telles pressions leurs familles comme un prêtre marié le ferait : par ex. les médecins, les chefs d'entreprises, les hommes politiques, les marins, etc... De plus, la solitude, le vide affectif, le surmenage peuvent aussi conduire à la dépression, à l'alcoolisme, à une dépendance des médias et à un besoin de compensation sexuelle. La moyenne des prêtres ne bénéficie pas d'une vie dans un cocon protecteur, comme les évêques et les papes.

Sans doute le célibat convient mieux à la mission du missionnaire dans les pays lointains, et pendant des siècles il a aussi semblé évident pour la vie de communauté dans un couvent. Mais les dizaines de milliers de moines, de religieux, de soeurs et de frères, qui ont quitté leurs communautés démontrent que le célibat n'est pas seulement le problème de la prêtrise dans le monde.

La disponibilité spirituelle accentuée pour Dieu et les autres, ce qu'on a appelé "le coeur non partagé", ne respecte pas la nature humaine : comme disait Pascal, le philosophe français, : "Qui veut faire l'ange, fait la bête !"

* **le Charisme**

Le célibat n'est pas requis par la nature du presbytérat. La vocation à la prêtrise n'inclut pas nécessairement une vocation au célibat. De là les déclarations officielles qui, reconnaissant clairement ceci, font appel à une grâce spéciale, un charisme pour le célibat. Le célibat est imposé par la loi aux prêtres diocésains ; mais Dieu peut-il être obligé par une loi ecclésiastique pour accorder cette grâce spéciale ? Pour éviter cette contradiction, les textes pontificaux arguent que tout prêtre peut recevoir cette grâce spéciale par la prière et une vie pieuse, même avant son ordination. Un tel argument suppose que les milliers de prêtres qu'on a contraint de quitter le ministère, 1 sur 5 dans l'Eglise Catholique par le monde, ont manqué à la vie spirituelle et à la prière. Le bon sens nous dit que l'explication ne peut pas être aussi simple...

* **autres thèmes en relation**

Les débats sur la loi du célibat, après Vatican II, ont engendré aussi des discussions sur d'autres thèmes en relation avec le célibat et le presbytérat :

- sur le sens profond du célibat comme tel, et du célibat basé sur un vœu de chasteté dans les communautés religieuses ;
- sur le ministère lui-même, la possibilité du retour des prêtres dispensés et "suspens", l'ordination de diacres et d'hommes mariés, le sens du sacrement du presbytérat et de l'ordination, l'origine historique de la prêtrise, la sécularisation de l'office ;
- sur la place des femmes dans l'Eglise Catholique et leur accès à la direction, au diaconat et au presbytérat.

Les pages suivantes vont présenter un court aperçu de ce débat mondial.

IV. LE DEVELOPPEMENT HISTORIQUE DU DEBAT

CELIBAT - PRESBYTERAT

La situation historique

Dans la période de l'après-guerre jusqu'à Vatican II, la question du célibat resta sur les charbons ardents. Il y avait une certaine insatisfaction au sujet des méthodes de pastorale, de l'inadéquation des prêtres face à la vie réelle, de la responsabilité spécifique du laïcat. Déjà, nous avions à l'esprit les deux Congrès Mondiaux des Laïcs en 1951 et 1957 et la présence prophétique des prêtres-ouvriers en France. De fait, la tension croissait entre l'Eglise et le Monde. En 1951, Gérard Philips, professeur à l'Université de Louvain, publia un livre : *"De Leek in de Kerk"* (Le Laïc dans l'Eglise). Dix ans plus tard au Concile Vatican II, il aura la charge de rédiger la Constitution sur la nature de l'Eglise, "Lumen Gentium". En 1953, le dominicain Yves Congar publia son célèbre livre : *"Jalons pour une Théologie du Laïcat"* qui traçait les lignes majeures d'une théologie du laïcat dans l'Eglise Catholique.

Le débat sur le célibat explosa après le Concile. Celui-ci avait choisi une vision plus démocratique de la structure de l'Eglise et plus tournée vers le monde. Le rôle des conférences épiscopales était renforcé par la décision de convoquer un Synode à Rome tous les quatre ans, comme une sorte de mini-concile pour conseiller le pape. On avait aussi décidé d'établir des conseils diocésains et nationaux pour permettre la participation des prêtres et des laïcs.

Cependant le Concile n'avait pas abordé la question plus ardue de la démythologisation des Evangiles et d'une nouvelle présentation théologique de la foi. De plus, il n'y avait aucun message nouveau sur le presbytérat dans le monde. La majorité des évêques du Concile avaient besoin de temps pour renouveler leurs connaissances théologiques et prendre conscience des questions que posait le monde moderne. Comme on l'a déjà dit, il y a eu trop peu de temps pour discuter de la prêtrise. Hors l'incident de l'intervention des confrères orientaux, il n'en avait résulté qu'un résumé de la doctrine du Concile de Trente dans le décret n° 16 "Presbyterorum Ordinis".

Les causes du débat

La diminution des vocations et des ordinations, et par conséquent le manque de ministres furent la cause directe du climat d'inquiétude permanent dans l'Eglise Catholique. En effet dès 1950, on constata une décroissance systématique du nombre d'ordinations en Europe occidentale, avec deux exceptions seulement : la Pologne et la Yougoslavie, les deux pays sous régime communiste. En France, les ordinations diminuèrent de 1028 en 1951 à 507 en 1962; en Italie, de 891 en 1956 à 701 en 1962 ; en Espagne, de 944 en 1954 à 809 en 1964 ; aux Pays-Bas de 341 en 1951 à 271 en 1964.

Cette forte chute des vocations fit renaître le vieux débat sur la formation à la prêtrise, dans les séminaires fermés sur le modèle français, ou dans les universités comme en Allemagne. Le modèle français était le plus courant dans l'Eglise Catholique. Il avait pris corps selon la préférence du Concile de Trente et par la suite, Jean-Jacques Olier, le fondateur des Sulpiciens, l'avait complété. Dans ces séminaires, on observait une forte discipline et une séparation absolue du monde extérieur. A l'Université Grégorienne de Rome, centre d'études des futurs évêques et professeurs de théologie, la tradition scolastique de la théologie spéculative selon St Thomas prévalait. En contrepartie, l'Université de Louvain (Belgique) manifestait plus d'intérêt à la théologie positive et à la recherche d'une réconciliation entre la foi et la science. Le livre du professeur de Louvain, Albert Dondeyne, *"l'Eglise et le Monde"* publié en 1962, sonna comme un coup de trompette même avant Vatican II. Rome surveillait attentivement les professeurs de théologie de Louvain. Le Cardinal J.L. Suenens, archevêque de Malines et responsable de l'Université de Louvain, racontait plus tard avec un certain humour qu'il ne se passait pas un jour sans qu'il ne trouvât sur son bureau une lettre de la Curie.

L'université hollandaise de Nimègue suivait la même voie et devint le moteur de l'Eglise progressiste des Pays-Bas.

Entre 1965-1970, on publia beaucoup d'études théologiques, de livres, d'articles dans les revues et les actes de congrès spécialement sur le célibat et le ministère. Tout ceci servait à nourrir le débat scientifique. Il convient de signaler, pour l'histoire du célibat, les études de Jean-Pierre AUDET (1966) et de Roger GRYSO (1970), et pour la réflexion théologique, les études d'Edward SCHILLEBEECKX (1966) et Karl RAHNER (1967), dont les titres sont en Annexe.

Le débat dans l'Eglise commença après le Concile et se poursuivit jusqu'au Synode de 1971. Il cessa dans les années 70, quand le nombre de vocations commença à décroître et que disparut un grand nombre de jeunes prêtres en Europe et aux Etats-Unis. Il reprit dans les années 80 sous l'impulsion des nouvelles organisations de prêtres mariés.

Les grands séminaires

De fait, c'est dans les grands séminaires eux-mêmes que surgit la première protestation. On enseignait la théologie à partir de manuels démodés, répétant une vieille présentation séculaire de la foi. On éduquait dans le cadre d'une stricte séparation du monde extérieur, en commençant avec des enfants de 12 ans dans les petits séminaires et les écoles apostoliques. Encore dans les années 60, nous avons pu avec consternation rencontrer dans les rues de Rome des groupes d'enfants-séminaristes, habillés en soutane avec la cape et le bonnet sur la tête. Dans maints pays et spécialement les territoires de mission, les candidats retournaient rarement chez eux pendant des années et devenaient des étrangers pour leurs familles et leurs contrées d'origine. A cette époque, Rome envoya un visiteur-inspecteur au Grand Séminaire de Malines (Belgique) qui contenait près de 400 séminaristes. Ils bénéficiaient de vacances en famille pour Noël, Pâques et les mois d'été. Stupéfié, il déclara : " Si nous faisons ceci en Italie, pas un ne retournerait au séminaire." On disait de même en Afrique et en Amérique Latine.

En 1966, des actions de protestations s'enflammèrent à Boston (E-U.), à Mariana (Brésil), à San Sébastian (Espagne), en 1968 à La Guardia (Portugal). Partout des voix s'élevaient pour demander l'ouverture des séminaires et un enseignement universitaire. En même temps, ils plaidaient pour l'abolition du célibat obligatoire.

En 1968, eut lieu la révolution étudiante de Paris, qui gagna les universités des Etats-Unis et de nombreux pays d'Europe. Le mot-d'ordre " L'imagination au pouvoir" résonna aussi dans les séminaires. Rome répondit à cette contestation par le décret "Optatam totius" (1965) et la déclaration "Ratio fundamentalis" (1970), concluant à la nécessité du système des séminaires fermés. L'encyclique de 1969 fut une autre réponse.

Le débat national

A partir de 1966, des mouvements puissants et variés du clergé et du laïcat insistèrent dans de nombreux pays pour obtenir un changement de la loi du célibat, poussant leurs conférences épiscopales respectives à le prendre en compte. Leurs actions furent contrecarrées par Rome en Juin 1967 avec l'Encyclique "Sacerdotalis caelibatus" et le Synode des évêques en 1971.

En Octobre 1967, on avait convoqué à Rome le troisième et aussi dernier Congrès Mondial des Laïcs. Cela provoqua un puissant courant pour qu'on établisse les structures nécessaires pour un dialogue efficace entre les autorités ecclésiastiques et les fidèles. Le Peuple de Dieu commençait à bouger.

Aux Etats-Unis

En 1966, James KAVANAUGH publia un livre à succès : "*A modern priest looks at his outdated Church*" (Un prêtre moderne regarde son Eglise démodée). Le "National Catholic Reporter" soutint l'initiative de quelques prêtres pour mener une enquête auprès du clergé.

Joseph H. Fichter mena son enquête auprès de 3.000 prêtres (ni curés, ni monseigneurs) et publia ses résultats dans "America's forgotten priests - What they are saying" (Les prêtres oubliés d'Amérique - Ce qu'ils disent). Le résultat donnait 62 % en faveur de l'abolition de la loi du célibat, quoique seulement 5 % se seraient mariés certainement. La consultation fut élargie en 1967 à 7.000 prêtres, y compris les curés et les monseigneurs. Les résultats révélèrent que 90 % des plus vieux prêtres s'opposaient au changement de la loi, mais qu'une très grande majorité des jeunes y était favorable.

En septembre 1967, un "Symposium National sur le Célibat" fut organisé par l'Université Notre Dame. Il conclut qu' "il fallait autoriser les prêtres diocésains en exercice dans l'Eglise Latine à choisir entre le célibat et le mariage. "

En novembre, les évêques réagirent par une déclaration confirmant la valeur du célibat obligatoire et considérant qu'un certain espoir prochain pour le changement de la loi est un acte irresponsable.

En Amérique Latine

Pendant des années, la discussion resta limitée à des articles extraits de revues d'Europe ou d'Amérique du Nord ou traitant les besoins proprement de pastorale locale. Ils soulignaient le manque de prêtres et le besoin d'ordonner des hommes mariés. Nous pouvons citer ici le cri d'alarme lancé par l'évêque Koop au Concile : " Soit on devra multiplier bientôt le nombre de prêtres, mariés ou célibataires, soit l'Eglise Catholique sera menacée de disparition."

En 1967, un synode local eut lieu dans l'archidiocèse de Santiago du Chili. Après avoir fait la louange du célibat, il conclut clairement : " Il y a une nécessité évidente de conférer le diaconat et la prêtrise aux célibataires aussi bien qu'aux hommes mariés, appelés par l'Esprit à ces ministères dans les communautés."

En août-septembre 1968, la célèbre Conférence Générale des évêques d'Amérique Latine se réunit à Medellin (Colombie). Les évêques montrèrent beaucoup d'ouverture d'esprit à l'égard de la théologie de la libération et pour les communautés de base naissantes. Mais ils ont prononcé peu de mots sur le célibat. Leur opinion, c'était qu'il n'y avait pas de problème de célibat. Les seuls problèmes, c'étaient une surestimation de la valeur de l'affectivité, une érotomanie croissante et la perte de la vie spirituelle. D'autres raisons existaient : une déficience de la réflexion théologique sur le charisme, l'ordination et le ministère.

*Cette opinion de la Conférence n'était pas un compliment pour tous ceux qui insistaient pour en venir à des orientations pastorales radicalement différentes.

*La question du célibat n'était pas au premier rang pour ceux qui insistaient pour des orientations pastorales radicalement différentes prenant en compte l'acculturation de la foi.

Après cinq siècles de christianisme en Amérique du Sud, il n'y avait presque aucun prêtre et certainement pas d'évêques venant de la population indienne qui constitue la grande majorité de la population dans les pays du nord de ce continent. Les évêques sont des étrangers, appartenant à l'élite espagnole ou métis au meilleur des cas. C'est une Eglise sans clergé proprement indigène, une Eglise que des étrangers soutiennent et conduisent à la suite de l'appel du Pape Paul VI dans "Fidei Donum".

Le Symposium Européen de Coire (Suisse)

En juillet 1969, les évêques européens réunirent un Symposium à Coire en Suisse avec la participation de 115 évêques de 17 pays. Il s'agissait de faire le point sur la flambée de 1968, dont le mouvement "Echanges et Dialogues" permit une large expression démocratique des questions en suspens dans le clergé. Les prêtres saisirent l'occasion de tenir un rassemblement parallèle qui réunit 97 prêtres, représentant 10 pays européens et 4 délégués des Etats-Unis.

A la suite de leurs discussions, le "Manifeste de Coire" exprima clairement les positions de la jeune génération progressiste des prêtres, complètement à l'encontre des positions de la hiérarchie. Ce texte reste toujours d'actualité pour la génération actuelle des prêtres . En voici le contenu :

"Nous affirmons

- a. que le célibat obligatoire est incompatible avec l'esprit de l'Evangile ; l'Ecriture Sainte et la Tradition n'offrent pas de justification contraignante pour son imposition obligatoire ;
- b. que beaucoup de prêtres et de candidats à la prêtrise rejettent ce lien nécessaire ;
- c. qu'un nombre toujours croissant de prêtres et de laïcs s'interrogent sur cette relation nécessaire ;
- d. qu'il y a des hommes mariés qui désirent devenir prêtre ;
- e. qu'il y a dans l'Eglise Latine des prêtres mariés qui sont autorisés à exercer sans limite leurs ministères ;
- f. que, de plus en plus, des prêtres , s'ils désirent rester dans leurs ministères, sont obligés de se marier secrètement ; ce qui est contraire à la liberté et à la dignité de l'homme et humiliant spécialement pour les épouses ;
- g. qu'est intolérable aujourd'hui le mépris historiquement persistant envers les femmes et la sexualité, aussi bien que l'infériorité du mariage en regard du célibat ;
- h. que la réduction à l'état laïc est une offense pour le prêtre et le laïc, et que c'est une injustice à rejeter ;
- i. que la loi du célibat génère une sélection négative des candidats et qu'elle est fréquemment cause du départ des meilleurs prêtres.

Nous soulignons

- a. Un point est certain : la norme présente du célibat obligatoire est maintenant matière à discussion fondamentale ;
- b. Il a été clairement admis et exprimé que la prêtrise et le célibat comme tels ne sont pas liés l'un à l'autre ;
- c. Dans la vision chrétienne, le célibat a une signification prophétique. Son obligation par la loi obscurcit le sens du célibat et affaiblit sa portée.
- d. Il est injuste de reprocher aux prêtres qui ont choisi de se marier d'avoir manqué à leur parole
- e. L'argument en faveur du célibat, qui offre la possibilité d'un service "sans partage", est contraire à l'expérience réelle. Elle offense les autres rites, les autres Eglises chrétiennes et d'autres professions.

Nous demandons

- a. que le caractère obligatoire du célibat soit officiellement aboli par les conférences épiscopales et d'autres instances, y compris le Synode ;
- b. de proclamer notre solidarité avec les prêtres mariés et non mariés ;
- c. que, en accord avec la communauté locale, les prêtres mariés continuent d'exercer complètement leurs fonctions ;
- d. qu'avec l'aide de tout le Peuple de Dieu, on définisse une nouvelle place aux prêtres, fondée sur le libre choix de son état de vie ;
- e. qu'une solution de la question du célibat ne soit pas seulement décidée par Rome, mais par le Peuple de Dieu tout entier dans les Eglises locales."

Dans une lettre au pape, ils écrivaient qu'ils ne voulaient plus vivre séparés du monde, que l'Eglise elle-même ne doit pas être une caste et qu'elle ne se limite pas à la seule hiérarchie. Ainsi, ils plaidaient pour un ministère sécularisé et une Eglise plus démocratique.

Le Synode de 1971, en mettant fin au débat, rejeta à une petite majorité toutes ces questions et espérances. Ce qui signifie qu'une grande minorité était favorable au changement de la loi du célibat. Après 1980, le programme de Coire fut repris par les associations de prêtres mariés et leur Fédération Internationale.

Les Pays-Bas

Bien avant ce Symposium, en février 1968, l'Institut de Pastorale de l'Eglise Hollandaise avait conduit une enquête d'opinion. Tous les prêtres, diacres et sous-diacres y participèrent, soit un total de 7.381 membres du clergé. 5% seulement furent en faveur de l'obligation absolue du célibat, pour tous et pour toujours. On trouvera les détails dans Van Bilsen, p.182-183.

L'étape historique suivante fut le Concile Pastoral National du 4 au 7 janvier 1970. Pour la première fois, eut lieu un réel dialogue entre les évêques et les fidèles. Tous les évêques, les délégués mandatés par le clergé diocésain et régulier de même que les organisations de laïcs y participèrent. L'assemblée étudia un rapport sur les fonctions du ministère, incluant le célibat. Sur les deux thèmes, on publia des conclusions qui n'avaient pas valeur de décisions.

Au sujet du ministère, l'assemblée définit un concept moins sacré, plus démocratique et sécularisé. " Le ministère presbytéral consiste en un mandat officiel venant de la communauté chrétienne pour guider cette communauté sur la base de l'Evangile, donner un sens à leurs vies et les inspirer dans toutes leurs activités dans ce monde."

Dans leur réponse, les évêques acceptèrent de nombreux points du rapport, mais ne purent accepter les vues sur l'ordination, le caractère de la prêtrise et ses fonctions sacrées.

Au sujet du célibat, l'assemblée vota les recommandations suivantes :

- " a. les futurs prêtres ne sont plus obligés au célibat.
- b. on offrira l'opportunité aux prêtres qui désirent se marier - ou qui le sont déjà - de continuer leurs ministères ou de les reprendre.
- c. des hommes mariés seront autorisés à entrer dans le presbytérat.
- d. l'obligation du célibat comme condition du ministère presbytéral devrait être abolie.
- e. quand ils auront accepté tous ces points, les évêques devraient veiller pour les réaliser non seulement au point c/, mais aussi aux points a/ et b/."

Dans un communiqué de presse du 19 janvier 1970, la Conférence épiscopale hollandaise déclara "qu'elle acceptait les recommandations adoptées. Toutefois, elle était d'avis qu'en la matière, aucune Eglise provinciale ne pouvait agir par elle-même sans avoir consulté le Saint Père et l'Eglise Universelle".

Paul VI réagit immédiatement l'après-midi dans une courte allocution, mais principalement dans une lettre envoyée à son Secrétaire d'Etat le Cardinal Jean Villot. Le pape rejetait la proposition d'abolir le lien obligatoire entre la prêtrise et le célibat pour les raisons traditionnelles. Quant à l'ordination de gens mariés, il exprimait une forte réserve en raison des conséquences, mais il n'excluait pas le dialogue avec l'épiscopat de l'Eglise entière.

La Belgique

En 1969, la Conférence épiscopale, présidée par le Cardinal Joseph-Leo Suenens, décida de mettre en place une structure adaptée pour rendre effective la participation du laïcat dans la conduite de l'Eglise locale.

De fait, une telle participation existait depuis de nombreuses années dans la direction de l'Université de Louvain. Depuis 1956 aussi, on avait coordonné l'ensemble de l'Action Catholique, les mouvements de l'apostolat social et laïc sous la direction commune des évêques et des laïcs : c'était le Conseil Général de l'Apostolat.

Dans la province de l'Eglise flamande (en Belgique d'expression néerlandaise), on transforma ce conseil en une sorte de parlement de l'Eglise, composé de 120 délégués, élus des diocèses et des organisations nationales. Le Cardinal Suenens lui-même voulut donner à cette organisation des pouvoirs de décision ; mais la commission consultative préféra la limiter à un rôle consultatif.

Dans cette nouvelle structure, comme dans les conseils diocésains, le débat sur le célibat des prêtres réapparut régulièrement, mais par la suite, on veilla gentiment à le réduire au silence de la tombe.

L'Allemagne

Dans l'Eglise allemande, plusieurs groupes partageaient les vues des chrétiens des Pays-Bas et observaient de près ce qui se passait. Le 14 février 1971, le groupe "Arbeitsgemeinschaft von Priestergruppen in der Bundesrepublik Deutschland" envoya une lettre à la conférence épiscopale qui se réunissait à ce moment. Dans cette lettre, ils exprimaient leur accord avec les conclusions du Conseil Pastoral Hollandais. Quatre jours plus tard, les évêques envoyèrent leur réponse. Ils tenaient ferme au célibat obligatoire, mais désiraient parler avec le pape et les autres évêques afin de rendre possible l'ordination d'hommes mariés au diaconat.

L'Italie

La conférence épiscopale italienne avait déjà en 1968 donné son plein agrément à l'Encyclique "Caelibatus Sacerdotalis". Néanmoins, une large consultation de tous les prêtres eut lieu. Dans son rapport, "Prete in Crisi" (Prêtres en crise) en 1970, Silvano Buralassi concluait que la majorité du clergé italien appréciait le célibat, mais était opposée à son obligation. Si la loi changeait, seulement 15 % envisageraient de se marier. Ici aussi, les jeunes prêtres étaient les plus progressistes, partisans de l'abolition.

En avril 1970, une session de la conférence épiscopale fut consacrée au ministère presbytéral. Une consultation de groupes d'études, composés de prêtres diocésains, de religieux et de laïcs l'avait précédée. La consultation était favorable au changement de la loi. Mais les évêques déclarèrent que l'ordination et le célibat constituaient une nécessaire unité. Pour les deux, on avait reçu le charisme, et on les avait choisis librement.

La France

Au pays des prêtres-ouvriers que Jean Godin avait appelé "Pays de Mission", il n'y a pas eu de consultation d'opinion sur le célibat à cette époque. L'essentiel de l'attention des pasteurs s'intéressait à la remise en chantier du projet des prêtres-ouvriers interrompu violemment en 1954 par la Curie romaine : en 1965, de nouvelles équipes de prêtres partaient au travail et allaient ouvrir la voie à l'explosion de 1970, ce qui favorisa la mise en place du Secrétariat National des Prêtres-Ouvriers.

Pas davantage de protestations publiques de séminaristes ou de prêtres. Mais les déclarations répétées des évêques et de la conférence épiscopale révèlent la profondeur violente de la secousse contre le célibat dans la communauté catholique. En octobre 1966, le Cardinal Feltin publia une première déclaration, suivie en 1967 par Mgr. Ancel de Lyon qui publia "Le célibat sacerdotal". En avril 1968, Mgr. Guyot, président de la Commission du Clergé, a écrit un article dans "La Croix",

(organe officiel des catholiques de France) intitulé "Le Prêtre et l'Opinion Publique". Il se réfère à Vatican II comme le point de départ de l'adaptation et du renouveau. Puis il mentionne les changements dans l'éducation des prêtres et la création de conciles diocésains. Il considère comme positif l'envoi de prêtres au travail (sans mentionner la rupture vécue par les prêtres-ouvriers en 1954). Quant au célibat, il mentionne la pratique des Eglises orientales, où l'on permet l'ordination d'hommes mariés, mais il rappelle que les prêtres célibataires ne peuvent pas se marier. Enfin il apporte son entier soutien à la position de l'Encyclique "Caelibatus Sacerdotalis" qui montre le célibat obligatoire comme le résultat d'une prise de conscience croissante de la valeur de la continence et du célibat pour le Royaume. Finalement il appelle la presse à donner aux fidèles une information plus précise.

C'était sans tenir compte de la réalité qui allait éclater au grand jour après 1968 : l'insatisfaction généralisée dans le clergé trouva sa meilleure expression avec le mouvement temporaire qui prit le nom d' "Echanges et Dialogues" : célibataires, concubins ou mariés, tous ces prêtres échangèrent sur les meilleures conditions de leur ministère dans l'avenir. Ils permirent la tenue à Coire de l'Assemblée Européenne et la formulation de sa Proclamation que nous avons citée précédemment.

En novembre 1969, après une série de déclarations individuelles d'évêques, à Rennes, Besançon, Annecy, Verdun et Paris, la Conférence épiscopale française publia un document : "Vocation et préparation au service ministériel".

Le 21 février 1970, deux jours après le communiqué des évêques hollandais, l'épiscopat français, comme celui d'Allemagne, fut secoué par "...les événements en Hollande". Dans une lettre confidentielle à tous les évêques, le Secrétariat Permanent les informait qu'il avait immédiatement transmis au pape leur soutien.

Après le Synode de 1971, la situation continua de s'aggraver et les départs à se généraliser, tandis que les séminaires se vidaient très rapidement. C'est pourquoi la Conférence annuelle épiscopale en 1976 revint sur le sujet par une étude élaborée : "Fidélité, célibat et ministère" , appelant particulièrement les prêtres à la "fidélité" à l'égard de leur engagement. Ce fut l'occasion pour 200 prêtres "en foyer" de proclamer leur fidélité à la Mission dans leur état de mariage, solidaires de leurs confrères célibataires.

Conclusion

Tout au long du débat qui s'est déroulé entre les évêques, les prêtres et les laïcs, on pourrait noter une évolution. D'abord, on remarque seulement la diminution du nombre de prêtres et on propose des solutions à l'ordre du jour. Elles font naître des discussions sur le célibat, ce qui le motive et le changement de la loi de 1139. Plus tard, on se met à discuter du presbytérat lui-même et du ministère dans l'Eglise en général. Finalement on en vient aussi à la décentralisation du pouvoir dans l'Eglise et à la fonction de la papauté et de la curie. Le Synode de 1971 mit fin à ce long débat. Moins d'une décade plus tard, le pape Jean-Paul II restreignait l'attribution de la dispense à un point tel qu'elle n'était pratiquement plus possible.

TROISIEME PARTIE : LA REVOLUTION DES PRETRES MARIES

Chapitre Premier : PRETRES SUR DE NOUVELLES ROUTES

I. LE GRAND EXODE

Les départs avant 1965

Jusqu'en 1965, il était quasiment impossible d'obtenir une dispense de la loi du célibat. Tomber amoureux et vivre la croissance de relations intimes entre un homme et une femme, c'est un événement quotidien, naturel et dans la plupart des cas, très réjouissant. Mais, pour le prêtre catholique romain, c'était toujours une tragédie. Il n'avait que trois routes devant lui et chacune apportait son même poids de souffrances : une séparation immédiate, une vie clandestine ou la fuite.

Si son entourage connaissait sa relation, les autorités, la famille ou les amis, commençaient à exercer une forte pression sur lui ou sur la femme : sans cesse, on les questionnait, on les effrayait, on les empêchait de se voir, on les menaçait de sanctions telles que le déplacement au loin ou la perte d'un travail. Si elle attendait un enfant, la femme était soumise à une pression plus instante, pour ne pas dire forcée à abandonner son bébé pour le faire adopter. Si le prêtre ou la femme abandonnait devant le pouvoir de l'Eglise, le célibat était sauf. Mais alors, les deux personnes profondément blessées devaient faire face à un sombre avenir. Si le prêtre choisissait de maintenir sa relation, il ne pouvait qu'être exclu et commencer une autre vie au loin.

Les départs après 1965

A partir de l'instant même où le pape Paul VI ouvrit la possibilité de dispenser de la loi du célibat jusqu'aux années 90, se produisit dans l'Eglise catholique romaine un départ massif de ses prêtres. Par dizaines de milliers, ils quittèrent leurs fonctions, dans tous les pays catholiques, dans tous les diocèses, congrégations et ordres religieux, en Occident, mais aussi dans les pays de mission.

Avant 1980, les départs avaient lieu le plus souvent avec l'obtention de la dispense ; mais, avec la politique plus sévère de Jean-Paul II, ils quittèrent principalement sans dispense. Un événement jamais vu dans l'histoire de l'Eglise catholique !

Cela se réalisa dans un secret total, jusqu'à la création d'associations nationales de prêtres mariés et d'une Fédération Internationale en 1985. Jusqu'alors, les prêtres mariés se cachaient dans l'anonymat. Les évêques et leurs conférences, sans tenir compte du chaud débat entre 1965 et 1971, ne publièrent aucune information sur l'étendue de ces départs, ni données statistiques, ni noms. Officiellement, ce n'était que le problème de quelques tristes cas, un petit nombre de "déserteurs". Dans les diocèses qui avaient un conseil pastoral ou un conseil presbytéral, les prêtres mariés ont parfois tenté de dialoguer avec leur évêque, mais le corps des évêques a toujours refusé de parler de la question. En effet, Rome leur avait interdit toute discussion à l'avenir sur la question du célibat.

Les simples fidèles furent choqués par la tragédie des départs dont ils faisaient l'expérience sur le terrain. Cependant, ils n'avaient aucune idée du caractère massif de ce qui se passait et de son sens pour l'Eglise catholique.

La première vague des départs continua jusqu'au Synode des Evêques en 1971. A ce moment, le long débat entre les évêques et les prêtres avait créé chez les prêtres un grand espoir pour un changement de loi par le Synode. Après la désillusion, un nombre encore plus grand de départs eut lieu et cela conduisit après 1980 à une confrontation plus aiguë avec la hiérarchie.

Le nombre des départs

Il est très difficile de compter avec exactitude leur nombre dans le monde à cause de l'anonymat choisi par les prêtres mariés et du silence recherché par les autorités ecclésiastiques. La Fédération Internationale des Prêtres Catholiques Mariés, qui commença en 1985, considéra comme une première tâche de réaliser une évaluation. On pouvait le faire sur la base de données nationales. Il apparut alors un nombre impressionnant aux États-Unis, en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne, ainsi que dans des pays plus petits comme les Pays-Bas, la Belgique, l'Autriche, l'Irlande. Plus tard, on obtint des informations venant des Philippines, de l'Inde, d'Amérique Latine et d'Afrique. A ce jour, on peut confirmer que le nombre total dépasse les 80.000 prêtres !

Quelques années plus tard, lors d'une conférence de presse du 30 juin 1991, Mgr. Milan Simsic, sous-secrétaire de la Congrégation du Clergé annonça que le pape avait jusqu'alors accordé 60.000 dispenses du célibat. Il ne parla pas du nombre de prêtres auxquels on avait refusé la dispense, ni de ceux qui ne l'avaient pas demandée. Aujourd'hui, on peut les estimer avec certitude au nombre de 40.000. [voir Annexe]

En avril 1995, le secrétaire de la même Congrégation fit état de 400 à 600 demandes annuelles dans ses services. Pendant ce temps, un nombre croissant de prêtres se sont mariés sans même tenter d'obtenir la dispense : en effet, avant 1980 il fallait plus d'un an pour obtenir une réponse de Rome, mais après les mesures plus sévères de Jean-Paul II, les demandes devinrent presque inutiles...

Sans disposer d'une étude scientifique ou d'un rapport statistique, il apparaît de toutes les données qu'à la fin de ce siècle, plus de 100.000 prêtres auront quitté leur ministère. Le 22 mars 1994, le Vatican annonça que le nombre total des prêtres catholiques s'élevait environ à 400.000 : 260.000 prêtres diocésains et 140.000 membres d'une congrégation ou d'un ordre. Ainsi, un prêtre sur cinq avait décidé de se marier et avait été exclu des statistiques.

Comment peut-on expliquer cette révolution ?

Une fois écrite l'histoire de cette révolution, les historiens chercheront une réponse pour savoir pourquoi c'est arrivé dans les trois décennies qui ont suivi Vatican II.

Le Cardinal Jean Daniélou, en janvier 1970 dans "La Croix", avait cru bon d'attaquer l'Eglise des Pays-Bas et les conclusions de son Concile Pastoral. Il affirmait qu'il écrivait "... pour défendre le Saint Père contre ceux qui voulaient conduire l'Eglise vers la décadence... La question du célibat était la conséquence d'une crise de la foi et de la spiritualité du prêtre, d'un manque de prière et de générosité". Peut-être exprimait-il la pensée de la plupart des évêques ?

Personne ne niera que le célibat obligatoire et les problèmes de la vie sexuelle ont été les principales causes de la vague des départs. Assez récemment, une statistique a tenté de mieux mettre en lumière ce tabou. En 1990, Richard SIPE, bénédictin américain marié et psychothérapeute, a publié un livre à ce sujet. Après 25 années de contacts professionnels avec 1500 prêtres en exercice, il concluait que seulement 10% du clergé américain vivait le célibat de façon mature, que 40% le vivait plus ou moins et que 50% ne le vivait pas du tout.

En 1995, P. RODRIGUEZ, journaliste espagnol, publia "*La Vida sexual del Clero*" (La vie sexuelle du Clergé). C'était une enquête auprès du clergé espagnol en activité. Il présenta deux groupes de résultats. Selon sa recherche, 60% du clergé avait des relations sexuelles, 12% étaient homosexuels sans relation; 7% étaient coupables d'abus envers des mineurs. Une seconde recherche auprès de 354 prêtres ayant des relations sexuelles révélait que 53% les avaient avec une femme adulte, 21% avec des hommes adultes, et environ 10% avec des mineurs, garçon ou fille. Dans ce

même groupe, 64% avaient commencé après l'âge de 40 ans, à cause, selon l'auteur, "du désespoir existentiel, de la frustration et d'une remise en question de leur foi".

Il y a eu certainement aussi d'autres facteurs qui ont influencé cette situation.

Nous avons déjà mentionné la sécularisation de la fonction de pasteur après la Deuxième Guerre Mondiale et les nouvelles tâches pastorales qui surgirent spécialement en Europe. Ce courant qui conduisait à rencontrer les chrétiens dans leur propre monde s'intensifia pendant les années 50. Il faut se rappeler le livre de l'Abbé Michonneau "Au coeur des masses", ainsi que l'attitude choquante à l'égard des théologiens progressistes comme Teilhard de Chardin, Chenu, de Lubac, Congar en France. Ou encore l'analyse douloureuse de Congar dans son livre : "L'Eglise, humble et servante".

Les problèmes soulevés par la présentation de la foi elle-même n'ont pas trouvé de solution lors du Concile, ni lors de la publication du nouveau catéchisme universel. Cependant, l'exégèse avait déjà bien établi une approche scientifique et historique des Evangiles.

Vers les années 60, l'évêque anglican, John ROBINSON, publia avec succès "Honest to God" et "But that, I can't believe" (Mais cela, je ne peux pas le croire) : il répondait au besoin des prêtres et des jeunes de dé-mythologiser leur foi. C'est une tentative pour dégager l'essentiel de la foi révélée à partir de la pensée et des mots traditionnels tout au long des cultures successives, en commençant par la culture juive et grecque.

La dé-sacralisation du ministère joua aussi son rôle dans cette évolution.

Après la Guerre, mais surtout après 1960, le mariage et la sexualité connurent d'importants changements.

D'abord un changement positif. Par l'activité des laïcs, une nouvelle spiritualité du mariage se développa, confirmée par les déclarations de Vatican II. On souligna plus l'amour et l'union entre hommes et femmes. Pour l'élite des chrétiens, le temps du dédain de la vie sexuelle et de la valeur supérieure du célibat était révolu.

Jusqu'au XX^e siècle, la théologie morale avait défini comme fins du mariage : la procréation et l'éducation des enfants (comme fin primaire), une aide mutuelle (matérielle) et un remède contre la concupiscence (comme fins secondaires). L'amour n'était pas considéré comme une fin du mariage.

En 1930, Dietrich von Hildebrand publia un livre, "*Die Ehe*" (Le Mariage), dans lequel il proposa l'amour conjugal comme fin primaire du mariage. Il fut suivi par le pape Pie XI dans son encyclique "Casti Connubii" de 1930, et plus tard par le Concile Vatican II, dans la constitution pastorale "Gaudium et Spes" en 1965. Le concile ne considère plus longtemps le mariage comme une institution destinée en premier lieu à assurer la continuation de l'humanité, mais bien comme une union pour la vie d'un homme et d'une femme.

Mais aussi une évolution négative se manifesta. La vie publique devint de plus en plus "supersexualisée". Journaux et télévision, films, publicité, mode, vie conjugale et fidélité dans le couple : dans tous ces domaines, on manifesta une plus grande indépendance vis-à-vis de la morale antérieure. Il ne s'agit pas ici d'analyser le phénomène. Nous pouvons seulement constater que la pression sur le célibat dans la vie moderne est plus forte. Un prêtre est un homme comme un autre et n'a pas vocation à vivre comme un ermite.

Tous ces phénomènes décrits ci-dessus dans le monde actuel et dans l'Eglise firent davantage pression pour fournir l'occasion inévitable d'accorder la dispense du célibat. Néanmoins, personne n'avait imaginé qu'une telle explosion se produirait.

Les motifs personnels

La question du célibat n'est évidemment pas le seul motif qui conduit à se marier. Pour une petite minorité, des doutes de foi sérieux conduisirent certains à quitter l'Eglise et ils se considèrent comme des "ex-prêtres".

Pour une grande majorité, il y eut les désillusions provenant de leur travail pastoral et la critique de la politique des autorités ecclésiastiques. Souvenons-nous des lourds problèmes que soulevaient les formes du catéchisme et de la liturgie pour les jeunes et les adultes. Ou encore, les doutes sur le sens de l'activité missionnaire, confrontée au nouveau concept de l'aide au développement. Souvenons-nous aussi de l'interdiction de l'usage des contraceptifs, dans le Tiers Monde en particulier, du traitement à l'égard des chrétiens divorcés, du mépris de Rome pour la participation des laïcs dans la direction de l'Eglise et pour donner aux femmes la place qui leur revient... La plupart de ces éléments ont agi sans doute en éloignant les jeunes générations. Les temps ont changé et l'autorité de l'Eglise semble à beaucoup de chrétiens celle d'un conducteur qui serre les freins, au lieu de conduire sur de nouvelles routes.

La plupart des prêtres mariés ne désiraient pas quitter l'Eglise. Ils souhaitaient que Rome montre plus de compréhension pour la vie des simples chrétiens, une approche du dialogue et moins de pompe et d'apparat écarlates.

Finalement, il y a une petite minorité de prêtres mariés, qui gardent la nostalgie de leur fonction de jadis et attendent seulement l'abolition du célibat obligatoire pour reprendre leur place derrière l'autel. Quelques années après le Synode de 1971, quand furent créées les associations nationales, toutes ces tendances se sont manifestées.

L'exclusion

Un prêtre qui se marie, civilement ou sacramentellement, avec ou sans dispense légale, est exclu de l'Eglise comme de la société. Il aboutit dans un monde de traumatisme et d'angoisse, de solitude et de souffrances. Il est contraint d'abandonner son ministère, pour lequel on l'avait formé pendant des années et auquel il avait consacré toutes ses énergies. Psychologiquement, il doit se libérer du système mental d'une caste sociale avec les caractères propres de son statut et ses privilèges, de sa sécurité et de sa respectabilité publique. Du jour au lendemain, il fait l'expérience de la chute : c'était "quelqu'un", un notable, et il devient "personne", un quelconque citoyen !

Il souffre de l'incompréhension de ses parents, de ses frères et sœurs, conduisant souvent à de longues années de rupture. De toutes façons, il est l'opprobre de sa famille. Quelques prêtres mariés n'ont même pas osé révéler leur passé à leurs propres enfants, comme s'ils avaient une lèpre spirituelle. Les confrères et leurs amis ont souvent refusé de garder davantage le contact. Ce sont les non-catholiques qui le considèrent comme un fonctionnaire exclu de son emploi.

Lors des premiers congrès internationaux, beaucoup de prêtres mariés ont dit leur histoire, combien ils avaient souffert de ce traitement inhumain. S'ils demandaient une dispense, on les obligeait à se soumettre à un examen psychiatrique, comme s'ils étaient mentalement malades. Ils ont dû quitter leur région et souvent leur pays. Ils ont dû chercher un travail pour lequel ils n'étaient pas qualifiés, trouver un domicile, bâtir un nouveau régime de protection sociale. Beaucoup ont rencontré des problèmes de santé, et aussi de chômage et de pension de retraite...

Jusqu'à 1976, on n'avait jamais payé la sécurité sociale pour des centaines de missionnaires à l'étranger !

Pour le Droit Canon, le prêtre marié est "réduit" à l'état laïc. Mais néanmoins, on ne lui permet pas de remplir dans l'Eglise quelque fonction, même pas des fonctions accessibles aux laïcs. Quand un Dominicain bien connu et marié offrit ses services, un doyen lui répondit : " Je peux seulement vous autoriser à faire la quête". En Italie, le Vatican a conclu un accord avec le gouvernement italien pour

exclure les prêtres mariés de tout poste de la fonction publique. Un vicaire-général flamand répondit à un prêtre "dispensé" qui déposait sa demande comme professeur de religion dans une école primaire : "Nous ne pouvons pas permettre à un apostat d'enseigner la religion !" Honnêtement, nous reconnaissons aussi que le Cardinal Suenens fut le premier en Belgique, en dépit des ordres de Rome, à admettre des prêtres mariés comme professeurs dans l'enseignement secondaire.

La femme d'un prêtre était spécialement la victime qui devait souffrir. Elle était coupable de la situation, la femme fatale, qui avait séduit le prêtre. Pour elle, aucune compréhension ou sympathie possible, et si elle avait un emploi dans une école catholique, on la renvoyait.

Tous les prêtres mariés, à quelques exceptions près, ont souffert des années d'amère exclusion, de pauvreté et de lutte pour une nouvelle vie décente. Ils partagent cette expérience avec beaucoup de frères et de soeurs qui ont quitté leur vie conventuelle. Mais nulle part, le mépris gnostique envers la sexualité ne s'est manifesté aussi violemment que dans la manière de traiter les prêtres mariés dans l'Eglise Catholique. Chez les autorités ecclésiastiques et, jusqu'à une date encore récente, chez la plupart des fidèles, le caractère sacré du prêtre et la sexualité sont restés inconciliables.

Un évêque flamand exprimait ce mépris en ces termes : "Inutile de nous ennuyer à leur sujet. L'Eglise perd seulement son trop plein de graisse !". Dans une société où les gens ne meurent pas de faim, mais d'un excès de nourriture grasse, cela signifie que les prêtres mariés sont victimes d'un esprit de jouissance et d'un manque de générosité.

David Rice, dominicain irlandais marié et actuellement journaliste, a voyagé à travers le monde pour faire un premier inventaire des expériences des prêtres mariés, qu'il a publié dans "Shattered vows" (Les vœux en lambeaux).

Une vie nouvelle

Que leur est-il advenu dans leur nouvelle vie ? Ont-ils réussi dans le mariage, dans l'éducation de leurs enfants ? Ont-ils pu construire une nouvelle existence ?

Les groupes français de France-Nord et de Marseille-Provence, "Prêtres en Foyer" (P.E.F.), a publié un recueil de témoignages de prêtres mariés en 1980 : "Mariés, mais toujours prêtres".

Un prêtre-sociologue français, Julien POTELE, a tenté deux essais pour trouver une réponse : "Ils se sont mariés, et après ?" en 1996 et, plus récemment en 1998, "Femmes et prêtres mariés dans la société d'aujourd'hui".

"Le Monde" du 17 octobre 1997 a publié la réaction d'un lecteur de ce livre : "Dans les interviews, il n'y a pas trace d'un besoin d'auto-justification. Ni du désir de renouer avec l'institution qui les a congédiés et qui n'en fait plus cas, malgré leur capital d'expérience et de dévouement. En effet, mariés ou non, ils restent prêtres. Ils regrettent seulement que tant de richesses soient perdues pour l'Eglise, tant de souffrances inutiles et d'énergies gaspillées.

Si dans leur départ, de multiples motifs ont joué leurs rôles, le plus important - et ils ne le cachent pas, - fut la découverte de l'amour humain. Quoiqu'ils respectent leurs confrères qui gardent le célibat, ils parlent d'une "libération", d'un équilibre vécu dans leur mariage : "Nos épouses ont fait de nous des hommes," dit l'un d'eux, " et ma femme est devenue une autre moitié de moi-même". La plupart sont restés fidèles à leur foi, mais ont regretté l'étroitesse de la piété du séminaire, les tabous, les sentiments réprimés."

En Allemagne, Georg DENZLER a raconté leurs histoires dans "Lebensberichte verheirateter Priester : autobiographische Zeugnisse", 1982 (Histoires de prêtres mariés : témoignages autobiographiques). La Fédération Internationale, dans la préparation du Congrès de Madrid en 1996, a essayé de rassembler des informations à ce sujet.

Dans ces livres et dans beaucoup d'autres témoignages, un courant général se manifeste. Les prêtres mariés en général ne sont pas restés sans emploi longtemps. Ils ont préféré prendre un travail dans le monde de l'éducation et des services médico-sociaux. Ils furent spécialement attirés vers les organisations sociales : syndicats, O.N.G. pour le Tiers Monde, associations militant pour les réfugiés, les handicapés et les déshérités. Ils travaillèrent aussi dans la fonction publique, les médias, l'industrie comme employé ou ouvrier.

Dans quelques cas, ils réussirent à obtenir une nouvelle fonction en paroisse ou dans un bureau pastoral plus élevé. En très petit nombre, ils choisirent de travailler dans une autre Eglise chrétienne, l'Eglise Anglicane ou la Vieille Eglise Catholique : le Belge Bert WIRIX devint archevêque du diocèse vieux-catholique d'Haarlem (Pays-Bas). Jean-Matthieu ROSAY, ancien jésuite belge, devint professeur de religion dans la Vieille Eglise Catholique en Allemagne. Il a publié une très intéressante autobiographie.

A quelques exceptions près, les prêtres mariés sont heureux dans leur famille et ont les mêmes problèmes avec leurs enfants que tous les autres parents...

Après 1990, trouver un emploi en Europe ne fut plus comme auparavant. Dans un contexte de très fort chômage, il est devenu extrêmement difficile pour des prêtres âgés de trouver un travail. Cette situation et la quasi impossibilité d'obtenir une dispense incitèrent nombre de prêtres à garder secrète une relation clandestine.

II . REACTIONS DES EVEQUES

Comment les évêques ont-ils réagi à l'exode massif de leurs prêtres ? L'ont-ils considéré comme une possibilité d'aller vers un nouveau mode de presbytérat ? Ont-ils soutenu leurs prêtres pour "créer un nouveau style de vie et une nouvelle spiritualité", comme l'avait espéré le prier des Dominicains de Marseille, Pierre HERMAND ?

Chaque évêque a une autonomie de responsabilité dans son propre diocèse. Même la conférence des évêques n'a aucune autorité sur un évêque local. Naturellement, il est relié par le lien de l'unité avec les autres églises locales, sous la présidence de l'évêque de Rome. Mais cette solidarité et cette dépendance devraient-elles conduire sa propre église vers la ruine ?

Les faits historiques montrent le contraire. Les exclusions de prêtres ont pris une ampleur mondiale. Seuls quelques rares évêques,- on pourrait les compter sur les doigts de la main,- ont essayé de garder le contact avec leurs prêtres mariés, de les réunir et de leur offrir le soutien spirituel adéquat. Ce faisant, ils ont défié les dures règles romaines vis-à-vis des exclus.

Après le Synode de 1971, le Vatican informa les conférences épiscopales que le débat sur le célibat était clos et qu'on ne devait plus l'inscrire dans un ordre du jour. Ils devaient aussi éviter tout contact avec les organisations de prêtres mariés. Lors du Synode de 1990 sur la formation des prêtres, toute discussion sur l'obligation du célibat fut évitée.

L'évêque de Montana (E.-U.), Raymond HUNTHAUSEN, qui avait conservé un prêtre marié dans une paroisse, fut déplacé à Seattle.

Le nonce belge aux Etats-Unis de 1973 à 1980, Jean JADOT, qu'on a considéré comme trop modéré en la matière, ne fut jamais nommé cardinal.

En 1998, on imposa un évêque-coadjuteur à l'archevêque de Oaxaca (Mexique), Bartolomeo CARASCO BRISENO, pour s'occuper du clergé, considérant que l'archevêque n'avait pas été

suffisamment dur à son égard. En effet, les deux tiers des 160 prêtres de son diocèse étaient mariés civilement et vivaient avec leurs familles, tout en demeurant néanmoins dans leur charge pastorale.

L'évêque français, Jacques GAILLOT, fut démis de sa charge après l'assemblée des évêques français à Lourdes en 1989. Il avait publié un rapport critique, écrivant : " Je me pose des questions sur le profil du clergé de demain. En effet on remarque comment l'Eglise multiplie ses efforts pour garder parmi les siens les prêtres de Mgr. Lefevre, formés à Ecône, qui pour des points essentiels de notre foi sont si loin de Vatican II. Tandis que l'autorité ecclésiastique accepte la perte de prêtres de valeur, pour la simple raison qu'ils ont rompu l'obligation du célibat ? " Il plaida aussi pour l'ordination d'hommes mariés.

L'archevêque de Curitiba en 1995 qui participa au Congrès national des prêtres mariés du Brésil et les encouragea, fut rapidement rappelé à l'ordre par Rome.

Chaque Congrès de la Fédération Internationale des Prêtres Catholiques Mariés fut annoncé au Pape et on lui envoya ensuite un rapport avec la Déclaration Finale du Congrès. Nous n'avons jamais reçu une réponse, même sous forme d'accusé de réception...

Apparemment ils ont choisi la stratégie du silence en la matière pour minimiser un phénomène regrettable, mais jugé sans importance de manque de fidélité ! L'administration romaine fortement centralisée est puissante et de plus, les évêques des pays pauvres dépendent financièrement du Vatican. Cela pourrait expliquer le silence.

Au Synode de 1971, 87 votes se prononcèrent en faveur d'un changement de la loi. Néanmoins, pendant les années suivantes sur un total de 4.100 évêques, il n'y a eu que quelques rares voix pour plaider en faveur de l'ordination d'hommes mariés.

D'abord les conférences épiscopales d'Indonésie, du Canada et du Tchad, qui adressèrent un appel à Rome. Par la suite, quelques cardinaux bien connus : Bernard ALFRINK (Pays-Bas) après le Concile Pastoral Hollandais; Leo-Joseph SUENENS (Belgique) lors du Synode de 1971; Joseph MALULA (Zaïre), président de la conférence ; Paolo-Evaristo ARNS et Aloisio LORSCHIEDER du Brésil. Franz KOENIG et son successeur Christoph SCHOENBORN en Autriche ; Ricardo VIDAL (Philippines) qui encouragea les prêtres mariés à leur premier congrès en 1996. Plus récemment les déclarations du Cardinal Carlo-Maria MARTINI, l'archevêque de Milan, souvent nommé comme candidat à la succession de Jean-Paul II.

Il y a aussi quelques noms d'évêques bien connus, qui ont joué aussi dans d'autres domaines un rôle précurseur : Raymund HUNTHAUSEN et Rembert WEAKLAND aux Etats-Unis, Pedro CASALDALIGA et KRAEUTLER, évêques des Indiens du Brésil, Leonidas PROANO en Equateur, Guy RIOBE et Jacques GAILLOT en France, Georg STERZYNSKI en Allemagne, Reinhold STECHER en Autriche, Hub ERNST aux Pays-Bas, Eamon WALSH et Brandon COMISKEY en Irlande.

En 1995, quand on ordonna quelques prêtres anglicans dans l'Eglise Catholique, l'évêque de Ferns (Irlande), COMISKEY, fit de fortes déclarations dans la presse et à la radio : l'Eglise devrait changer la discipline du célibat et prendre sérieusement en considération l'ordination des femmes. Rome lui imposa l'ordre de se taire. Quatre autres évêques qui l'avaient soutenu reçurent un avertissement.

L'évêque d'Innsbruck (Autriche), Reinhold STECHER, à la retraite depuis 1998, a écrit une lettre publique à ses amis, critiquant sévèrement le traitement fait aux prêtres mariés par Rome.

"Rome a perdu son image de miséricorde et cela aura de lourdes conséquences le siècle suivant, quelles que soient les belles paroles et les célébrations pompeuses du nouveau millénaire."

Le cardinal Basil HUME et l'archevêque Christopher SCHOENBORN furent les premiers dirigeants prééminents de l'Eglise à ignorer l'interdiction de prendre contact. Ils reçurent les membres du Comité Exécutif de la Fédération en 1997 et écoutèrent l'exposé de son programme et sa démonstration. En 1998, l'archevêque de Livourne, Alberto ABLONGO, vice président de la Conférence italienne, les reçut : dialogue difficile à expliquer sans l'accord tacite du Vatican.

Cependant nous devons faire une réserve importante : à quelques exceptions près, tous ces évêques sont en faveur d'une ordination d'hommes mariés, les "viri probati" ainsi appelés, personnes adultes, de haut niveau moral, reconnus par leur communauté. Ils pensent à ce sujet aux diacres mariés, aux catéchistes en Afrique, en Asie et en Amérique-Latine.

L'évêque Jan van CAUWELAERT (Belgique), jadis évêque de Inongo (Congo), responsable à Rome de la formation des catéchistes dans les jeunes Eglises, a écrit dans une note adressée au Synode en 1971 : " Le manque de prêtres dans les jeunes Eglise d'Afrique ne se résoudra pas par une augmentation des prêtres célibataires, qui en effet, dans la pratique, ne s'est jamais matérialisée. Tous les évêques confirmeront l'impossibilité d'envoyer des célibataires dans des villages dispersés afin d'y habiter isolé et seul. Ce manque ne peut pas non plus être résolu par l'importation de prêtres expatriés, parce qu'ils ne peuvent pas devenir des chefs réels de ces communautés. Tous les évêques d'Afrique, et beaucoup d'évêques d'Asie demandent que leurs catéchistes soient des hommes mariés. Maintenant ces catéchistes ont déjà la charge de toutes les fonctions presbytérales, sauf pour l'Eucharistie et la Confession."

Pour ces évêques, le prêtre idéal reste toujours le prêtre qui a reçu le "charisme du célibat" et s'est engagé librement à son ordination. Une fois ordonné, il doit rester célibataire jusqu'à sa mort. Ils ne mentionnent jamais la possibilité qu'un homme marié devienne évêque. Ils n'acceptent pas davantage une réintégration dans leurs charges pastorales de milliers de prêtres actuellement mariés, avec ou sans dispense.

Dans ses mémoires, "Souvenirs et Espérance", le Cardinal SUENENS disait comment pendant le Synode de 1971 il a plaidé en faveur de l'ordination d'hommes mariés, mais en même temps, il s'est opposé au retour au ministère des prêtres mariés.

Il est clair que la proposition, l'ordination de "viri probati", a été seulement motivée par le manque de vocations et d'ordinations, le nombre croissant de paroisses sans prêtre résidant et le droit des fidèles à l'Eucharistie. Leur seul motif est le manque de personnel. Ce n'est certainement pas qu'ils admettent la valeur du mariage pour le ministère presbytéral ou la nécessité de ministres mariés d'un point de vue pastoral.

Dans quelques rares cas, l'évêque lui-même a pris l'initiative. Le Cardinal Joseph MALULA (Zaïre) a nommé des catéchistes mariés comme pasteurs d'une paroisse dans la capitale, Kinshasa. L'évêque de Riobamba (Equateur), Leonardo PROANO, a mis en place une formation théologique pour des indigènes mariés et les a nommés comme pasteurs de paroisse. Malgré leurs demandes instantes, ces évêques n'ont jamais reçu l'autorisation de les ordonner au presbytérat.

Dans les années 90, on peut noter une légère évolution dans la pensée des évêques. Nous avons déjà noté les déclarations de cardinaux et d'évêques. En 1996, Julio PINILLOS, président de la Fédération Internationale, fit un tour des Eglises d'Amérique-latine et trouva une ouverture d'esprit remarquable dans la hiérarchie du Pérou, de l'Equateur, de la Colombie, du Paraguay.

En Equateur, l'évêque Maria RUIZ avait confié la responsabilité d'un centre de formation diocésain à une équipe de prêtres mariés. L'évêque de Riobamba, CORAL, successeur de Proano, a déclaré : "Si un prêtre marié veut prendre la responsabilité d'un quelconque secteur pastoral, je ne vois aucun problème"; A Medellin (Colombie), l'évêque a concélébré avec un groupe de prêtres mariés. Au

Brésil, un évêque retraité, J.M. PIRES, suit régulièrement les rencontres de prêtres mariés et a déclaré qu'il appréciait la contribution des femmes dans le dialogue.

En 1998, l'épiscopat anglais a demandé à Rome de faire de l'année 2.000 une année d'amnistie et de retour des prêtres mariés dans le travail pastoral.

Enfin, si un évêque se marie, la presse mondiale en parle ! Tels sont les cas d'Eugenio MARINO, archevêque d'Atlanta ; de Robert SANCHEZ de Santa Fe aux Etats-Unis ; d'Eamon CASEY en Irlande ; de Robert WRIGHT en Ecosse et de Hansjörg VOGEL en Suisse. Il faut aussi mentionner le président de la Fédération d'Amérique-Latine, l'archevêque argentin, Jeronimo PODESTA.

III . LES CONSEQUENCES POUR L'EGLISE ET LE CLERGE

A. Une Eglise sans Prêtres

Mettre en place la dispense légale du célibat n'était certainement pas l'aspect le plus important de l'"aggiornamento" que le pape Jean XXIII avait à l'esprit. Cependant ses effets furent énormes : en quelques décades, l'Eglise Catholique a perdu environ 20 % de ses prêtres. Cette perte de sang coïncide avec un autre phénomène : la spectaculaire diminution des vocations et par là, des ordinations. Déjà manifeste avant le Concile, ce recul augmenta de façon alarmante après. Nous examinons les statistiques jusqu'en 1965 (voir la II^o partie, chapitre 2, IV)

La diminution après 1970 devint réellement alarmante.

Les pays d'Europe qui jadis disposaient d'un grand nombre de vocations pour leurs clergés diocésains, mais aussi pour les congrégations régulières et missionnaires, virent le flot tarir. On ferma les séminaires, les noviciats se vidèrent et les congrégations furent obligées de clore leurs centres de formation, leurs institutions de charité et d'autres activités apostoliques.

Un exemple frappant dans mon propre pays. Le diocèse d'Anvers comprenait 313 grosses paroisses et de nombreuses institutions ecclésiastiques pour l'éducation, les oeuvres charitables et l'action sociale. Au cours des années 50, un grand nombre de jeunes candidats se présentait annuellement : jusqu'à une cinquantaine de vocations au séminaire diocésain. En 1969, j'ai demandé à l'évêque combien de candidats il avait pour entrer au séminaire et il m'a répondu "six". Alors je lui ai demandé combien d'ordinationes il escomptait après les six années de formation et il m'a répondu "peut-être une". Quand je lui ai demandé en insistant comment, en ce cas, il pourrait pourvoir à la relève de son personnel, il a répondu : " Nous verrons en son temps". Depuis lors, le diocèse a eu une ou deux ordinations chaque année, alors que le remplacement normal aurait nécessité au moins 30 à 40 personnes. En 1998, en Belgique, trois sur cinq des diocèses d'expression néerlandaise ne comptaient que 8 vocations ; les deux autres diocèses n'en avaient aucune.

La disparition de jeunes prêtres est spécialement tragique pour les catéchismes, l'éducation, les oeuvres sociales, les mouvements de jeunes et les paroisses. Le clergé âgé ne peut faire face au choc culturel vécu par les jeunes après 1960. L'Eglise a perdu le contact avec les jeunes générations et les églises se vident. Mais on a fait un choix : mieux vaut pas de prêtres que des prêtres mariés ! Alors que les jeunes ont fait un autre choix...

Le 9 avril 1970, le pape Paul VI disait dans une audience : "Si l'éducation de jeunes se concrétise dans la sphère de la prière, de l'engagement et de la générosité, il n'y a pas de problème de célibat". En d'autres termes, il faut blâmer l'éducation : la famille, l'école, le séminaire !

Le manque de prêtres dans les pays occidentaux aboutit à un nombre croissant de paroisses sans prêtre résidant. De plus en plus, on ferme des paroisses et on les réunit ensemble. Depuis longtemps en France et maintenant aussi dans d'autres pays européens et aux Etats-Unis, un ou deux prêtres âgés administrent de trois à cinq petites paroisses. Dans son livre "Europe sans prêtres" 1996, le sociologue jésuite, Jan KERKHOFS, évalue le nombre de paroisses dans le monde sans prêtre résidant à environ 150.000, soit une sur trois. Le secrétariat de la Conférence épiscopale allemande admettait en 1998 que c'était le cas dans son pays : une sur trois manquait de prêtre résidant et dans les diocèses de Trèves et d'Augsbourg, c'était même 50 %.

En Belgique, en 1976, 284 paroisses étaient sans pasteur ; en 1992, ce nombre s'est accru jusqu'à 1072. Dans le diocèse d'Anvers, les paroisses fermées sont passées de 4 à 106 pour un total de 313...

La situation dans les autres pays d'Europe est à peine meilleure.

De la sorte, on voit apparaître un nouveau modèle de prêtre : le prêtre voyageur, responsable de plusieurs paroisses où il va célébrer la messe et administrer les sacrements. Le dimanche, on remplace régulièrement la messe par une célébration liturgique, un service de prière sous la direction des laïcs. C'est le type de ministère qui pendant des années a existé dans les pays de mission, appelés maintenant les Jeunes Eglises, où l'Eglise Catholique a fait le même choix.

Quelques exemples. L'Equateur a une population d'environ 10 millions d'habitants, dont 60 % d'Indiens. Pendant des siècles, on a baptisé cette population, mais elle n'a jamais eu des prêtres ou des évêques indigènes. Ils sont d'origine espagnole, à l'exception de quelques métis.

Le Burundi est un petit pays d'Afrique avec 6 millions d'habitants, dont 80 % sont baptisés. Récemment encore, le pays était couvert par une cinquantaine de postes de mission, ayant chacun de 50.000 à 80.000 fidèles. Trois prêtres avaient la charge d'un poste de mission et des catéchistes mariés dirigeaient des milliers de petites communautés locales.

Au Zaïre, le pays catholique le plus grand d'Afrique, chaque poste de mission comprend un "père voyageur", qui a la charge de couvrir des centaines de kilomètres pour visiter les communautés locales, dire la messe et administrer les sacrements. Les catéchistes mariés ont la charge des communautés..

Pendant cinq siècles, l'Eglise Catholique n'a pas été en mesure d'établir un ministère adapté à la culture locale des Jeunes Eglises en Amérique Latine, en Asie et ce siècle encore en Afrique.

La seule solution a été d'envoyer des missionnaires occidentaux et de travailler avec des catéchistes. C'est une solution qui n'a jamais permis une vie sacramentelle normale, dont le centre est l'Eucharistie.

Le pape Paul VI a adressé un appel au clergé diocésain occidental pour aller et travailler dans ces Eglises. Malgré le respect que nous avons pour l'engagement de ceux qu'on a appelé les prêtres "Fidei Donum", leur contribution n'a apporté aucune solution. Tel est aussi la conclusion du rapport de l'évêque Jan van CAUWELAERT.

Il est évident que la culture indigène des populations indienne, africaine et asiatique ne donne pas au célibat la valeur que l'Eglise catholique romaine lui attribue. Dans le passé, cela fut toujours la pierre angulaire de sa politique.

Cependant l'exode massif des prêtres générera dans le proche avenir deux conséquences excellentes. L'émancipation du laïcat, femmes et hommes, se développe et les encourage à assumer plus de responsabilités et de tâches venant du prêtre. Dans les communautés locales des Jeunes Eglises, il faut d'urgence trouver une solution à l'absence de pasteur résidant. L'ordination au presbytérat de catéchistes mariés pourrait concrétiser la chose.

En recherche d'une substitution

Progressivement les évêques cherchent un moyen pour résoudre le manque de prêtres. Le temps est révolu, quand on pouvait rappeler des prêtres de divers postes : l'éducation, l'armée, les oeuvres sociales. On ne peut plus faire appel à des couvents vides, ni à des missionnaires revenus... Toutes ces solutions n'offrent qu'une solution momentanée et cette réserve commence à s'épuiser.

Vatican II a ouvert la voie en ordonnant des hommes mariés au diaconat. Cependant ils n'ont pas le droit de se remarier s'ils deviennent veufs. Il y a déjà un bon nombre de diacres en service dans beaucoup de diocèses. Mais, s'ils sont seulement choisis parmi la génération des paroissiens plus âgés, ils ne peuvent pas être ceux qui assurent le progrès de la prédication et de la liturgie dont nous avons tant besoin.

Une autre solution est fournie par l'existence de nouveaux animateurs pastoraux, hommes et femmes, disposant d'une formation théologique. Ils ont l'avantage d'apporter un sang jeune dans l'activité pastorale, étant mariés et principalement femmes. Cependant, ils n'ont pas le droit de présider l'Eucharistie, d'entendre les confessions ou de gérer une paroisse. Ils restent des laïcs, sans mandat pour prêcher l'homélie, bénir les mariages ou donner le sacrement des malades. Leur nombre croissant pourrait fournir des candidats au presbytérat, si le célibat obligatoire était aboli et, surtout, si on acceptait d'ordonner les femmes.

Les animateurs pastoraux et les catéchistes se trouvent dans le même bateau que les prêtres mariés : la vieille conception séculaire du mariage retient encore le bateau enchaîné à quai.

Finalement, il y a des équipes paroissiales de laïcs, hommes et femmes, qui, ensemble avec le prêtre, prennent leurs responsabilités dans la vie paroissiale.

B . La répercussion sur le clergé

*** L'âge des prêtres en activité**

Les prêtres qui restent en paroisse souffrent du poids croissant du travail pastoral et en même temps du poids de leurs années. Les pasteurs qui ont la charge de trois grosses paroisses ou davantage si elles sont petites, sont surchargés à ne dire que la Messe et à administrer les sacrements. Ils sont comme une famille sans enfants et les quelques rares collègues plus jeunes ne changent pas cela. Le sentiment de solitude dans le ministère sans successeur est une frustration dure à vivre.

En 1988, le Vatican a publié des statistiques sur l'âge des prêtres diocésains dans le monde. Le communiqué comparait les chiffres du 31 décembre 1988 et ceux du 31 décembre 1985. A la fin de 1976, l'âge moyen était encore de 51,6 ; en 1985, il était de 54,5 pour le monde entier. En Europe, il s'élevait à 56,1 . Quelques pays européens avaient déjà des chiffres plus élevés : la France 61,8 - le Luxembourg, 62,2 - les Pays-Bas, 62, 2. Pour le moment, on ne propose qu'une seule solution : la fermeture des paroisses et leur regroupement.

On peut supposer, vingt ans plus tard, que ces chiffres sont largement dépassés.

*** Les relations clandestines**

Parmi le clergé en activité, on peut souligner un autre phénomène évident. Depuis 1980, il y a eu peu de demandes de dispense et de mariage sacramentel. Il est certain que les personnes âgés de plus de 50 ans ont de moins en moins l'occasion de trouver un emploi. De plus, beaucoup de prêtres sont attachés à leur ministère, qui est vécu comme un engagement à servir.

Beaucoup d'indications signalent la relation clandestine d'un nombre important de prêtres avec une amie, une compagne. Dans leur solitude et au lieu de s'adonner à la boisson, à de coûteux voyages ou autres hobbies, ils préfèrent la voie naturelle de l'amour. Même avec le fardeau d'une vie double, ils se sentent bien et accomplissent mieux leurs tâches.

Cependant, pour la plupart des femmes, l'expérience est différente. Elles n'ont pas de famille, pas de projet d'avoir des enfants ; elles ne peuvent paraître en public comme des épouses. Elles souffrent de la suspicion de leur entourage. Ces tensions provoquent souvent des relations tumultueuses, une instabilité allant jusqu'à la rupture. Toutes les femmes des prêtres mariés ont connu pendant un temps plus ou moins long cette situation pénible. Quand les prêtres préfèrent rester dans leur ministère, il ne reste pour les femmes que de faire face à leur triste avenir.

Depuis 1983, aux Etats-Unis, un prêtre marié et sa femme, Joseph et Caty GRENIER, ont animé un groupe, "Good Tidings", pour les femmes qui vivent une relation clandestine. Ils ont contacté environ 1500 femmes. Il y a un groupe semblable appelé "Promises" en Virginie et un autre dans le Connecticut : " Men of God, and women who love them" (Hommes de Dieu et femmes qui les aiment).

En Allemagne, Anna Lueg, la femme d'un prêtre, a essayé d'établir des contacts par annonces publicitaires avec des compagnes de prêtres en Allemagne. Elle anime un groupe : "Initiativgruppe der vom Zölibat betroffenen Frauen" et ce groupe a déjà contacté plus d'une centaine de femmes. Elle a publié *"Ein Sprung in der Kette"* (La chaîne brisée) en 1985, dans lequel des douzaines de femmes racontent leur histoire. En 1994, elle a écrit : *"Wenn Priester lieben. Der Zölibat und seine folgen"* (Quand des prêtres aiment. Le célibat et ses conséquences).

Aux Pays-Bas, une assistante sociale, Tineke FERWERDA, a fait la même chose : elle a contacté 96 femmes et a publié ses conclusions en 1996 : "Zuster Philothea, ziet gij nog niets komen ?" (Soeur Philothée, ne vois-tu rien venir ?). Remarquable est sa conclusion : une telle relation clandestine, principalement après une longue souffrance, dure en moyenne de 9 à 10 ans. La moyenne d'âge des femmes est de 43 ans, celle des hommes de 55 ans. Après la publication de ce livre, un groupe commença sous le nom de "Magdala". La même année, une série d'articles sur la matière furent publiés : *"Priesters en Relaties : ontkende werkelijkheid"* (Prêtres et Relations : une réalité déniée).

En Belgique, un groupe "Philothéa" a aussi commencé. En France, le groupe appelé "Claire Voie", fondé par Odette DESFONDS, apporte ses éléments dans *"Rivales de Dieu. Femmes de Prêtres"* (1993). En Angleterre, Claire JENKINS a écrit : *"Passion for Priests"* (1995). En Irlande aussi un groupe, "Béthany", est à l'oeuvre.

En 1994, une centaine de prêtres du diocèse de Cologne décidèrent d'informer leur évêque, le Cardinal MEISNER, qu'ils avaient des relations secrètes avec une compagne. On les avertit avec vigueur qu'il fallait cesser, sinon ils seraient renvoyés. Dans le diocèse d'Aix-la-Chapelle, un groupe formé des prêtres ordonnés la même année a tenu à faire savoir à l'évêque Klaus HEMMER qu'ils avaient tous, sauf un seul, des relations avec une compagne. Comme ils ne disaient pas qui était en question, il ne put rien faire contre eux et leur demanda de revenir après deux ans.

Le groupe italien "Vocatio" révéla en 1996 que, selon plusieurs sondages, un prêtre sur trois en exercice avait une relation secrète avec une femme.

En 1977, un groupe de prêtres en Suisse annonça qu'ils avaient des relations avec une compagne et constituèrent un groupe "Célibat et relation".. Ils écrivirent dans un journal ecclésiastique : "Nous ne désirons pas quitter notre ministère , ni cesser nos relations".

J. CABARES, président du groupe philippin des prêtres mariés, a confirmé que dans son pays au moins un millier de prêtres avaient des relations constantes avec une compagne.

Une relation clandestine peut donc être considérée comme un phénomène général dans l'Eglise, mais plutôt inconnu officiellement.

*** Clergé et homosexualité**

Notre société moderne considère l'homme ou la femme homosexuel, au moins en principe, sur un pied d'égalité avec les hétérosexuels. On a compris que l'homosexualité est une conséquence d'une sexualité différemment structurée. On peut admettre qu'au moins 5 %, sinon plus, de notre société humaine est homosexuelle.

Quoique l'Eglise Catholique n'ait jamais pardonné le comportement homosexuel comme moralement justifié, l'homosexualité n'a jamais été un empêchement au presbytérat ou à la vie conventuelle. Elle n'a jamais été un obstacle pour le service de Dieu, et beaucoup d'homosexuels sont des hommes dévoués, dont les engagements sont réels. Mais dans une société qui considère depuis des siècles l'homosexualité comme un acte peccamineux, il existe un tabou absolument certain. Dans la sphère de la discrimination, le service de Dieu dans l'Eglise a été pour eux une vocation déterminante et respectable.

En 1987, Richard P. MCBRIAN, président de la faculté de théologie de Notre Dame (Etats-Unis) a publié sur le sujet un remarquable article (Commonwealth 19 Juin). Il disait qu' "il n'est pas inconcevable que la prêtrise ordonnée attire certaines personnes parce qu'elle excluait le mariage."

Dans une conversation avec l'évêque anglican marié de Bristol, ROGERSON, il me confiait que selon lui, en Grande Bretagne, sur 11.000 prêtres, environ 3.000 étaient homosexuels.

Nous ne devrions pas nous étonner si nous affirmons que, dans l'Eglise Catholique Romaine, 5 à 10% au moins, et peut-être plus, du clergé, - prêtres, évêques et religieux -, sont homosexuels. Le livre de P. RODRIGUEZ, cité précédemment, confirme ce propos.

McBRIAN résume ainsi la situation : "le célibat obligatoire pousse les hétéros au dehors du ministère et menace les vocations des hétéros. D'autre part, aussi longtemps que l'Eglise requiert le célibat pour la prêtrise ordonnée, le presbytérat présentera toujours une attraction particulière pour les "gays" qui autrement ne seraient pas attirés par le ministère presbytéral." Aux Etats-Unis, où le problème a retenu plus particulièrement l'attention, on estime que les homosexuels chez les prêtres et les évêques sont de l'ordre de 30%.

McBRIAN formule alors plusieurs questions qui se résument essentiellement à une . L'exode mondial des prêtres mariés menace de créer dans le clergé une situation d'inégalité comparée à la situation générale dans la société : une telle inégalité a-t-elle une mauvaise influence sur les activités pastorales et sur la politique en général dans l'Eglise Catholique ?

Aux Etats-Unis, les nombreuses procédures judiciaires contre des prêtres pédophiles ont remué l'opinion. Les dommages financiers à payer ont menacé de conduire des diocèses à la banqueroute. Le dommage moral dans l'opinion publique est considérable. En Europe, trop de prêtres furent accusés, la plupart reconnus coupables, comme ce fut le cas du Cardinal GROER en Autriche. Un prêtre français, PEROTTI, a publié un livre douloureux : "Un prêtre parle : je ne peux cacher la vérité" (1995).

Il faut cependant ajouter qu'on devrait regarder les quelques cas tragiques d'un groupe de 400.000 prêtres comme très exceptionnels. La pédophilie est un trouble de l'esprit qui arrive aussi à des hommes mariés. Cependant l'opinion publique stigmatise rapidement le célibat comme la cause de ces déviations.

En lien avec quelques cas en Belgique, le Cardinal DANNEELS a déclaré en avril 1998 qu'on devrait pouvoir discuter de l'abolition du célibat obligatoire dans l'Eglise.

Une conclusion

En 1988, R. HOGE, professeur de sociologie à l'Université Catholique d'Amérique, a publié une étude : "The Future of Catholic Leadership : Responses to the Priest Shortage"(L'avenir de la Direction Catholique : réponses au manque de prêtres). Il conclut : " Le manque de prêtres aux Etats-Unis n'est pas un problème spirituel, mais institutionnel. Pour autant, on ne peut le résoudre par la prière, le jeûne et la pénitence. Dans la mesure où les candidats potentiels s'éloignent du presbytérat

ordonné à cause du célibat obligatoire, ou à cause de la pratique de l'autorité dans l'Eglise, on ne peut corriger le manque de prêtres que par des moyens institutionnels.

Au sommet de la liste des divers moyens, à mon avis, se trouve l'élimination du célibat obligatoire. Pas un seul changement institutionnel n'aurait d'effets plus profonds sur la composition et la structure du presbytérat catholique aux Etats-Unis.

Le rejet de la discipline du célibat obligatoire supprimerait l'un des premiers motifs du départ des prêtres de l'exercice de leur ministère. Secondairement, il élargirait le nombre des candidats potentiels au presbytérat ordonné. Le flot des hommes entrant au séminaire augmenterait énormément ; peut-être quadruplerait-il !

Troisièmement, cela corrigerait l'image profondément enracinée dans l'opinion publique d'une Eglise Catholique qui considère le sexe comme un mal nécessaire : la principale barrière morale entre Dieu et l'humanité. Enfin, quatrièmement, un tel rejet écarterait l'ambiguïté des vocations des homosexuels. Ils choisiraient clairement le ministère presbytéral pour le bien de l'Eglise, et non pour ce qu'il pourrait offrir en termes de respectabilité et de liberté face à la suspicion sociale.

Ne pas choisir l'une des options possibles, c'est permettre à l'une des options fondamentalement inacceptables de prévaloir par défaut : soit les communautés locales continueront d'exister sans l'Eucharistie, soit les laïcs eux-mêmes en assumeront la direction. Ce qui entraînera le Catholicisme aux Etats-Unis à devenir graduellement une nouvelle forme d'Eglise Congrégationaliste. L'Eglise catholique américaine ne peut laisser faire cela."

Les mêmes conclusions s'appliquent en Europe.

IV . REACTIONS DE L'OPINION PUBLIQUE

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'attitude de la moyenne des fidèles au sujet du célibat des prêtres pendant des siècles a été le fruit de deux concepts de base : d'une part, le caractère peccamineux de la sexualité ; d'autre part le prêtre considéré comme l'homme sacré de Dieu, en dehors et au-dessus de la réalité terrestre de l'existence humaine. Cela semble un sacrilège de joindre sexualité et sacerdoce. Pour le simple fidèle catholique, un prêtre marié, avec ou sans dispense, était quelqu'un qui avait rompu sa parole et devenait un sacrilège. Le mépris et le rejet du pécheur hors de la communauté étaient une évidence.

Quand l'exode massif des prêtres commença après le Concile et l'autorisation par Rome de la dispense du célibat, il a fallu environ vingt cinq ans avant de voir se manifester un changement dans la mentalité catholique. Ce laps de temps ne devrait pas nous étonner. Sur le terrain, dans leur propre paroisse et même dans leur famille, les chrétiens subirent le choc de l'exclusion d'un prêtre bien connu et souvent apprécié. Ni les medias, ni les autorités ecclésiastiques ne fournirent la moindre information sur l'étendue et les raisons de ce phénomène mondial.

Même l'élite intellectuelle du laïcat ne fut pas informée pendant la période de 1965 - 1971 du long débat qui se déroulait entre les conférences des évêques et les prêtres. Cette élite se sentait en effet concernée par la morale du mariage et par les relations plus démocratiques entre les communautés locales et l'autorité " l'institution".

Beaucoup de prêtres mariés durent se guérir du traumatisme de leur expulsion et construire une vie nouvelle. Ils se cachèrent dans l'anonymat des grandes villes et gardèrent le silence.

Ce fut seulement, à partir de l'organisation de groupes locaux et nationaux de prêtres mariés, de 1970 à 1985, que leur voix s'est exprimée en public. Une voix qui a retenti plus forte et plus universelle depuis la création de la Fédération Internationale en 1985..

Les associations nationales de prêtres mariés publient des bulletins, écrivent des articles dans la presse et tiennent des assemblées. Des représentants apparaissent dans les programmes de radio et de télévision dans la plupart des pays européens, aux Etats-Unis et au Canada. La Quatrième Chaîne britannique produisit un programme impressionnant, inspiré du livre de David Rice. D'autres programmes virent le jour : "The Thornbirds", "Ballykissangel" et "Priest".

Les congrès internationaux mirent en avant les nouveaux rapports entre célibat et ministère, non pas à partir d'une théologie du célibat, mais à partir des expériences de ce nouveau mode de ministère. Le premier fruit de ces études fut publié en 1993 dans "Church and Married Priests" (L'Eglise et les Prêtre mariés).

Progressivement on publia des livres scientifiques ou populaires, que nous avons déjà cités (Voir l'annexe bibliographique). Ce qui a le plus impressionné l'opinion, ce furent les récits biographiques écrits par les prêtres mariés eux-mêmes. Mentionnons quelques-unes de ces oeuvres : le journaliste irlandais David RICE; le franciscain anglais Tony TORKINGTON ; le professeur néerlandais Willem GROSSOUW ; le prêtre-ouvrier Honoré SARDAT ; le jésuite belge Jean-Matthieu ROSAY.

Tous ces efforts médiatiques des prêtres mariés et de leurs associations ont sans aucun doute contribué à partager avec les simples fidèles une meilleure compréhension des faits qui avaient conduit les prêtres à se marier. De plus, il faut se souvenir que trente ans après le Concile, le jugement moral de la population catholique de base a beaucoup changé. La peur du péché pour l'acte sexuel et du feu de l'enfer a lentement disparu. De plus en plus de jeunes ont décidé de vivre ensemble sans se marier. Ils applaudissaient à la visite du pape Jean-Paul, mais prenaient la pillule. Ils ont accepté facilement l'idée qu'on autorise le prêtre à se marier. Pour la jeune génération, un prêtre est un homme comme un autre et il a droit à la chaleur et au bonheur humains.

Une plus forte opposition vint des catholiques qui, considérant l'indissolubilité du mariage, proclamaient que l'engagement pour le célibat ne devait pas aussi être rompu. En d'autres mots, voici la question : si, après un divorce, on ne peut pas se remarier, pourquoi permettre à un prêtre de se marier ?

Ces chrétiens ne voient pas clairement que l'amour dans le mariage est un engagement absolu constitutif de l'essentiel même du mariage, tandis que le célibat n'est pas du tout essentiel au presbytérat ; ce n'est qu'une condition imposée. Les prêtres peuvent se marier et remplir pleinement leur engagement de prêtre. C'est pourquoi ils demandent une dispense de la condition du célibat.

Vingt ans plus tard après le Concile de Vatican II, entre 1985 et 1995, l'attitude des catholiques a changé. Un sondage d'opinion aux Etats-Unis le prouve absolument : 75 % des fidèles sont favorables à l'abolition de la loi du célibat.

Dans plusieurs pays européens, des sondages plus limités ont eu lieu. En 1996 au Portugal, par l'Université d'Evora : 65,8% de la population était pour l'abolition de l'obligation ; 59,9 % soutenaient l'ordination des femmes.

En Angleterre et au Pays de Galles, le "Catholic Herald" dit la même chose : 69 % étaient d'accord pour le mariage de prêtres. En Belgique, le "Reader's digest" lança une enquête : 71 % des lecteurs choisirent le presbytérat marié pour un proche avenir. En Irlande, l'enquête du journal "Ireland on

Sunday" a montré que 76 % des catholiques irlandais étaient contre la loi du célibat obligatoire. Le simple fait qu'on fasse ces sondages d'opinion montre à quel point le problème est réel.

On ne peut douter que le problème du célibat est intimement lié avec la critique croissante par les chrétiens de l'attitude de l'Eglise à l'égard du contrôle des naissances et de la place des femmes.

De nombreux groupes de base sont apparus et coopèrent dans des réseaux et des organisations plus étendues. Dans plusieurs pays, on voit s'organiser des coalitions de protestations. Aux Etats-Unis, "Call to Action" ; aux Pays-Bas, "Act Mei Beweging" (Le Mouvement du 8 mai) ; en Allemagne, "Wir sind Kirche" (Nous sommes Eglise) et en France "Droits et Libertés dans les Eglises" (D.E.L.) et les réseaux "Parvis".

En 1994, un professeur de religion autrichien lança une "Pétition du Peuple de Dieu" avec des demandes explicites : la participation à l'élection d'un évêque ; des droits égaux pour les femmes et leur accès à l'ordination ; l'abolition du célibat obligatoire ; une approche positive de la morale sexuelle ; la possibilité d'un second mariage après un divorce ; et la réintégration des prêtres mariés.

Cette pétition réussit à recueillir plus de 500.000 signatures en Autriche. Elle généra un Mouvement international appelé "Nous sommes Eglise" qui étendit le référendum dans d'autres pays européens et auquel se sont joints les Etats-Unis. Le résultat de cette campagne fut apporté au Pape en Octobre 1997. Ainsi, on constate que la communauté catholique elle-même a pris la tête pour plaider la cause des prêtres mariés : quel changement remarquable de l'opinion publique dans l'Eglise Catholique !

V. LA REACTION DES PAPES

Qu'importe les réactions des laïcs, des évêques ou des cardinaux, les changements ne peuvent être décidés que par le pape !

Herman HAERING, le célèbre moraliste, nous a dit à quel point le Pape Jean XXIII se sentait profondément concerné par la question du célibat. Son successeur Paul VI a admis en 1970 que l'abolition de la loi du célibat était inévitable, mais qu'il craignait de faire ce changement pendant son pontificat.

Son successeur, Jean-Paul II, est resté durant son long pontificat un défenseur acharné de la loi de 1139. Est-il resté insensible à ce qui est arrivé dans l'Eglise catholique depuis Vatican II : le débat de 1965 à 1971; le départ de 100.000 prêtres ; l'opinion et les demandes de 75 % des fidèles ?

Une déclaration de l'archevêque Karl Joseph RAUBER, nonce pontifical en Suisse, peut lever un coin du voile. En juin 1995, le jeune évêque de Bâle, Jansjörg VOGEL, annonça qu'il allait être père et donc qu'il démissionnait. Quoique, selon la loi ecclésiastique, un prêtre marié soit exclu de toute responsabilité pastorale, le nonce demanda la nomination de l'évêque à un poste ecclésiastique. A cette occasion, il déclara au "Neue Zürcher Zeitung" : " Les signes des temps, c-à-d. le manque de prêtres , manifestent l'occasion offerte de permettre à des prêtres le libre choix de leur état de vie. Le pape examine la question très soigneusement. Aussitôt qu'il jugera le temps venu, il ne manquera pas de réalisme pour considérer la possibilité du libre choix. Mariage et presbytérat ou épiscopat comme tels, ne s'excluent pas l'un l'autre."

De telles déclarations, qui font suite à celles des cardinaux Martini, Hume, Arns, Lorscheider ou Vidal, préparent peut-être un profond changement dans l'Eglise Catholique.

Chapitre 2 : LE MOUVEMENT DES PRETRES MARIES CATHOLIQUES

I. LES GROUPES NATIONAUX

Comment cela commença.

Il a fallu attendre cinq ans après Vatican II et le début des nouvelles règles de dispense avant que les prêtres mariés ne tentent de se réunir, en formant des groupes locaux et régionaux. On sait pourquoi : ils ont dû s'occuper de bien autres choses : d'abord chercher un emploi, une maison ; prendre soin d'une famille, de leurs jeunes enfants. A la suite du traumatisme de leur exclusion, ils étaient plutôt enclins à se cacher dans l'anonymat des villes. Pendant de nombreuses années, le prêtre marié disparut de l'image de l'église et de l'attention des fidèles. Cela convenait bien aux autorités ecclésiastiques. Leur stratégie était de faire comme si de rien n'était et de considérer le presbytérat marié comme quelques pénibles exceptions.

C'est pourquoi il faut attacher un grand mérite aux tout premiers groupes en Europe qui osèrent se dresser et défier l'opinion publique dans l'Eglise. Nous n'avons pas les données historiques de la fondation de ces groupes. Mais nous pouvons en présenter trois qui commencèrent vers la fin des années 60 : "ADVENT" en Grande Bretagne en 1967; les groupes français, "PRETRES MARIES" à Paris et à Marseille en 1969 ; le groupe flamand "INSPRAAK" en Belgique d'expression néerlandaise, en juin 1969 aussi, constitué de trente prêtres mariés et célibataires.

C'est seulement après la seconde vague des départs, après 1971, que des rencontres de prêtres mariés se déroulèrent dans de nombreux pays catholiques. D'abord sous forme de rencontres locales des familles, puis à un niveau régional et national. En 1983, la première rencontre internationale eut lieu en Italie avec le soutien de Paolo Camellini à Chiusi.

Progressivement ces groupes tentèrent de constituer une organisation plus forte avec des groupes permanents de travail et même des associations nationales. Ils publièrent leur propre périodique, tinrent des rencontres nationales et des congrès. Ils publièrent des articles dans les journaux et les revues. Leurs porte-parole furent interviewés dans des émissions de radio et de télévision.

Les premières associations de prêtres mariés s'organisèrent sérieusement aux Etats-Unis, au Brésil, en Hollande, en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie, en Belgique, en Grande Bretagne, en Irlande et en Autriche. Plus tard ce fut au Canada, en Australie, aux Philippines, en Inde et plusieurs pays du Sud de l'Amérique se joignirent au mouvement. Au Congrès de Doorn en 1990, furent présents les premiers prêtres mariés de Tchécoslovaquie, délégués de l'ancien bloc des Pays de l'Est.

Après la chute du Mur de Berlin, des groupes se formèrent en Pologne, en Hongrie. La Tchéquie et la Slovaquie constituèrent un cas particulier. En effet, après la Deuxième Guerre Mondiale sous le régime communiste, on avait ordonné en secret un grand nombre de prêtres et d'évêques. Comme en Chine, ils formaient l'Eglise des Catacombes, opposée à la collaboration avec le régime. Dans la plupart des cas, ces prêtres et ces évêques étaient aussi mariés, puisque les célibataires ne pouvaient échapper à la police. Beaucoup, dont l'évêque Fridolin ZHRADNIK, ont passé des années en prison. Après la libération de leur pays, Rome refusa de reconnaître la valeur de leur ordination, sans tenir compte que ce clergé marié en appelait de la décision du pape Paul VI. Rome proposa une nouvelle ordination et la possibilité de se déplacer dans un diocèse catholique de rite oriental où la plupart des prêtres sont mariés. La seule alternative présentée était la réduction à l'état laïc. Certains acceptèrent de se déplacer avec leur famille. D'autres refusèrent de quitter les fidèles qu'ils avaient servis pendant des années.

Voici donc un petit drame du célibat, l'actualité d'un jour, qui a rapidement disparu. Une page amère dans la longue histoire des prêtres mariés.

En Afrique, l'Eglise Catholique constitue aussi un cas particulier. Sauf pour l'Afrique du Sud avec un groupe de prêtres blancs, il n'y a aucune affiliation à la Fédération Internationale de la part de l'Afrique Noire. On pourrait avoir l'impression que l'Eglise d'Afrique n'a aucun problème avec le célibat des prêtres, qu'il n'y a pas de prêtres mariés...

P.A.KALILOMBE, évêque de Lilongwe (Malawi) de 1972 à 1979, vint enseigner comme professeur à Birmingham (Grande-Bretagne). Dans une conférence prononcée à Londres en mars 1988, il a déclaré :

"Quand les non-Africains leur demandent : 'Le célibat des prêtres est-il un problème en Afrique ?', beaucoup d'Africains semblent lire entre les lignes. Ils semblent entendre la question suivante : Vous africains êtes réellement incapables du célibat, à la différence de nos cultures longuement christianisées (ou civilisées) en Europe et en Amérique. Pourquoi n'admettez-vous pas que vous avez besoin de concessions spéciales, de sorte que vos prêtres puissent être autorisés à se marier."

Les Africains sentent que le désir d'avoir un clergé marié est présent partout dans le monde. Néanmoins en Europe et en Amérique, les gens désirent voir le changement venir d'abord de l'Afrique de sorte que (comme c'est souvent le cas) l'Afrique soit traitée comme un cobaye pour en observer les mauvais effets éventuels. C'est comme si les Africains nous disaient : "Si vous désirez des prêtres mariés, bien, allez-y vous-mêmes; ne nous utilisez pas comme un prétexte pour ce que vous désirez avoir !"

Mais peut-être la vraie raison pour laquelle beaucoup d'Africains hésitent à s'engager dans la controverse du mariage des clercs, c'est que les problèmes se présentent très différemment en Afrique. Le souci majeur des Eglise africaines n'est pas d'abord celui d'un clergé marié ou non, mais la recherche plus large d'un ministère adéquat à l'Eglise, libre de tout cléricisme. Cela provient du triste fait que le ministère de base, la direction effective et la responsabilité, sont concentrés indûment sur le seul modèle ordonné de ministre. On espère une solution pratique qui commencerait à redistribuer le ministère et la responsabilité entre les personnes ordonnées et les laïcs.

Les gens étaient faits pour comprendre que seul, le clergé ordonné et célibataire constituait valablement le ministre. Dans l'esprit de ces gens, le célibat était vu comme une espèce de tabou, requis pour la validité, c-à-d. fonctionnant effectivement pour les ministères de base, tels que l'Eucharistie, la Pénitence, les bénédictions, etc. La catégorie de tabou est tout à fait familière à la culture traditionnelle et à la religion. Il garantit que certains services importants de la communauté deviendraient inopérants si des conditions spécifiques, principalement l'abstinence de l'activité sexuelle, n'étaient pas observées. Le célibat des prêtres semble avoir été compris selon ce modèle de tabou : par exemple, l'Eucharistie serait invalide si l'abstinence sexuelle n'était pas observée. Pour beaucoup de catholiques, la parole d'un clergé marié vide et rend sans effet le système sacramentel.

Mentionnons enfin que la raison la plus décisive est d'ordre pratique. C'est celle-ci qui a fait interdire la question par les plus hautes autorités ecclésiastiques. Puisque les responsables africains n'ont pas l'intention de se présenter comme des rebelles, ils ont simplement arrêté de parler de cette question. Ils ont seulement trop bien compris le risque qu'ils courraient s'ils désobéissaient. Les conséquences seraient trop coûteuses, même en termes de considérations pratiques : "nos budgets de subsistance dépendent des plus hautes autorités. Ce serait suicidaire que d'offenser les mains qui nous nourrissent".

Cette déclaration d'un membre de la hiérarchie africaine explique pourquoi la direction africaine de l'Eglise se tait et en quelque sorte tolère que le problème se trouve résolu à la base même. En effet

de nombreux témoignages ont confirmé que beaucoup de prêtres africains ont femme et enfants et qu'ils continuent leurs ministères.

Theo VAN DER ELZEN, évêque de Dungu (Congo), fut interrogé en 1977 sur le célibat du clergé africain. Il a déclaré, mais hors antenne, : " Notre principal problème n'est pas le fait qu'un prêtre vit avec une femme, mais quand il vit avec plusieurs".

Tendances

Dès les toute premières rencontres des prêtres mariés, il était évident que l'éventail des opinions et des points de vue divergents apparaissaient dans leurs attitudes envers l'Eglise et le ministère presbytéral. Un éventail de gauche à droite, de positions très progressistes jusqu'à très conservatrices en passant par un centre étendu et varié.

Chez les conservateurs, nous considérons des prêtres n'ayant qu'une objection et un seul but : l'abolition du célibat et le retour au ministère. Ils sont allergiques à toute critique des structures ecclésiales, de la foi ou du ministère. Ils représentent une petite minorité et, au fur et à mesure de l'extension du mouvement international, cette tendance est devenue marginale. Son prototype est le groupe italien en relation avec le périodique "HOC FACITE".

A l'autre bout de l'éventail, un beaucoup plus petit groupe de prêtres mariés se manifeste en affirmant que leur départ du ministère signifie aussi leur départ de l'Eglise. Ils désirent garder leur solidarité et coopérer avec leurs collègues partis, principalement pour défendre les droits des prêtres renvoyés et de leurs épouses contre l'Eglise et les autorités civiles. Leur prototype est, comme l'indique le nom, le groupe belge d'expression française, "HORS LES MURS".

Entre ces deux extrêmes un centre de progressistes modérés représente une grande majorité, mais néanmoins avec une grande diversité d'opinions. Cependant ils ont réussi dans leurs congrès internationaux à délibérer pour se mettre d'accord sur un programme commun.

Quelquefois, ces différentes tendances restent unies dans un pays dans le même groupe et doivent gérer des tensions internes. Normalement ils se sont séparés pour fonder une organisation particulière, comme en Italie et en Espagne.

Présentation des groupes

Dans son périodique "MINISTERIUM NOVUM", la FIPCM (Fédération Internationale des Prêtres Catholiques Mariés) publie régulièrement la liste des associations et des groupes affiliés, et de leurs périodiques. Regardons cette liste (au début de 1998) avec environ 39 dénominations, et ajoutons-y quelques remarques.

Aux **Etats-Unis**, CORPUS est sans aucun doute la plus importante association des prêtres mariés. Elle affine environ 4.000 prêtres avec une direction nationale et régionale bien structurée. Le bulletin bimensuel "Corpus Reports" contient une abondance d'articles de fond et de nouvelles. Chaque année, l'association convoque un congrès national avec des centaines de participants.

CORPUS fut créé à Chicago en 1974, sous l'impulsion d'un prêtre diocésain, Frank BONNIKE Le nom signifie un programme : "Corps of Reserved Priests United for Service". En 1984, Terry DOSH, bénédictin marié, fut nommé secrétaire à plein temps. Pendant plusieurs années, il fit avancer le développement de l'association en voyageant à travers le pays, rassemblant les prêtres mariés, fondant des groupes locaux et assurant un contact national. Dosh a aussi visité les pays d'expression anglaise pour rencontrer et organiser les prêtres mariés. Après sa cessation d'activités, il a publié un bulletin d'information sur le renouveau de l'Eglise.

Jusqu'en juin 1998, Anthony PADOVANO, professeur d'université, a assuré la Présidence de CORPUS, qu'il a animé avec son talent d'orateur et d'écrivain. Formé à l'Université Grégorienne à

Rome, il connaît l'Europe et a fortement promu la coopération entre l'Amérique et l'Europe. Allen MOORE lui a succédé .

Pour les 50 millions de catholiques américains, leur Eglise a un caractère sacré explicite. Etre catholique, c'est essentiellement célébrer l'Eucharistie le dimanche et cela va avec les sacrements, le système éducatif religieux et les oeuvres caritatives. Plus qu'en Europe, l'absence de messe le dimanche est ressentie comme la disparition de l'Eglise elle-même. Le premier but de Corpus fut le désir évident de retourner dans le ministère dès que possible. Une option qui s'est largement élargie par la suite.

En 1992, un nouveau groupe "CITI" (Celibacy Is The Issue) fut lancé aux Etats-Unis. C'était l'initiative personnelle de Louise HAGGETT, qui disposait d'un talent naturel d'organisatrice, de moyens financiers et d'une approche américaine typiquement pragmatique, y compris un site Internet. Elle invitait les prêtres mariés à quitter leur isolement et à se mettre à la disposition de catholiques, individuels ou en groupe, pour administrer les sacrements et assurer la pastorale. Le CITI-centre essaye de contacter les prêtres mariés, publie des listes de prêtres disponibles, organise des conférences pour recycler les prêtres qui ont quitté leur ministère depuis de nombreuses années. En fait, CITI essaye de faire ce que les évêques auraient du faire pendant bien des années.

Récemment, la "Federation of Christian Ministries" des Etats-Unis a adhéré à la Fédération Internationale.

Avec ses publications et ses congrès, CORPUS a exercé une forte influence dans les pays anglo-saxons : d'abord chez son voisin, le Canada qui a fondé un "CORPUS-CANADA". Le groupe, créé par Dan GERWIN, publie "Corpus Canada Journal", affilié 650 membres et se rencontre six fois par an. CORPUS a aussi inspiré l'Australie, où récemment le groupe "EPIPHANY" fut créé par J. HALLORAN. Son bulletin s'appelle "Cross Reference".

Si la force des Etats-Unis, et aussi de l'Eglise Catholique, réside dans son unité, celle de l'Europe vient de sa diversité et de sa pensée théologique plus large. L'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne forment traditionnellement les quatre majeures communautés ecclésiales en Europe. En gros, on estime dans chacun de ces pays le nombre des prêtres mariés de cinq à huit mille.

Seule, l'**Allemagne** a organisé une association nationale qui unit toutes les régions et les tendances. Son premier président, Klaus THOMA, a écrit une lettre à tout le clergé avec le titre suivant : " Rester silencieux n'est plus possible". Il a aussi fortement participé à la coopération internationale du mouvement. Le nom de l'association exprime clairement la place importante que les femmes devraient avoir : "VKPF, Vereinigung katholischer Priester und ihrer Frauen". Sous le modeste titre "Mitteilungen", l'association allemande a publié depuis 1984 un bulletin trimestriel contenant des articles, des reportages et des nouvelles sur les prêtres mariés, sur le clergé allemand et sur la très active communauté catholique dans leur pays. Il présente aussi un lieu d'expression des autres pays d'expression allemande.

Le VKPF organise régulièrement des rencontres régionales et annuellement des assemblées générales. C'est aussi un membre actif du mouvement "Kirche von unten" (L'Eglise de dessous).

Le théologien allemand Heinz-Jürgen VOGELS a beaucoup contribué au développement du mouvement des prêtres mariés. En 1976, il a publié son étude sur le célibat obligatoire, traduite en anglais sous le titre "Celibacy, Gift or Law" (Le Célibat, un don ou une loi). Il a apporté son puissant dynamisme dans l'action mondiale et fut un co-fondateur de la Fédération Internationale.

La **France**, pays avec un clergé plus pauvre que dans la plupart des pays européens, n'a pas réussi à établir une organisation fédératrice nationale. Cependant, elle dispose de trois groupes régionaux importants : " PRETRES MARIÉS - France Nord" ayant Paris comme Centre et son bulletin

"CHEMINS NOUVEAUX" ; "PRETRES EN FOYER - Provence et Méditerranée", à Marseille, avec la publication de "BATIR" et «JOPPE» né à Lyon en 1996 qui a adhéré à la Fédération Internationale en 1997.

Dans le Nord, Pierre LAUTREY et sa femme Micheline ont depuis 1969 animé les rencontres annuelles de Bagneux et l'équipe qui publie le bulletin "Chemins Nouveaux". Ils ont veillé à favoriser l'expression des prêtres mariés sur les médias nationaux.

Dans le Sud de la France, un groupe semblable, inspiré par un franciscain et son épouse, Bob et Colette JOUBERT, poursuit son travail de coordination entre les prêtres mariés méridionaux avec la participation de Carmen et Jaime MUNOZ, ainsi que Michèle et Claude BERTIN. Ils publient un bulletin d'information, "Bâtir" depuis plus de vingt ans.

« JOPPE » rassemble des prêtres mariés religieusement ou non, et des prêtres qui continuent d'assumer leurs tâches pastorales tout en vivant un « amour conjugal ». Des membres adhérents, « les amis de Joppé », chrétiens laïcs, prêtres, religieux, - les approuvent, les soutiennent et adhèrent à l'esprit du groupe « Joppé ». Tous acceptent et respectent la diversité des ministères vécus. Dans le groupe, chacun peut s'exprimer librement dans un climat de confiance, d'amitié et de confidentialité soigneusement préservée. Leurs objectifs visent la suppression de l'obligation du célibat ecclésiastique et la transformation des ministères dans l'Eglise catholique. Un bulletin de liaison assure l'information et la réflexion de tous les Membres. En 1999, dans une lettre personnelle adressée à tous les évêques de France, le groupe les a invités à ouvrir certains dossiers, sans tabou ni complexe, et propose « la constitution d'un groupe de travail national, théologique et pastoral ». « Joppé » n'est pas un collectif « sans visage ». Les noms et adresses de responsables du groupe ont été communiqués à tous les évêques de France : un prêtre marié : Pierre et Jacqueline CHOLET, et une veuve de prêtre : Andrée VIGIER. Ils représentent officiellement le groupe et se portent garants de l'esprit, des objectifs, du sérieux et de la discrétion de « Joppé ».

Par ailleurs, pour répondre à la défense juridique des retraites des prêtres mariés, des religieuses et des religieux partis, on a mis sur pied une organisation toujours active depuis 1980 : "APRC - Association Pour une Retraite Convenable".

En **Italie**, où les prêtres mariés vivent à l'ombre puissante du Vatican, trois groupes furent fondés. Le premier, "VOCATIO" publie un périodique "Sulla Strada". Il a commencé en avril 1981 avec l'intention de s'adresser aussi bien aux prêtres célibataires qu'aux prêtres mariés pour les aider à exprimer leur véritable identité. On peut résumer leur ligne de pensée initiale de la sorte : le respect de la liberté de Dieu, que la loi humaine ne peut limiter par la reconnaissance de la vocation au presbytérat seulement aux hommes qui ont reçu le don du charisme du célibat. Le groupe a tenu son premier congrès national en avril 1984.

Vocatio est l'organe d'expression de l'aile progressiste des prêtres mariés. Le mouvement a dû affronter d'importantes tensions internes entre modérés et radicaux. Son premier président, le théologien et journaliste Giovanni GENNARI, fut co-fondateur de la Fédération Internationale. Son successeur, Mauro DEL NOVO, est membre du Comité Exécutif depuis 1996.

Le second groupe, "MSOM - Movimento Sacerdotale Ordine et Matrimonio" représente une tendance modérée conservatoire. Son bulletin s'appelle ORMA.

Le troisième groupe, "SUCS, Union Sacerdotale Cattolici Sposati" a réuni depuis 1984 un petit groupe de prêtres mariés avec un périodique "Hoc Facite", publié par Paolo CAMELLINI. Le groupe a été fondé par un prêtre, Giustino ZAMPINI.

Camellini, qui croit que sa femme a reçu des révélations sur le problème des prêtres mariés, représente un mouvement très conservateur, opposé aux réformes importantes de l'Eglise et du ministère presbytéral. Après le premier Congrès International de la Fédération en 1985, il commença

à organiser des "synodes" de prêtres mariés. Un petit nombre d'Italiens et quelques étrangers y participèrent. Il propose maintenant de tenir à Jérusalem en 2000 un synode.

L'**Espagne** a aussi deux groupes. Une minorité plutôt conservatrice de prêtres mariés se réunit dans l' "ASCE, Asociacion Sacerdotes Casados Espana", qui publie le Bulletin "INFORMA ASCE". Le groupe le plus important constitue l'association MOCEOP, Movimiento Celibato Opcional". Il dispose d'une belle publication "TIEMPO de HABLAR - TIEMPO DE ACTUAR". Cette association coopère avec les communautés de base ouvrières dans les grandes villes et assure une liaison avec les prêtres mariés d'Amérique Latine. Depuis le III^e Congrès de Madrid, en 1993, Julio PINILLOS assure la charge de la Présidence de la Fédération Internationale.

En Europe, quelques pays plus petits ont aussi d'importantes associations de prêtres mariés. En **Hollande**, l'Eglise catholique fut, après Vatican II, à la tête du mouvement de réforme et ses théologiens ont eu une influence mondiale. En 1985, l'association "GOP, Presbytéat Marié et Célibataire" fut fondée pour le renouveau du ministère dans l'Eglise romaine catholique. L'ancien jésuite, Evert VERHEYEN, fut son premier président. Le GOP publie un périodique attirant "GEROEPEN" avec une orientation progressiste. Il est édité par Lambert VAN GELDER, qui fut pendant des années l'éditeur du périodique hollandais "De Bazuin". Co-fondateur de la Fédération Internationale, il assure la fonction des relations publiques et en est maintenant le Secrétaire. L'association cherche à établir des liens avec l'organisation des animateurs en pastorale qui sont à présent nombreux en Hollande.

La **Belgique** est un pays qui fédère deux régions : les Flandres d'expression néerlandaise et la Wallonie d'expression française. Elle présente une profonde diversité dans sa vie ecclésiale et culturelle. En région flamande, dès 1969, le groupe "INSPRAAK" (Participation) fut fondé avec l'aide de quelques professeurs de séminaire. Son bulletin porte le même nom. Il a essayé de rassembler les prêtres mariés en proposant en 1972 un programme d'objectifs renouvelés sur le ministère presbytéral et sur la vie spirituelle. Son président, Bert PEETERS, fut le premier Président de la Fédération Internationale de 1985 à 1993. Le président actuel du groupe "INSPRAAK" est Antoon SCHOORS, professeur à Louvain.

Dans la Belgique d'expression française, les prêtres mariés se rassemblent dans "HORS LES MURS", qui est aussi le titre de leur bulletin. Comme le nom l'indique clairement, le groupe vise principalement à défendre les droits sociaux des prêtres mariés contre l'Eglise et les autorités civiles. Par la suite, un groupe particulier s'organisa dans l'association pour le renouveau des ministères. Paul BOURGEOIS, premier Président de "Hors les Murs", est maintenant trésorier de la Fédération.

L'**Autriche** est un pays qui a une communauté catholique activement progressiste. Plusieurs groupes de prêtres mariés se rassemblent dans le "Arbeitsgemeinschaft Priester, ihrer Frauen und Kinder" (Groupe de travail pour les Prêtres, Epouses et Enfants). Leur porte-parole éminent est Enno BOLOGNESE.

En **Grande Bretagne**, le groupe "ADVENT" et son bulletin "Now is the time" fut sans doute le premier groupe en Europe en 1968. Il y a dans l'Eglise Catholique Romaine, un autre groupe appelé "MOMP, Movement for the Ordination of Married Priests " qui est présent dans ce pays.

En **Irlande**, un groupe appelé "LEAVEN" fut fondé en 1985 après une série d'articles publiés par David RYCE dans la presse et un interview à la Télévision de Terry DOSH. Leur bulletin s'appelle aussi "LEAVEN".

Au **Portugal**, les prêtres mariés se rassemblent dans "ATEAR, Associação Teólogos em Aççao Renovadore".

Récemment, on a annoncé la formation de groupes dans les anciens Pays de l'Est, Tchéquie, Pologne et Hongrie.

Le **Brésil**, le plus grand pays de l'Amérique du Sud, a des milliers de prêtres mariés. Une forte organisation centrale, RUMOS/ MPC a des centres régionaux dans toutes les provinces du pays. L'association affilié 2500 membres et dispose d'une maison d'édition coopérative qui peut financer l'organisation. Chaque mois, elle publie "RUMOS", journal illustré avec une foule d'informations sur les régions et la vie de l'Eglise. Son premier congrès national eut lieu en 1990 à Curitiba et reçut la visite de l'archevêque. Jorge RIBEIRO, professeur, fut membre du Bureau Exécutif jusqu'en 1999. Peut-être que la langue portugaise empêcha RUMOS d'avoir une plus grande influence en Amérique Latine et en Europe.

Grâce à l'impulsion donnée par l'évêque argentin marié, Jeronimo PODESTA et à son épouse Clelia, dans plusieurs pays d'Amérique Latine, des groupes de prêtres mariés furent fondés dans les années 90, par exemple en Equateur, en Colombie, au Pérou, au Paraguay, au Guatemala et au Mexique. Tous ces pays se sont groupés dans une Fédération d'Amérique Latine depuis 1997, qui tient son Congrès chaque année.

En Asie enfin, c'est aux **Philippines** que les communautés catholiques les plus importantes vivent, dans un pays colonisé pendant des siècles par l'Espagne et les Etats-Unis. Ici comme ailleurs dans le Tiers Monde, l'Eglise rencontre le même obstacle du célibat pour disposer d'un nombre suffisant de prêtres et lui a fallu importer des missionnaires étrangers. Edward KELLY, missionnaire irlandais, a commencé en 1992 avec une rencontre régionale. A Davao City, Justino CABAZARES, prêtre philippin, fit la même chose. En 1994, ensemble, ils organisèrent un congrès national afin de mettre sur pied une association nationale, la "Fédération Philippine des Familles de Prêtres Catholiques." et publie un bulletin commun " The MARRIED PRIEST". Le cardinal Ricardo VIDAL fut aussi présent à ce rassemblement pour encourager l'unité du mouvement. L'association a essayé de prendre contact avec des prêtres mariés au Sri Lanka, en Malaisie et à Taïwan.

En **Inde**, l'Eglise catholique est une communauté petite, mais influente. Pendant des siècles, elle fut surtout présente dans l'Etat du sud, le Kerala. Peut-être plus qu'ailleurs, les prêtres mariés sont considérés comme des parias dans l'Eglise. Les distances et le manque de moyens financiers rendent la coopération et les rencontres très difficiles. Un prêtre marié indien, le capucin John HERMAN, a fondé le groupe "MACLINAS" et tente de communiquer avec les autres régions grâce à son bulletin d'information "RISEN".

Ajoutons à cette liste les contacts que la Fédération a pris avec Haïti, le Sri Lanka, l'Afrique du Sud et Malte.

Problèmes de croissance

Grâce à la mise en oeuvre de moyens pour se développer, ces groupes ont évolué de la rencontre locale de quelques familles vers une organisation plus large, permettant d'agir comme un groupe de pression dans la communauté catholique. Pour cela, il a fallu mettre en place un bureau, établir des communications avec les médias, publier un bulletin et organiser des rencontres régionales et nationales. Dans les pays les plus grands, les groupes sont devenus des associations avec cotisations, statuts, bureau exécutif et assemblées.

Mais la croissance de ces groupes ou associations a rencontré beaucoup de difficultés. Peu de prêtres mariés, qui ont quitté le ministère depuis des années, désirent prendre des responsabilités. De plus, il n'y a plus de jeune génération pour aider ou assurer le relais. Dès que l'activité d'un groupe commence à se développer, se posent des problèmes financiers pour couvrir les frais de voyage, le secrétariat et les dépenses de publications.

Dans la période précédant 1985, beaucoup de prêtres ont dû assumer leur rancœur contre l'Eglise qui les avait exclus. Au cours des premières rencontres, on vit naître des discussions et des tensions entre diverses tendances. Heureusement, les congrès internationaux successifs ont réussi à établir une plate-forme commune de positions. Après cela, de nouveaux groupes rejoignirent le programme commun.

Influence

A quel point l'influence de ces groupes a-t-elle joué sur leurs collègues mariés, sur la hiérarchie, sur l'opinion publique dans la communauté catholique? Chaque pays doit en faire l'évaluation.

D'abord quelle influence sur les prêtres mariés ?.. Naturellement, le mouvement a voulu d'abord être une force d'action avec eux et pour eux. Mais on peut constater que, jusqu'à maintenant, la plupart des groupes n'ont pas réussi à regrouper une majorité importante de prêtres mariés dans chaque pays.

Voici plusieurs exemples. Quel pourcentage de prêtres mariés dans un pays donné sont affiliés avec une cotisation de leurs membres, ou au moins quels lecteurs ont leurs bulletins ? Combien de participants aux rencontres nationales ? Les périodiques des groupes importants nous fournissent ces données.

Dans la publication de juin 1998 de "Mitteilungen", le bureau de l'Association allemande invitait ses membres à augmenter leur soutien financier pour le périodique. On y lit : "Pendant longtemps, le VKPR s'est financé exclusivement par des dons. Il n'y a pas de contribution imposée. On attend néanmoins des membres qu'ils contribuent selon leurs moyens aux coûts de publication, comme tout autre lecteur. Parmi les 575 membres de l'association, seulement 125 ont apporté un don, ce qui représente 21,6 %. Le périodique est aussi envoyé à 276 autres personnes intéressées." Nous pouvons supposer que le nombre des prêtres mariés allemands s'élève à plus de 5.000 .

Dans son numéro de juin 1998, le groupe espagnol "MOCEOP" a publié un rapport financier. Il signale que 800 exemplaires du bulletin sont distribués, dont 40% à des abonnés payants. Par ailleurs, on sait que l'Espagne compte des milliers de prêtres mariés.

Si nous regardons la participation aux rencontres nationales et aux assemblées générales de nombreux pays, nous voyons que la moyenne des participants, femmes incluses, se limite de 50 à 80 personnes. Evidemment, les congrès nationaux des Etats-Unis ou du Brésil rassemblent plusieurs centaines de participants. Mais le grand CORPUS affilié 4.700 membres, le 1/5 des prêtres mariés aux Etats-Unis.

Sur la base de diverses données, nous pouvons amener à conclure que, après quinze années, les groupes nationaux ou les associations ont pu réunir environ 20 % des prêtres mariés dans leurs activités. Ceci n'entraîne pas naturellement de conclusion sur l'influence possible du mouvement mondial, sur la pensée et la manière de vivre des 80 % qui restent à côté. Cela ne signifie pas non plus qu'il n'y a pas d'influence sur les prêtres restés en activité, sur la foule des fidèles et sur l'opinion publique dans chaque pays. En fait, nous avons essayé de montrer dans la Seconde Partie à quel point cette influence avait été importante.

On doit trouver une cause pour expliquer l'attitude passive de 80 % des prêtres mariés. Presque tous ont décidé de se cacher dans l'anonymat pour protéger leur famille. Beaucoup veulent se libérer de l'Eglise, de leur précédente théologie et spiritualité. L'amertume se transforme en indifférence.

Peut-être la raison de leur absence est partiellement due aux groupes et à la Fédération mêmes. Evidemment le manque de moyens financiers, de temps et d'aptitudes a été une raison. Peut-être aussi le manque d'objectifs clairs et de stratégie ? A-t-on donné trop d'attention aux discussions théoriques sur le célibat, sur le changement de ministère presbytéral, sur les structures de l'Eglise ? N'a-t-on pas prêté suffisamment attention à la vie présente elle-même de ces prêtres mariés ? A leur expérience du mariage, du travail et de la vie sociale ? Au nouveau concept du presbytérat dans le monde ? A leurs recherches, comme Pierre HERMAND le formulait, pour "un nouveau style de vie et une nouvelle spiritualité" : comment être responsable d'une nouvelle façon de la "lumière" et du "sel" dans la société post-moderne ?

Ce n'est pas trop tard d'aborder la question. C'est en effet leur propre mission spécifique et historique, que personne ne peut remplacer. Espérons que cette étude contribuera un peu à cette mission !

II . LA FEDERATION INTERNATIONALE

Le mouvement international des prêtres mariés fut fondé et conduit par une succession de rencontres internationales. Les historiens de l'Eglise s'intéresseront un jour plus en détail à leurs initiateurs, aux principaux événements et idées de ce mouvement.

CHIUSI 1983

Participation

C'est Paolo Camellini qui eut l'initiative d'organiser une première rencontre internationale de prêtres catholiques mariés. Secrétaire du groupe USC en Italie, il l'a organisé à CHIUSI, près de Bologne, du 29 août au 3 Septembre 1983.

L'invitation appelait à un "Sinodo Universale dei Sacerdoti Cattolici Sposati e loro Spose"(Synode Universel de Prêtres Catholiques Mariés et de leurs Epouses). Il avait en effet l'intention d'être un vrai Synode, une rencontre des prêtres mariés de tout l'univers. En fait, à part une trentaine d'Italiens, il n'y eut que quelques étrangers à y participer. Quant aux Italiens, ils venaient de trois groupes ainsi que quelques prêtre célibataires. Les grandes associations du Brésil et des Etats-Unis envoyèrent un message de sympathie.

Le "Synode" a dû limiter son ambition à mettre en place un comité chargé de préparer un second synode. Cette tâche serait accompli par d'autres prêtres mariés non italiens.

Déroulement des travaux

Paolo Camellini introduisit le débat. Il plaida pour les objectifs déjà connus : abolition de la loi du célibat, amélioration des lois de dispense, réintégration immédiate dans le ministère et reconnaissance du presbytérat marié. Il développa fortement l'orthodoxie du pape et de la hiérarchie. Quelques-uns de ses arguments furent certainement entendus avec un certain sourire, par exemple : "N'est-il pas vrai que les saints au paradis, pour la plupart qui sont mariés, nous soutiendront certainement,... que les âmes au purgatoire, qui aspirent après nos messes, sont condamnés plus lourdement à cause de la faute de la hiérarchie ?"

"Vocatio" qui s'inspirait de la théologie de la libération, a tenu un autre langage. Il désirait se consacrer à la libération du prêtre dans l'Eglise. Le groupe français avait préparé un manifeste, qui

plaidait pour une approche entièrement nouvelle. Ils disaient que ce n'était pas le célibat, mais le ministère lui-même qui était le vrai problème et cela concernait autant les laïcs que les prêtres, que l'action des prêtres devrait faire appel aux droits humains ; que nous devons nous préoccuper non seulement des problèmes ecclésiaux du ministère et du célibat, mais aussi des prêtres mariés eux-mêmes et des graves conséquences de leurs démissions.

Résolutions

Le Synode aboutit à deux conclusions : l'envoi d'un "Message au Pape Jean-Paul et à l'Eglise", et la mise en place d'un comité pour préparer une seconde rencontre internationale.

Le "Message" obtint un consensus entre les diverses tendances et pour la première fois, il formula des buts et des arguments communs.

Les buts furent exposés dans un texte d'introduction. Les arguments résumèrent les raisons apportées depuis de nombreuses années dans le débat : le Nouveau Testament et la Tradition Apostolique, la Tradition des Eglises Orientales, l'approbation du Peuple de Dieu, le manque de vocations pour le célibat, le départ de nombreux prêtres de valeur, le nombre croissant de paroisses sans prêtres.

Le texte admettait la valeur du célibat, mais soulignait l'impossibilité matérielle de le vivre par absence de charisme. Vaguement, on a mentionné le besoin d'un nouveau concept de ministère "inspiré par la doctrine du Peuple de Dieu venant du Concile Vatican II".

Ce message fut la première expression publique et collective des prêtres mariés, voix raisonnable et encore bien traditionnelle. Son impact dans les médias et l'opinion publique fut certain dans quelques pays d'Europe.

Dans le compte-rendu fait aux membres du groupe France-Nord, Pierre Lautrey souligna l'importance de Chiusi comme une étape vers une fédération internationale. Mais il a évité d'employer le mot "synode". C'était un signe certain que cette approche n'avait pas recueilli l'assentiment de plusieurs participants.

ARICCIA I - 1985 - : le premier Congrès

Participation

Le premier congrès international représentatif des prêtres mariés eut lieu en 1985, à Ariccia, une petite ville située au sud de Rome. On avait décidé d'éviter la ville de Rome pour prévenir les difficultés possibles de la part du Vatican. Le bâtiment du congrès à Ariccia appartenait à un syndicat socialiste.

En principe, on avait admis un maximum de 10 à 20 participants par pays. D'importantes délégations vinrent des Etats-Unis, d'Espagne, d'Italie, de France et de Hollande. D'autres moins nombreuses vinrent d'Autriche, de Belgique, de Grande Bretagne, d'Allemagne et de Suisse. L'Amérique Latine fut représentée par l'Argentine, le Brésil, le Pérou et Haïti. Tous ensemble nous étions 120 prêtres mariés et 30 épouses. Nous représentions 20 associations qui tentaient de rassembler les prêtres mariés au niveau national. Parmi eux, des prêtres avec la dispense et aussi sans dispense, réunis avec ceux qui vivaient mariés en secret.

La plupart des associations présentes à Ariccia existaient depuis peu. Sur la base de données concrètes venant de ces pays, le nombre des prêtres mariés a pu être estimé à 80.000.

Le Comité de Chiusi avait bien fait son travail. Pendant les deux années 1983-1985, ils avaient tenus trois sessions à Paris, à Carpineto et à Marseille. L'ordre du jour et les documents adéquats avaient été préparés et imprimés en cinq langues ... Les membres de ce comité avaient été : Pierre Lautrey

(France), Claude Bertin(France), Lambert van Gelder (Hollande) et Heinz-Jürgen Vogels (Allemagne). Ils ont donné une large assise à la fondation internationale du mouvement. Le secrétariat du congrès fut confié à Paolo Camellini; le président élu fut Guistino Zampini et le vice-président fut l'évêque argentin marié, Jeronimo Podesta. Claude Bertin assura le rôle de modérateur au cours des sessions du congrès.

Déroulement

On proposa un programme en quatre points : la discussion de la déclaration finale ; les comptes-rendus des groupes nationaux et les expériences individuelles de prêtres mariés ; le projet d' "un Appel au Peuple de Dieu"; l'établissement d'une Fédération Internationale.

On avait préparé trois textes pour le débat :

- sur la compatibilité entre presbytérat et mariage, par H.J. Vogels, avec un commentaire théologique et historique ;
- sur le rôle des femmes dans l'Eglise, incluant celui des femmes de prêtres, par le groupe français ;
- sur les tâches des prêtres mariés dans l'Eglise, spécialement dans les "communautés de base", par le groupe espagnol.

Les discussions, en assemblées plénières avec l'expression en six langues sans traduction simultanée, furent très difficiles et peu fidèles. Chaque soir, une célébration eucharistique exprima notre foi profonde, notre engagement et nos liens d'amitié, réconciliant les durs conflits d'opinions.

Ce ne fut pas facile de parvenir à un consensus pour plusieurs raisons : la barrière de la langue, source de mauvaise compréhension, la longueur des documents et surtout les différences profondes des positions.

En effet, de l'enquête préparatoire au Congrès, ainsi que des discussions et des comptes-rendus, il ressortait qu'environ 40 % des prêtres mariés souhaitaient un retour immédiat au ministère presbytéral, mais aussi pour 40%, ce retour dépendait d'une Eglise renouvelée, non pyramidale, non autoritaire, non étrangère au monde en ce qui concernait la sexualité et le rôle des femmes.

Deux tendances se manifestèrent. Une plus traditionnelle qui désirait s'adresser à la hiérarchie et prouver avec des arguments théologiques que la loi du célibat était dépassée. D'un autre côté, une tendance plus progressiste qui n'attendait plus de changement de la part de Rome et désirait s'adresser à la Communauté catholique pour l'inviter à une approche plus ouverte à l'égard des prêtres mariés.

Le premier groupe essayait de prouver que le célibat était un charisme qu'on ne pouvait pas imposer au presbytérat. L'autre soulignait le droit humain fondamental au mariage et sa valeur pour l'exercice du ministère, le rôle des femmes et l'engagement pour la libération des hommes en général.

Les deux admirent que le célibat n'avait pas de racines dans les évangiles ou dans les communautés chrétiennes primitives, mais qu'il provenait historiquement de concepts et de situations révolus.

Résultats

Le Congrès réussit à adopter deux déclarations qui seront fondamentales pour le développement futur de la Fédération : sur "la Compatibilité du Mariage et du Presbytérat" et sur un "Appel à la Communauté Catholique". Il fut décidé de former un comité avec pleins pouvoirs pour établir l'organisation de la Fédération et de convoquer le congrès suivant en 1987. A une forte majorité, on décida aussi d'abandonner le terme de "synode" et d'inviter les participants à un Congrès International en 1987. Paolo Camellini qui avait fermement défendu son approche "synodale" et dont chacun reconnaissait le grand mérite d'avoir initié la première rencontre internationale, ne voulut pas être élu dans le Bureau de la Fédération. Il commença à convoquer ses propres "synodes", dont les représentants se ramenèrent à un petit nombre d'Italiens et plusieurs étrangers.

La décision finale fut de s'adresser aux conciles pastoraux nationaux et diocésains, en les sollicitant de pousser leurs évêques à inscrire le célibat à l'ordre du jour de leur prochain synode.

Des nombreux témoignages de tous les coins du monde, il ressortait, dans les groupes de travail et les conversations privées, l'image d'un prêtre marié portant les blessures et les cicatrices de son rejet de l'Eglise comme un "infidèle".

Plus de 5.000 demandes de dispense avaient été laissées sans réponse par le Vatican. Même ceux qui, depuis plusieurs années, avaient reçu la dispense, restaient souvent dans leur vie familiale, sociale et professionnelle marqués de l'opprobre de "faiblesse", et leurs épouses avec celle de "femme fatale". Quelques prêtres célibataires, ne voyant pas comment vivre décemment dans le mariage, se résignaient à une liaison clandestine : solution pénible pour les deux.

Pour les plus jeunes générations, le célibat appartenait à une structure ecclésiastique dépassée ; c'était l'un parmi d'autres sujets sexuels comme la contraception, le divorce et l'homosexualité. Les autorités ecclésiastiques refusaient de donner des informations sur les départs du ministère, sur les dispenses et sur la relativité du sens du célibat. Les débats faisaient cependant ressortir la réussite matérielle de beaucoup de prêtres mariés engagés dans diverses activités sociales.

Les Déclarations

Dans la déclaration unanimement adoptée sur "La Compatibilité du Presbytérat et du Mariage", on avait résumé les motifs de l'abolition du célibat.

En fait, Vatican II dans son décret n° 16 avait accepté cette compatibilité. Les prêtres mariés souhaitaient de plus démontrer non seulement la "désirabilité" du presbytérat marié, mais aussi sa nécessité. Les raisons étaient à la fois théologiques et pastorales.

Les raisons théologiques reprenaient la Déclaration de Chiusi sur le droit divin des Apôtres au mariage (1 Cor. 9, 5). Pour la première fois, on mentionnait le droit humain fondamental au mariage en lien avec la pleine maturité humaine du prêtre. Pour la première fois aussi, on proclamait le droit de la communauté à choisir ses propres responsables pour qu'ils soient ordonnés par l'évêque. Finalement, la réduction à l'état laïc fut considéré comme une impossibilité dogmatique puisque, selon le Droit Canon, le caractère du presbytérat est ineffaçable. : "Sacerdos in aeternum", comme le dit la formule classique.

Les raisons pastorales rassemblaient toutes celles mises en avant au cours des dix dernières années ; le grand nombre des prêtres exclus, la diminution importante des vocations, l'âge croissant du clergé et le besoin de jeunes prêtres pour le service des jeunes, les paroisses sans Eucharistie, le traitement inégal des prêtres comparé à celui des Eglises catholiques orientales, ou aux pasteurs des Eglises protestantes.

De plus, la déclaration souligna la valeur significative plus grande d'un célibat librement choisi, la nécessité de mettre un terme aux relations clandestines dans le clergé et les meilleures relations oecuméniques avec les autres Eglises chrétiennes.

Dans le texte, deux raisons aussi apparaissaient, qui avaient peu à faire avec l'abolition du célibat : le rôle des femmes dans l'Eglise et l'insertion profonde du prêtre dans la société moderne. C'était la première expression timide d'idées plus progressives sur l'émancipation des femmes dans l'Eglise catholique et sur la sécularisation du ministère : toutefois, l'assemblée ne fut pas clairement consciente de la portée de ces idées.

Le document fut le résultat d'un compromis entre les tendances conservatrices et progressistes.

Le second document fut un "Appel aux fidèles" proposé par la délégation américaine. Après un vive discussion, il fut adopté à condition que chaque pays soit libre de l'adapter à son contexte national. Il ramenait la valeur du célibat obligatoire à être le fruit du mépris de la sexualité humaine et il soulignait

la valeur du mariage dans l'exercice du ministère. C'étaient aussi deux nouveaux thèmes dans le débat.

De plus, il mentionnait la mauvaise influence de la loi du célibat dans les Jeunes Eglises du Tiers Monde, en Amérique Latine, en Afrique et en Asie. Il ne s'adressait plus aux autorités ecclésiastiques, mais aux fidèles eux-mêmes, les invitant à apporter leur soutien.

Voici le message de la tendance plus progressiste du Mouvement.

CREATION DE LA FEDERATION INTERNATIONALE

Préparations

La décision prise à Ariccia de créer une structure permanente se réalisa en trois étapes.

Quelques semaines après le Congrès, en septembre 1985, le modérateur Claude Bertin prit contact avec toutes les associations présentes à Ariccia en leur demandant de nommer deux correspondants par pays, pour désigner et mandater un comité préparatoire. Il proposa de retenir comme candidats potentiels les principaux acteurs du Congrès d'Ariccia : le président Giustino Zampini, les deux vice-présidents Anthony Padovano et Jeronimo Podesta, le secrétaire Paolo Camellini, les trois organisateurs du Congrès, - H.J. Vogels, auteur du document de base, P.Lautrey et Lambert van Gelder,- et Bert Peeters, qu'il présentait comme futur président possible de la Fédération.

Zampini accepta la proposition, mais déclina le poste pour des raisons d'âge et de santé. Podesta en Argentine et Padovano aux Etats-Unis acceptèrent le mandat, mais ne se rendirent pas à la première rencontre.

Bonn, 1-2 mars 1986

Finalement, se rencontrèrent à Bonn les délégués suivants : Camellini, Lautrey, Peeters, van Gelder et Vogels. Leur première tâche fut de rédiger un compte-rendu officiel du Congrès d'Ariccia. Puis, leur principale tâche, - établir une structure pratique pour une fédération à partir des nombreuses propositions reçues les mois précédents, - ne fut pas facile. Il fallut franchir beaucoup d'obstacles : la langue, les finances, les tendances...

Participer à une discussion internationale exigeait la connaissance de deux ou trois langues et la traduction simultanée est très coûteuse. Il fallait aussi traduire un flot de documents. La fédération profita des aptitudes multilinguistiques de Peeters, van Gelder et Vogels pour rejoindre le français et l'anglais des autres membres.

Les rencontres régulières du Bureau, les coût du secrétariat, des publications, etc., nécessitaient un soutien financier substantiel de la part de membres qui ne disposaient que de faibles moyens.

Enfin, le chemin d'un consensus est toujours long et difficile entre les cultures et les positions religieuses fort diverses. Le lourd déficit d'Ariccia en était la preuve.

Le comité préparatoire rédigea unanimement les propositions suivantes :

- La Fédération Internationale devrait être une Fédération, non pas des pays, mais des groupes et associations ayant dans leur pays une représentation donnée.

- Le Comité Exécutif (CE), en fait le "Board", est constitué de 5 à 9 membres, et se rencontre une ou deux fois par an. Le CE est chargé de mettre en oeuvre les décisions de l'A.G.

Dans le CE, un bureau ("présidium") est constitué avec le président, le secrétaire et le trésorier.

- Les membres du Comité Exécutif proposés sont : Bert Peeters (Belgique) président, Pierre Lautrey (France) secrétaire, Micheline Lautrey trésorière, Lambert van Gelder (Hollande) pour les relations publiques, Terry Dosh (Etats-Unis), Gianni Gennari (Italie), J. Perez Pinillos (Espagne), Heinz-Jürgen Vogels (Allemagne). Leurs épouses sont bienvenues aux réunions du Comité Exécutif.

Paris, 24-25 mai 1986

Le Comité Exécutif, constitué à Bonn, se réunit bientôt à Paris pour prendre une série de décisions importantes :

- le Bureau se rencontrera quatre fois par an pour préparer le Comité Exécutif et veiller à l'exécution de ses décisions.
- Jeronimo Podesta (Argentine) et Anthony Padovano (Etats-Unis) sont cooptés comme représentant l'Amérique Latine et l'Amérique du Nord.
- Comme on considérait l'Assemblée Générale annuelle comme irréalisable, on proposa de joindre l'AG à la tenue du Congrès trisannuel et de plus, d'assurer la liaison par lettres entre les congrès.
[L'avenir montrera que cette structure, peut-être nécessaire, sera plutôt inefficace. En effet un congrès est une rencontre d'individus invités à débattre autour d'un thème proposé. Une Assemblée Générale est une rencontre de représentants d'associations pour décider des objectifs, de la stratégie, des finances et de la direction de la Fédération, ce qui demande plus de temps que quelques heures au cours d'un congrès dont les tensions internes n'auront pas manqué...]
- Le prochain congrès aurait lieu à Ariccia, du 23 au 28 août 1987.
- Le secrétariat est chargé de publier une "Lettre" en français et en anglais.
- Le Vatican serait informé par le Président de la création officielle d'une "Fédération Internationale des Prêtres Mariés Catholiques" .
- Les coûts seront couverts jusqu'en décembre par des dons de Corpus, Vocatio, GOP et Inspraak. Il sera demandé aux associations adhérant à la Fédération une cotisation de 500FF pour les plus importantes et de 250 FF pour les plus petites.

Par la suite, les rencontres eurent lieu en novembre 1986 et en mars 1987 pour préparer Ariccia II et étudier la situation des prêtres mariés.

A R I C C I A II , 1 9 8 7 : le premier Congrès

Participations

On choisit Ariccia, près de Castel Gandolfo (Italie) pour tenir un Congrès pour prouver à Rome l'existence de la Fédération. Le but principal de cette rencontre fut de matérialiser une première Assemblée Générale de la nouvelle Fédération. Il réussit pleinement puisqu'étaient présents 21 groupes nationaux affiliés, venant de 16 pays.

D'importantes délégations venaient d'Italie (37), d'Espagne (16), de Hollande (13), de France (11), des Etats-Unis (8) de Belgique (5), d'Autriche (3), de Tchéquie (3). Il y avait aussi un ou deux délégués d'Allemagne, d'Irlande, du Canada, d'Argentine, du Brésil, des Philippines et d'Afrique du Sud.

Au préalable, on avait discuté dans les groupes nationaux à partir d'un questionnaire, dont les réponses furent groupées dans un document national.

Déroulement

Le thème du I^o Congrès proposé aux participants était :

" Un presbytérat rénové dans une Eglise rénovée dans le Monde d'aujourd'hui".

Dans son discours d'ouverture, le président souligna que le thème n'avait pas l'intention, comme Ariccia I, de critiquer le célibat et les politiques de l'Eglise. Il tenait à montrer le presbytérat marié comme un nouveau type de ministère, le résultat de la confrontation entre l'Eglise et le Monde moderne. Avec le fameux "signe des temps", fameux depuis Vatican II, il fallait prendre en compte la valeur de la liberté humaine et de la vie sur terre, l'aspiration à la vie démocratique, la sécularisation

et la démythologisation de la foi. Nous n'avons pas l'intention de procéder à un débat historique et théologique, mais d'apporter le témoignage de nos propres expériences.

Le thème avait cinq lignes majeures et la discussion eut lieu dans six groupes linguistiques. On se rendra compte que le questionnaire a encore, pour des lecteurs actuels, gardé sa valeur.

L' EGLISE

1. Les prêtres mariés continuent-ils à se considérer comme prêtres ? Ont-ils gardé leur foi ? Se considèrent-ils comme membres de l'Eglise ?
2. Le processus de la dispense est-il encore considéré comme nécessaire, ou a-t-il perdu sa validité ? Pourquoi ?
3. Des prêtres mariés continuent-ils de présider l'Eucharistie avec des catholiques ? Le font-ils généralement ? ou seulement à l'occasion de circonstances limitées ?
4. Les prêtres mariés ont-ils le désir d'être réintégrés dans le ministère officiel ? ou attendent-ils un renouveau du ministère ? Quelles réformes sont considérées comme essentielles ?
5. Le prêtre marié court-il le risque de l'isolement spirituel ? Trouve-t-il des communautés pour s'y ressourcer ?
6. Le couple a-t-il contact avec les évêques, avec les anciens confrères, avec les communautés religieuses ? Est-ce au niveau individuel ? ou au niveau collectif ?

LE TRAVAIL

1. La carrière devient-elle un obstacle ou un support pour un prêtre marié et sa femme en termes de vie spirituelle, c-à-d. prière, détachement et service des autres ?
2. Le travail du prêtre ou de sa femme approfondit-il leur conscience pour une spiritualité qui coïncide avec la vie quotidienne d'un chrétien, comme on le vit réellement dans le monde ?

LE MARIAGE - LA FAMILLE

1. L'amour humain et concret que le prêtre expérimente dans sa famille devient-il pour lui et sa femme une profonde expérience de Dieu ?
Une telle incarnation de l'amour fait-il que le prêtre marié réalise son sens de la consécration et de son engagement au Christ et au presbytérat ? De quelle manière spécifique cela arrive-t-il ?
2. La femme d'un prêtre marié partage-t-elle le point de vue et l'engagement de son mari ?
3. La vie de famille est-elle un obstacle ou un facteur positif dans le développement de la vie de prière, du détachement et du service des autres ?
4. Quand les autres regardent la vie de couple d'un prêtre et de son épouse, trouvent-ils qu'ils sont heureux et que leur engagement social et spirituel est évident ?
5. L'expérience du mariage donne-t-il au prêtre une plus grande compréhension et une meilleure sensibilité dans le développement réaliste et enrichi de la morale sexuelle catholique ?

ENGAGEMENT PASTORAL

1. Le prêtre marié, après avoir été obligé d'abandonner son ministère officiel, continue-t-il à ressentir le besoin ou la demande d'un service de Dieu et des autres ?
2. Y a-t-il des prêtres mariés qui acceptent un ministère pastoral comme un moyen d'exprimer leur engagement, par ex. la prédication, la direction spirituelle, la célébration sacramentelle ? De quelles façons l'Eglise locale a-t-elle rendu cela possible ?
3. Les prêtres mariés préfèrent-ils exprimer leurs engagements par des moyens non ecclésiaux, par ex. dans des organisations au service des gens, mais qui ne sont pas explicitement catholiques ou chrétiennes ? Pourquoi préfèrent-ils cette alternative ?

4. Comment le prêtre marié et sa femme organisent-ils leur vie sociale ? Trouvent-ils des gens qui les acceptent ? Comment réagissent-ils à leur environnement social ? Cachent-ils leur identité ? La révèlent-ils ouvertement ?

A la suite du débat ouvert par ces questions et du document des réponses consensuelles, le Congrès a entendu deux excellents intervenants :

Le père Jan KERKHOF, jésuite sociologue et professeur à Louvain, avait été invité pour parler du "Renouveau du Ministère et la Place des Prêtres Mariés". Il souligna que par tout l'univers, dans l'Eglise, le phénomène traduisait une recherche de renouveau et de nouvelles formes de ministère. Il cita des évêques, des conférences épiscopales et de synodes de prêtres, qui avaient parlé du sujet et qui étaient clairement favorables au changement de l'obligation du célibat. Il mit en avant ensuite les expériences des diacres mariés, des prêtres mariés dans diverses églises orientales catholiques, par exemple en Hongrie et dans le Proche Orient. Il souligna l'importance des équipes pastorales mixtes dans l'Eglise catholique. Ensuite il aborda la position du clergé marié dans l'Eglise protestante. Enfin, il parla de la réintégration courante des prêtres mariés dans le travail pastoral et précisa certaines pistes importantes qu'on devait suivre pour avancer dans le changement de la règle du célibat obligatoire et de la réintégration des prêtres mariés.

Le second orateur fut Mme Vilma GOZZINI, docteur en théologie de l'Université Antoniana à Rome, auteur du livre "Les femmes dans l'expérience de l'Eglise Primitive". Son thème : "Il n'est pas bon que l'homme soit seul".

Elle exposa que le concept sacré du prêtre est en cours de disparition, c-à-d. l'image culturelle d'un être séparé des autres et placé au-dessus d'eux en position d'autorité et de pureté rituelle. Jésus ne nous a pas sauvés par un sacrifice rituel, mais par son amour du Père et de chacun. Il n'a pas voulu voir ses apôtres devenir des prêtres, mais plutôt des serviteurs, des ministres de la communauté.

A cause de l'influence du paganisme et du judaïsme, l'idée d'un sacerdoce sacré a pénétré dans l'Eglise. Le célibat a été le signe de cette séparation du reste des fidèles.

Hommes et femmes ont été créés l'un pour l'autre et leur relation d'amour est le point de départ fondamental de leur rédemption. La nature sacrée du célibat place les femmes en position mineure dans l'Eglise, et positionne le prêtre comme un homme autosuffisant et totalitaire, et le mariage comme une simple réponse à la concupiscence.

La rencontre de l'autre, sur un pied d'égalité, par le prêtre marié et par l'Eglise dans son ministère, est le principe central fondant le sacerdoce royal de la communauté entière, le Peuple de Dieu.

A côté des longues heures de discussions, la chaleur de conversations étonnantes et les célébrations furent pour chaque participant une expérience inoubliable.

L'Assemblée Générale discuta et décida statutairement : l'adoption des rapports, le budget annuel fixé à 10.000 FF, le nouveau mandat des membres de la Commission Exécutive, le programme d'action et le lieu du prochain Congrès, en Hollande en 1990.

Résultats

La réponse fondamentale du Congrès d'Aricecia II fut le témoignage que nous, prêtres mariés, n'existons pas hors de l'Eglise. Nous affirmons notre fidélité à notre foi, à notre engagement au service de Dieu et de Son Peuple. Nous présentons notre expérience de prêtres mariés comme une nouvelle forme de ministère.

Cette réponse s'exprima dans le long texte de conclusions qui reçut un large écho dans la presse internationale. (Voir l'annexe)

PERIODE entre août 1987 et août 1990

D' août 1987 à août 1990, le Comité Exécutif se réunit six fois avec des sessions de trois jours. Il publia 8 numéros du Bulletin dans sa version française et anglaise. En plus des études, des contacts avec d'autres membres et des visites, il consacra la majeure partie du temps à l'étude et à la préparation du congrès suivant. Celui-ci eut lieu dans le Centre Syndical Hollandais à Doorn, près d'Utrecht. Une commission hollandaise en fit la préparation logistique.

D O O R N (Hollande) 1 9 9 0 : le deuxième Congrès

Participation

Quoique le lieu de rencontre n'offrît pas l'attrait touristique de Rome, la participation fut supérieure à celle du Congrès précédent. Les délégations représentaient 23 groupes nationaux de 16 pays, avec un total de 210 participants. L'absence de délégués de la plupart des pays d'Amérique Latine et des autres continents du Tiers Monde souligna la nécessité de trouver une solution.

Déroulement

Le thème proposé au Congrès était " **A monde nouveau, nouveau Ministère** " avec le commentaire suivant : "Les Prêtres Mariés, ouverts aux signes des temps, collaborent au renouveau du ministère dans l'Eglise, en réponse à l'appel du Christ et aux besoins du Monde."

Ariccia I avait étudié les motifs qui entraînaient l'abolition de la loi du célibat. Ariccia II avait permis aux prêtres mariés de donner le témoignage de leurs propres vies. A Doorn, ils allaient échanger leurs nouvelles expériences de ministère.

Le thème fut introduit par 4 conférences. A la première session, le président, Bert Peeters, développa les deux principaux signes des temps, les deux courants fondamentaux de la culture moderne : l'émancipation de la personne humaine et la valorisation de la vie sur terre. Il souligna la réponse donnée par les deux célèbres constitutions "Lumen Gentium" et "Gaudium et Spes", les deux piliers de Vatican II. Il nota que les questions en discussion sur le mariage du prêtre, son état de vie dans la société et dans la communauté en découlaient.

Le second jour, la conférence du théologien hollandais, Nico Schreurs, exposa avec profondeur "le Ministère dans l'Eglise et le Monde, à la lumière de l'Evangile et de l'Histoire". Il répondit à deux questions : "Le ministère est-il essentiellement une fonction de médiation entre Dieu et l'homme ? " et "Cette médiation est-elle seulement assurée par une classe sacrée, nommément le clergé ?"

Le troisième jour, Anthony Padovano élargit le thème dans un puissant survol historique de l'Eglise Catholique dans sa relation avec le Monde. Il démontra comment la direction de l'Eglise s'est toujours établie en retrait du développement de la pensée. Il souligna aussi l'importance historique des expériences actuelles des prêtres mariés.

Enfin, la théologienne féministe espagnole, Maria Pintos, argumenta le fait que l'accès de femmes à l'ordination n'était pas un but en soi, mais une étape vers une Eglise plus égalitaire et plus libre. Un ministère réservé seulement aux hommes était le fruit d'une lecture "androcentriste" de l'Ecriture et de la Tradition. Les femmes n'ont pas pour but de combattre "l'homme", mais elles invitent à une lutte commune pour une communauté chrétienne plus égalitaire.

Chaque thème fut discuté dans des groupes de travail et en sessions plénières. Il en résulta une Déclaration Finale. Les nombreuses nouvelles des pays et des groupes nationaux firent aussi l'objet d'un document.

L'Assemblée Générale eut lieu avec 43 délégués mandatés et traita des questions usuelles :

* On décida l'entrée de nouveaux membres : "Hoc Facite", le périodique italien, fut accepté sans droit de vote ; MOSACAR (Colombie) ; AGROPAGION Sacerdotes Casados (Paraguay), FENETRES (France).

*Lors de l'élection du nouveau Comité Exécutif, une nouvelle candidate, Cris JONES (Allemagne), fut ajoutée à l'équipe primitive. Deux membres importants se retirèrent : Terry DOSH, secrétaire de Corpus et porte-parole du monde anglo-saxon, et Gianni GENNARI, le journaliste italien, familier du Vatican. C'est un signe que les procédures d'élection n'étaient peut-être pas aptes à constituer l'équipe la plus efficace. L'Assemblée, consciente de ce manque, modifia les statuts en donnant le droit au Comité Exécutif de coopter quelqu'un.

*Le budget fut fixé à 10.000 FF, inférieur à celui d'une organisation paroissiale en Europe !

*L'Assemblée donna au Comité Exécutif pas moins de 21 missions pour la période à venir. Ce qui prouve l'enthousiasme du Congrès, mais aussi le manque de réalisme et de prise de conscience quant à la situation d'un travail au niveau international. On décida que le Congrès suivant aurait lieu à Madrid en 1993.

Résultats

Dans sa Déclaration Finale, le Congrès de Dorn insista sur quatre nouveaux points :

* la nécessité (non seulement la "désidérabilité") de disposer dans l'Eglise catholique de prêtres mariés à côté de prêtres célibataires.

* la nécessité d'avoir des prêtres qui partagent la vie des gens, la vie familiale, sociale et publique. Cette sécularisation du ministre élargit la direction traditionnelle de la communauté locale : elle fut sans doute la plus importante orientation nouvelle pour les dizaines de milliers de prêtres mariés qui n'étaient plus actifs dans la communauté de l'Eglise.

* le droit de la communauté locale de participer au choix de son responsable. Ceci selon une vieille règle établie par le pape Léon I (440-460) : "Personne ne peut devenir évêque à moins d'être choisi par le clergé, accepté par le peuple et ordonné par les évêques de la province". Un rôle à observer non seulement pour un évêque, mais aussi pour un prêtre local.

* l'accession des femmes à l'ordination presbytérale.

En octobre suivant, le Bureau du Comité Exécutif se réunit à Rome pour informer la presse internationale des nouvelles prises de positions de la Fédération.

PERIODE Septembre 1990 à Août 1993

Avec une régularité énergique, le bureau se réunit quatre fois par an et le Comité Exécutif deux fois. Au cours de ces sessions de trois jours, ils étudièrent la situation canonique des prêtres mariés et évaluèrent les positions, les priorités et la stratégie de la Fédération. Ils publièrent un livret : "L'Eglise et les Prêtre Mariés, Dix ans de Réflexion.", en français et en espagnol. La publication du Bulletin, les contacts avec de nouveaux groupes, spécialement en Amérique du Sud, ainsi que la préparation du congrès à venir, telles furent leurs préoccupations majeures.

M A D R I D 1 9 9 3 : le troisième Congrès

Préparation

Dix ans avaient passé depuis la première rencontre de Chiusi. Après une longue réflexion, le Comité Exécutif conclut que le congrès devrait évaluer le chemin parcouru et indiquer les nouvelles voies pour l'avenir.

Ariccia I et Doorn avaient successivement plaidé pour l'abolition de la loi du célibat, l'ordination d'hommes mariés et la réintégration des prêtres mariés, affirmant leur attachement à une Eglise renouvelée. En 1985, l'Assemblée Générale avait déjà rejeté les affirmations que le presbytérat devrait être une simple fonction temporaire et non sacramentelle, que l'ordination ou l'évêque n'étaient pas nécessaires et que le baptême suffisait. Quoique Ariccia II et Doorn n'aient jamais modifié cette décision, les idées de cette position continuaient à se manifester dans plusieurs groupes nationaux qui adressaient leurs critiques au Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif décida de ne pas consacrer le congrès à de nouveaux débats théologiques sur le ministère, évitant ainsi une confrontation à l'égard de positions radicales maintes fois écartées.

Le thème choisi fut : **Les prêtres mariés au service du Peuple de Dieu**. On voulait avoir un échange de vues sur les expériences des prêtres mariés dans un "ministère sécularisé", afin de présenter une orientation stratégique aux groupes et à la Fédération pour les années à venir. Un questionnaire détaillé fut envoyé aux membres pour en discuter les réponses.

Le congrès se tint dans le couvent dominicain d'Alcobendas à Madrid. Peu de jours avant, le nonce avait, en vain, exercé des pressions sur le Prieur du couvent pour qu'il refuse l'hospitalité à la Fédération.

Participation

Le nombre de participants fut très élevé : 320 adultes et environ 50 enfants. Grâce à l'action de MOCEOP, aux contributions de CORPUS et de quelques groupes européens, 32 participants d'Amérique du Sud, d'Inde et des Philippines, purent suivre le congrès. Comme 160 participants venaient d'Espagne, en y ajoutant les Latino-Américains, le groupe d'expression espagnole s'éleva à environ 200 personnes. Cela donnait une grande majorité espagnole, comparée aux groupes linguistiques anglais (38), français (29), italien (16), hollandais (16) et allemand (13).

Déroulement

Le débat sur l'évaluation fut introduit par deux orateurs.

Le président Bert PEETERS résuma le développement historique dans son rapport : "L'histoire du prêtre marié", et Alario Ramon SANCHEZ, membre du bureau de MOCEOP, présenta les résultats de l'enquête.

Le second jour, J. LOIS, professeur à l'université de Salamanque, examina les expériences des prêtres mariés dans sa conférence : "Le ministère presbytéral, un service aujourd'hui dans l'Eglise de Jésus : expériences et politique future". Longue mais profonde analyse structurant les positions de la Fédération. Il développa une position importante, exprimée à Doorn, que la première tâche du ministre n'était pas de présider l'Eucharistie ou d'administrer les sacrements, mais de transmettre la Bonne Nouvelle et de garder unie la communauté. Il conclut sur la possibilité de nouvelles formes de ministère, mais sans provoquer de rupture ou établir une église parallèle.

La plupart des étrangers regrettèrent l'absence d'une traduction écrite des interventions importantes de Sanchez et de Lois, ce qui rendit impossible leurs participations au débat.

Le troisième jour, le débat sur la stratégie future de la Fédération fut occultée par les tensions provoquées par l'Assemblée Générale qui avait eu lieu l'après-midi.

Le dimanche matin, l'orateur fut le célèbre théologien indien, Ramon PANIKKAR, sur le thème : "Un conflit d'ecclésiologies : vers un second Concile de Jérusalem". Il souligna que le célibat ou l'ordination des femmes étaient seulement un aspect de problèmes plus larges dans notre Eglise :

respect de la sexualité humaine, droits humains et conscience humaine et le rôle de la communauté de prendre des décisions et de formuler la doctrine. Il plaida pour un Concile Universel à Jérusalem. Cette longue mais riche conférence, donnée sans texte écrit ni traduit, disparut dans le brouillard pour la plupart des participants.

Comme à Doorn, pendant les quelques heures de l'Assemblée Générale, l'ordre du jour usuel fut soumis à discussion : l'entrée de 7 nouveaux groupes, l'adoption des rapports d'activité et de finances, l'adoption de déclarations finales, le programme des trois années suivantes et la mise en place d'un nouveau Comité Exécutif. Avant tout, l'Espagnol fut adopté comme la troisième langue officielle de la Fédération. Le prochain congrès aurait lieu au Brésil en 1996.

Quant au nouveau Comité Exécutif, Bert Peeters retira sa candidature; Pierre et Micheline Lautrey ne furent pas élus. Voici les nouveaux membres élus : Margaret ULLOA (Grande Bretagne), Jorge RIBEIRO (Brésil) et Aitor ARUBE (Espagne). Un nouveau Bureau fut nommé : Julio PINILLOS (Espagne) président ; Aitor ARUBE (Espagne) secrétaire et Lambert van GELDER (Hollande) trésorier.

Résultats

Ce fut un congrès très animé et plein d'inspirations, spécialement pour les participants d'expression espagnole. Jusqu'à maintenant, la Fédération avait été surtout l'affaire de l'Europe et de l'Amérique. Désormais l'Amérique Latine entrait en scène comme partenaire à part entière.

D'autre part, les participants ne parlant pas espagnol se sentirent écrasés et exclus par "l'hispanité". Le principal objectif de ce Congrès , - ouvrir de nouvelles voies vers le proche avenir -, ne s'est pas concrétisé. La déclaration finale n'a pas exprimé des résolutions précises sur une stratégie rénovée. Cela a prouvé au moins qu'il fallait une Assemblée Générale plus longue.

PERIODE 1993 - 1996

Le nouveau Comité Exécutif a continué de se rencontrer deux fois par an. Il décida de tenir ses sessions dans différentes villes : successivement Paris, Rome, Londres, Bruxelles, Marseille et Vienne.

Cette pratique offrit un double avantage : d'abord une relation plus proche avec les groupes locaux en France, Grande Bretagne et Irlande, Belgique et Hollande, Autriche. De plus, elle permit l'occasion d'un dialogue avec la hiérarchie locale. Cela se réalisa à Londres, avec le cardinal Basil HUME et avec l'Eglise anglicane ; à Vienne, avec le cardinal KONIG et le nouvel archevêque Christoph SCHOENBORN.

Le Comité Exécutif a préparé une modification des statuts au sujet de l'élection du Comité Exécutif lui-même. En mai, une conférence de presse eut lieu sur la Place Saint Pierre, à Rome. Des contacts s'établirent avec les nouveaux groupes de Hongrie et de Pologne. En 1995, le président Pinillos rendit visite à des groupes de plusieurs pays d'Amérique Latine.

La publication d'un Bulletin sous une forme nouvelle, "Ministerium Novum", fut l'oeuvre de l'équipe éditoriale Lambert van Gelder et Heinz-Jürgen Vogels. La préparation du Congrès de 1996 fut confiée à RUMOS, l'association nationale du Brésil.

Pendant cette période, eurent lieu plusieurs congrès nationaux ou régionaux : la première rencontre internationale des groupes d'Amérique du Sud à Lima (Pérou) en mai 1994 ; la création de l'association nationale aux Philippines en avril 1994; au Paraguay et en Equateur en 1995 et chaque année, les grands congrès nationaux de RUMOS au Brésil et de CORPUS aux Etats-Unis.

En Hollande, un symposium sur le thème "Trente ans après Vatican II" dut être annulé par manque d'intérêt. En Italie, le groupe "HOC FACITE - ORMA" essaya de convoquer un second "synode" à Assise. Mais le petit nombre de participants, malgré la gratuité de la résidence, peut difficilement se présenter comme une manifestation internationale.

BRASILIA 1996 : le quatrième Congrès

Le quatrième congrès de la Fédération, pour la première fois hors de l'Europe, fut convoqué dans la capitale du Brésil. Comme le précisait le président Pinillos dans son introduction : "ce continent représente 40% de l'Eglise catholique romaine et le lieu de naissance de la théologie de la libération". Le congrès bénéficia de l'hospitalité du centre de congrès Ulisses Guimaraes.

Le cardinal local refusa de rencontrer le Comité Exécutif et Rome avertit les évêques de ne pas laisser le congrès faire des célébrations dans leurs églises. Néanmoins un message d'amitié fut reçu de la part des évêques Pedro CASALDALIGA, Tomas ALBUINO et Heriberto HERMANS. Le président put aussi se référer aux déclarations précédentes de trois autres évêques brésiliens : du cardinal Loisio LORSCHIEDER : "Les prêtres mariés ne sont pas des déserteurs, mais des pionniers"; - de l'archevêque MENDES : "Pourquoi perdre l'énergie de tant de prêtres mariés ?"; - enfin de l'évêque Ladislao BERNASKI : "Peut-être ne voyez-vous pas encore les fruits de vos efforts, mais vous allez bientôt pouvoir les constater".

Participation

Le congrès rassembla 320 participants, femmes et enfants compris, venant de 25 pays, dont 12 hors de l'Amérique du Sud. Malheureusement, le nombre des Nord Américains et des Européens fut si minime que le congrès fut en fait un congrès latino-américain.

Déroulement

Le thème du congrès se fonda sur deux propositions : le rôle des communautés de base dans le renouveau de l'Eglise catholique, et la réintégration des prêtres mariés dans ces communautés. Deux orateurs introduisirent le thème : Margaret HEBLEWAITH et Leonardo BOFF. A la place de Rosemary RUETHER, troisième intervenante empêchée, se déroula un plateau de discussion sur les droits humains dans l'Eglise.

Margaret HEBLEWAITH, veuve de Peter Heblewaith, ancien jésuite et spécialiste du Vatican, donna une vue féministe de l'Eglise et du ministère en Grande Bretagne. Elle défendit fortement l'ordination des femmes. Réagissant à la suite de ses propos, des femmes dans l'assemblée se plaignirent de restes de supériorité cléricale chez des prêtres mariés vis-à-vis de leurs épouses.

Leonardo BOFF, internationalement connu comme défenseur de la théologie de la libération, fit sa conférence sur le renouveau de la démocratie dans l'Eglise catholique. Il dit que le rôle des communautés de base est fondamental pour le renouveau de l'Eglise et du ministère. Un développement démocratique, comme celui de la communauté humaine du point de vue politique et social, convient aussi à l'Eglise. Il n'y a pas d'Eglise d'en-haut et d'Eglise d'en-bas. Une foule de nouvelles formes de ministère devrait jaillir des communautés de vie, incluant la place du prêtre marié. Les 100.000 "communautés de base" du Brésil sont un exemple frappant de cette émancipation religieuse.

L'Assemblée Générale affilia trois nouveaux groupes : EPIPHANY (Australie), FCM (Fédération of Christian Ministries) (Etats-Unis) et PRESENCIA NUEVA (Mexique).

Elle décida de coopter un vice-président pour chaque continent. Deux nouveaux membres du Comité Exécutif furent élus, en remplacement de Heinz-Jurgen Vogels (Allemagne) et de Margaret Ulloa (Grande Bretagne).

Le Comité Exécutif fut chargé d'avance de préparer la traduction des textes du congrès, d'établir des contacts avec les prêtres mariés d'Europe de l'Est et d'Afrique, de faire attention aux besoins des religieuses qui ont quitté, de promouvoir la communication internationale et de coopérer avec le mouvement "Nous sommes l'Eglise".

Le prochain congrès aura lieu à Atlanta (Etats-Unis) en 1999 et sa préparation a été confiée à CORPUS.

Résultats

L'appel du congrès fut "action, action, action", ce qui signifiait : "assez de paroles, maintenant nous devons agir". Comme le message final l'exprimait, l'action consiste à un engagement des prêtres mariés dans les communautés de base pour réassumer leur ministère comme animateur spirituel. En fait, c'est possible dans ce type de communautés pour un ministre qui a été formé et ordonné pour "Praesesse - Praedicare - Sanctificare" (termes de la liturgie de l'ordination : animation du président de la communauté, inspirée par sa parole et sanctifiée par l'Eucharistie et les sacrements).

Si auparavant des groupes de prêtres mariés avaient visé d'abord leur réintégration dans les structures traditionnelles des paroisses, maintenant un nouveau champ d'Eglise était recommandé.

L'idée avait grandi dans le groupe MOCEOP et répondait à la situation spécifique de l'Amérique Latine. Elle ouvrait une voie nouvelle vers une option présente depuis longtemps dans CORPUS et CITI aux Etats-Unis : " Réassumez votre ministère, quand des fidèles, individuellement ou collectivement, le demandent".

PERIODE 1996 - 1999

Quand le Comité Exécutif se réunit pour la première fois en Avril 1997, le secrétaire espagnol, pour des raisons personnelles, n'était plus disponible pour le secrétariat. La fonction fut confiée à Lambert van Gelder (Hollande) à Nimègue. Paul Bourgeois, nouveau membre du Comité, accepta le poste de trésorier.

Heinz-Jurgen Vogels fut coopté pour partager avec le secrétaire la charge de l'édition de "Ministerium Novum". Le prochain congrès d'Atlanta fut fixé du 28 juillet au 1er Août 1999 et le thème ainsi défini : **"Droits Humains dans l'Eglise Catholique et Réconciliation"**.

Le Comité Exécutif discuta de quelques règles stratégiques : la coopération avec des paroisses quand elles offrent une ouverture ; coopération avec le mouvement "Nous sommes Eglise"; présence dans la presse, non pour nos vies passées, mais au sujet de nos engagements présents ; recherche d'un dialogue avec les évêques.

La session suivante à Mayence (Allemagne) du 6 au 9 novembre permit d'établir une meilleure relation avec le groupe allemand VKPF et avec le mouvement "Wir sind Kirche".

L'évêque Karl LEHMAN, président de la conférence des évêques, ayant été soudain appelé à Rome, le rendez-vous eut lieu avec son secrétaire.

Le Comité Exécutif discuta aussi de la situation en Pologne et de la création de la fédération régionale d'Amérique Latine. Elle approuva une aide financière limitée pour les groupes qui commençaient en Asie et en Afrique.

En 1998, la première session eut lieu à Livourne (Italie) du 30 avril au 3 mai. Outre le contact avec des prêtres mariés locaux, le Comité Exécutif rencontra l'évêque Alberto ALBLONGI, président de la conférence des évêques italiens et son auxiliaire l'évêque Vincent SAVIO.

Dans la conversation, l'évêque fit quelques affirmations très frappantes. Sachant que Mauro DEL NOVO, membre du Comité Exécutif et prêtre de son diocèse, présidait régulièrement l'Eucharistie dans une communauté locale, l'évêque n'avait jamais essayé de l'empêcher, ni d'autres prêtres mariés, de le faire. A ce fait, sa réaction fut : " Nous devons obéir non seulement à l'Eglise, mais aussi au Monde, et la norme de nos décisions ne peut pas être la seule loi, mais aussi notre conscience."

Les deux évêques n'approuvaient pas la dure punition à l'égard des prêtres mariés. Alblongi dit qu'il ressentait beaucoup leur souffrance et espérait que la présente rencontre pourrait être le début d'un processus de changement. "Ici, vous avez reçu respect et amour. Ce que la loi dit est une chose, comment l'évêque réagit est de son propre choix. Nous ne pouvons pas parler de justice et d'amour dans l'Eglise sans les pratiquer."

Le seconde session du Comité Exécutif en 1998 eut lieu à Dublin, du 22 au 25 octobre. Les membres furent informés de la situation de l'Eglise irlandaise et de ses prêtres mariés. Au cours d'un long entretien avec l'évêque auxiliaire, Eamon WALSH, ils remirent une série de propositions à l'archevêque.

ATLANTA 1999 : le cinquième Congrès

Fin juillet 1999, le V^o Congrès international de la Fédération eut lieu à Atlanta, aux Etats-Unis. Le congrès avait été organisé et préparé par CORPUS en collaboration avec une série d'organisations nationales américaines, poursuivant des objectifs proches de celles de la Fédération. D'abord les autres membres de la Fédération comme "Federation of Christian Ministries", et CORPUS-Canada. Puis les organisations "Association for the Rights of Catholics in the Church", "Call to Action", "Future Church", "Women's Ordination Conference".

Le thème du Congrès, "Droits Humains dans l'Eglise et Réconciliation", fut introduit par divers experts en la matière :

- Elfriede HARTH, allemande, présidente du mouvement "We are Church-International", ouvrit les débats en traçant la situation actuelle de l'Eglise, qui, constate-t-elle, "n'avait pas encore eu sa révolution française et avait peut-être besoin d'une Amnesty International propre.

- Philippe de LA CHAPELLE, prêtre marié, ancien avocat, fut secrétaire de la Commission Pontificale Justice et Paix et participa en 1969, en tant que représentant du Vatican, au Congrès de l'ONU sur les Droits Humains. Il évoqua les prises de position du Vatican dans ce domaine pour conclure que de nombreux droits fondamentaux n'ont pas été reconnus et qu'il ne faut rien attendre de Rome. C'est à nous de nous engager.

- José BEOZZO, historien et théologien de Sao Paulo, évoqua un demi-siècle de "Droits Humains" et la responsabilité des Eglises.

- Paul COLLINS, australien et auteur du livre "*Papal Power*" (Le Pouvoir Papal), remplaça l'orateur prévu, Mgr De Roo, évêque émérites canadien, auquel le nonce avait interdit de prendre la parole au Congrès. Il parla de la Réforme de l'Eglise.

Le Congrès avait été précédé par une journée d'études sur la formation des prêtres mariés pour l'exercice de leur nouveau ministère par la "Fédération of Christian Ministries". Après le Congrès, le groupe italien "Hoc Facite" invita quelques participants du congrès à son synode et publia sa propre déclaration.

L'importance de ce Congrès fut, comme celle des congrès précédents, la rencontre de près de 300 délégués, la plupart des Etats-Unis, venant des cinq continents, et leurs échanges. Comme d'habitude, le Congrès publia une Déclaration Finale sur la situation des Droits Humains dans l'Eglise catholique, en particulier par rapport aux prêtres mariés. Depuis l'apport du groupe français à la première rencontre de Chiusi, et par la suite, dans des prises de position répétées de divers Congrès, le droit fondamental au mariage avait déjà été invoqué par la Fédération.

On peut regretter qu'un tel effort mondial de rencontres n'ait pas abordé quelques problèmes des prêtres mariés eux-mêmes, problèmes de leur foi, de leur spiritualité, de leur sacerdoce sécularisé, de leur vie familiale et sociale. Ce sera un programme pour le siècle suivant...

QUATRIEME PARTIE . CONCLUSIONS GENERALES

L'histoire du presbytérat marié à travers les siècles offre l'occasion de tirer des conclusions sur le célibat, sur le ministère presbytéral et sur le mouvement des prêtres mariés.

I. PRESBYTERAT ET CELIBAT

Le lien célibat - presbytérat a été pendant des siècles la source d'un conflit tragique entre le pouvoir ecclésiastique et les nouvelles générations de milliers de prêtres. Il a opposé la hiérarchie, rendant obligatoire le mode de vie célibataire, et les prêtres qui, se fondant sur leurs expériences de vie, préféraient se marier. Dans ce conflit, les autorités ecclésiastiques n'ont pas hésité à imposer leur point de vue par des sanctions lourdes, et quelquefois même par la violence, comme au XI^e siècle en vendant leurs femmes comme esclaves, et au XVI^e siècle en les condamnant au bûcher, ou dans les siècles suivant, en les excommuniant et en les livrant au mépris public. Ce conflit contribua à la séparation des chrétiens entre les Eglises orthodoxe, protestante et catholique romaine. Il a aussi causé dans les dernières années un grave dommage dans le clergé et son ministère.

Les racines de ce conflit se trouvent dans deux pôles conflictuels : le ministère du sacré et la sexualité peccamineuse, deux pôles inconciliables.

Dans la culture religieuse gréco-romaine et aussi juive, le prêtre est l'homme du sacré, l'homme des choses sacrées : le ministre du culte public au temple et en premier lieu le ministre du sacrifice. C'était le médiateur entre la bonne volonté des dieux et les besoins des gens. Quoique Jésus n'ait jamais proposé un tel sacerdoce à ses disciples, ce concept s'est développé depuis le IV^e siècle, quand le clergé chrétien prit la place du prêtre romain dans l'Etat impérial.

L'autre pôle est le caractère peccamineux de la sexualité humaine. Cette idée est un produit de la "gnôse", théologie hérétique des chrétiens du Proche Orient au second siècle. Selon cette opinion hérétique, le corps humain est la source du mal et le péché originel fut la conséquence du premier rapport sexuel d'Adam et d'Eve. Les appétits sexuels ne sont jugés acceptables dans le mariage que pour assurer la reproduction nécessaire.

La gnose elle-même est un produit de la philosophie grecque dominante, le néoplatonisme, et sa conception du rapport entre Dieu et l'homme. Selon sa pensée, la destinée de l'homme est de partager le monde des esprits. Pour cela, il doit se libérer de la dépendance de son corps. La rédemption de l'âme vient de la liberté acquise sur la matière, la terre, le corps humain. En d'autres termes, il faudrait qu'il soit déjà dans son existence terrestre un "ange". Depuis que cette opinion est devenue chrétienne au second siècle, le célibat du prêtre devint le modèle d'une vie échappant au mariage, image annonciatrice de la vie céleste.

Vatican II développa que l'essentiel de la vie chrétienne ne se trouvait pas dans les activités sacrées à l'intérieur de la communauté, mais dans la vie quotidienne du monde. Le service de Dieu est le service des hommes. Les relations humaines sont le lieu où l'amour de Dieu devrait se faire visible et les activités sacrées de la communauté ont une fonction de soutien.

Par conséquent, un prêtre n'est pas en premier lieu l'homme du culte public, mais la personne qui prend soin de la foi et de l'amour de ses compagnons chrétiens. Les prêtres mariés pensent que le mariage est la meilleure voie pour assumer un ministère presbytéral.

II . LES COURANTS D'OPINION DANS L'EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

Trente cinq ans après Vatican II, on peut relever dans l'Eglise Catholique quatre tendances concernant le presbytérat marié.

1°/ La loi de 1139 sur le célibat obligatoire pour le prêtre doit être maintenu à tout prix.

Ceci inclut une possibilité de dispense, mais seulement avec des conditions exceptionnelles. Le prêtre dispensé est exclu de toutes fonctions de responsabilité ou tâche, même si elles sont accessibles aux laïcs. Les exceptions sont les prêtres catholiques de rite byzantin ; les prêtres anglicans ou protestants "convertis" ; quelques cas de diacres mariés, à condition qu'ils s'abstiennent de relations sexuelles (un diacre veuf ne peut pas se remarier).

Protagonistes : le pape Jean-Paul II, la Curie romaine et une majorité d'évêques.

2°/ Le presbytérat serait accessible à des "viri probati". c-à-d. des adultes mariés dont l'aptitude est bien certaine. En premier lieu, cela signifie les catéchistes, les diacres et les animateurs pastoraux.

Le mariage reste exclu pour un prêtre et pour un évêque. La réintégration d'un prêtre marié reste exclue, sauf si ce prêtre est veuf. Ceci requiert l'abolition ou le changement de la loi du célibat.

Protagonistes : quelques conférences épiscopales, comme le Canada pour les Indiens, l'Indonésie et le Tchad pour la population autochtone; quelques évêques sur un total de 4.000.

3°/ Le presbytérat devrait être accessible à tout baptisé, homme ou femme : choisi avec la participation de la communauté des fidèles et sur la base d'une ordination sacramentelle par un évêque. Ceci inclut : l'abolition de la loi du célibat ; la possibilité pour le prêtre de se marier ; la possibilité de réintégrer dans le ministère ecclésial les prêtres mariés et exclus ; le caractère permanent du sacrement, même si le ministère peut être temporaire ; la sécularisation du ministre, ce qui signifie qu'il travaille dans le monde.

Protagonistes : quelques évêques dans des déclarations récentes ; la Fédération Internationale des Prêtres Catholiques Mariés ; plusieurs mouvements de catholiques dans les pays occidentaux, nationaux et internationaux, qui se consacrent au renouveau de leur Eglise.

4°/ Le presbytérat devrait être accessible à tout chrétien, sans une ordination spéciale et seulement sur la base du choix de la communauté.

Ce point de vue est parfois exprimé d'une autre façon : tout baptisé peut administrer les sacrements et présider l'Eucharistie. Ce qui inclut la négation de l'ordination et du caractère permanent du sacrement presbytéral.

Protagonistes : un point de vue manifesté dans quelques déclarations et textes dans divers pays. La Fédération a maintes fois rejeté cette pensée, quoique des enquêtes successives sur le ministère ne l'aient jamais exclue.

III. UNE NOUVELLE APPROCHE DU MARIAGE

Jusqu'à Vatican II, l'enseignement catholique sur le mariage a développé une doctrine enracinée dans deux lourdes erreurs.

D'abord une aversion à l'égard de la sexualité, allant si loin qu'il considère la plus légère activité sexuelle du corps comme objectivement un péché mortel ("in sexto non est parvitas materiae" - [dans le sixième commandement, il n'y a pas de petite matière]). Par conséquent il considère les relations sexuelles comme malpropres et il outrage des générations d'hommes et de femmes dans l'intimité de leurs relations avec le concept de "péché permis".

La purification des femmes après la naissance d'un enfant, la séparation des hommes et des femmes dans les églises, la peur du bal et de la piscine mixte, le mépris des homosexuels : ce sont de nombreuses formes de la même aversion. Pour des catholiques d'un certain âge, la confession consistait essentiellement en péchés contre le sixième et le neuvième commandements. C'était comme si Dieu, lors de sa Création, avait fait une énorme erreur en donnant à l'homme une telle passion peccamineuse.

La seconde erreur concerne la sous estimation de la valeur du mariage. Pendant des siècles, on considéra le mariage comme une institution établie seulement pour la procréation, et éventuellement on le toléra comme un "remedium concupiscentiae", un remède à la passion peccamineuse. Le traité traditionnel "De matrimonio" montrait peu d'intérêt pour la valeur du mariage comme signe, instrument, sacrement de l'amour de Dieu présent dans le monde. Une présence qui se manifestait dans la création et l'éducation de nouveaux êtres humains. On ne considérait pas un nouveau mariage comme la source et le début de la poursuite de l'oeuvre du salut.

Selon une nouvelle approche, l'indissolubilité du mariage ne se fondait pas sur un contrat juridique en premier lieu, mais sur l'indissolubilité de l'amour.

L'amour dans le mariage ne se limite pas à l'attrance amoureuse, ni à la satisfaction sexuelle ; cependant elles y jouent un rôle important. Il ne se restreint pas à jouir l'un de l'autre et au plaisir de ne faire qu'un.

L'amour est le don de soi-même, le don de l'un à l'autre, un échange mutuel pour l'épanouissement de l'autre. L'homme complète la femme, la femme complète l'homme. Au travers de cette interaction, la personne se réalise. Les enfants aussi sont engagés dans cet amour qui reste ouvert pour prendre soin de chacun. L'amour est attention donnée à l'autre, à sa santé, à son épanouissement spirituel, à son bonheur. Ce don commence en acceptant l'autre tel qu'il est, et non tel qu'on voudrait qu'il soit. C'est la confirmation de son être propre et de sa destinée. Ainsi l'amour accueille et pardonne, "soixante dix fois sept fois par jour", comme l'a dit Jésus.

L'amour n'est pas un engouement, un enivrement sexuel passager, et vous n'avez pas besoin d'aller au lit pour "faire l'amour". L'amour se vit chaque jour, du matin au soir, dans la présence mutuelle, avec les enfants, avec la famille plus élargie, avec les voisins et les collègues.

Fort et réel est l'amour, "pour qui comprend" dit l'Evangile, sans fin "jusqu'à la séparation de la mort", comme nous le déclarons dans les paroles du mariage.

L'amour dans le mariage est un signe concret et quotidien de l'amour de Dieu qui prend soin de nous, mais plus encore qui fait connaître sa miséricorde. Si nous nous questionnons sur l'existence de Dieu, nous n'avons qu'à le sentir autour de nous. Quand le soleil se lève, la lumière et la chaleur arrivent. Où il y a l'amour, Dieu est présent. C'est Jésus qui nous l'a dit, nous l'a montré et a commencé à nous sauver.

Dans son rapport sur "L'avenir de la vie religieuse", Joseph SCHMIDT parle ainsi de l'avenir de la vie contemplative (p.91) : "Thérèse d'Avila mentionne que le démon intimide ceux qui connaissent la miséricorde de Dieu seulement par la foi, mais non par l'expérience. Thérèse semble suggérer que même la discipline, la pratique, l'idéologie et l'enseignement de l'Eglise institutionnelle ou de la communauté religieuse ne peuvent pas soutenir la vie de foi d'un individu ; seule est valable pour la vie de foi l'expérience personnelle de la connaissance de la miséricorde de Dieu dans notre histoire personnelle. Un esprit plus profondément contemplatif, un esprit qui prête attention aux réalités de la vie dans lesquelles il trouve la présence de Dieu voici ce qui aura une importance croissante."

Si la foi se nourrit principalement de l'expérience de l'amour de Dieu dans la vie quotidienne, cette expérience n'est-elle pas plus présente dans le mariage, dans l'amour d'un homme et d'une femme. Le chant d'amour de Paul dans sa lettre aux Corinthiens (I Cor.13, 1-13) le dit aussi.

Si l'Eglise catholique a souffert pendant tant de siècles de ces erreurs, ce fut sans doute dû au fait que les fidèles ont été guidés exclusivement par des autorités et des enseignants célibataires, qui étaient convaincus qu'eux seuls détenaient la vérité.

Notre société moderne occidentale verse dans un excès de sexualité, mais cela arrive quand on n'intègre pas l'amour véritable. De toutes façons, ces débordements ne devraient pas être un alibi pour que les fidèles continuent à regarder la sexualité comme l'oeuvre du diable.

IV . LA SITUATION PRESENTE DU PRETRE MARIE

L'exclusion

Beaucoup de prêtres demandaient simplement l'autorisation de se marier et l'Eglise catholique les a toujours combattus avec de lourdes sanctions. Le mariage lui-même était déclaré invalide et pénalisé par une excommunication, ce qui signifiait l'exclusion de l'Eglise.

Depuis 35 ans, les prêtres peuvent obtenir une dispense du célibat et se marier valablement, mais la sanction les réduit à l'état laïc. Sans cette dispense, il est maintenant "suspens a divinis", ce qui signifie l'interdiction absolue de pratiquer son ministère. Dans chacun des trois cas, on le prive de sa fonction avec les conséquences humaines, sociales et religieuses.

Ce traitement dur et inhumain défigure l'image du Christ. Le Christianisme est essentiellement le message d'un Dieu d'amour et de miséricorde. Les chrétiens, à l'image du Christ, devraient témoigner dans le monde d'un tel Dieu et rendre son Amour visible. L'image de l'Eglise excluant les prêtres mariés ne s'accorde pas avec les paraboles de Jésus : le Bon Pasteur, le Fils Prodigue, le Samaritain miséricordieux.

Le premier évêque qui l'a admis ouvertement fut Reinhold STECHER, évêque d'Innsbruck. Quand il partit à la retraite en 1997, il écrivit une lettre à ses collègues et amis, disant qu'il était très blessé par la pratique des dispenses à Rome, spécialement au sujet du traitement des dossiers et des sanctions imposées. Il a écrit : "J'ai fait l'expérience des mesures d'application des dispenses : elles répondaient à des motifs pastoraux et humanitaires ; l'évêque les présentait comme urgentes et on ne les a même pas regardées pendant une dizaine d'années. Ces demandes permettaient une réconciliation avec Dieu et l'Eglise, la possibilité d'un mariage sacramentel et plusieurs fois aussi la possibilité d'assurer des services non presbytéraux dans l'Eglise. N'est-il pas théologiquement évident que le refus du pardon et de la réconciliation est un péché plus grand que la rupture du célibat ?"

Cette politique, avec beaucoup d'autres exemples, le conduisait à conclure : "Rome a perdu son visage d'amour et a pris celui de la dure règle. Avec un tel visage, notre Eglise ne fera pas face au troisième millénaire. Les pompeuses festivités ne peuvent en aucune façon changer cela."

Dans beaucoup de pays, cette politique d'exclusion a engendré de nombreuses conséquences sociales : le mépris de la famille, des amis et de l'environnement social familial ; la difficulté à trouver un nouveau travail convenable ; les problèmes de sécurité sociale et de retraite, spécialement dans le cas des missionnaires. Cette attitude à l'égard des prêtres mariés, des religieux et religieuses, a bien des fois porté atteinte aux droits humains : le droit de se marier, d'avoir un travail, une protection sociale. Le Droit Canon ne s'occupait pas de leurs droits sociaux et ils n'ont pas bénéficié de syndicats pour défendre leurs droits. Dans beaucoup de pays, les groupes nationaux ont dû s'occuper de ces questions en premier lieu.

Fidélité à la parole donnée

Démettre quelqu'un de sa fonction est ressenti dans notre société comme un blâme sévère. Comme le motif est la rupture d'une promesse, la faute est considérée comme lourde, spécialement par de nombreux fidèles qui établissent le simple parallèle : "Nous n'avons pas le droit de nous séparer parce que nous nous sommes promis fidélité ; les prêtres ne peuvent se marier, parce qu'ils se sont engagés au célibat."

On doit examiner cette façon de penser avec quelques simples données. D'abord, la grande majorité des prêtres ne désirent pas quitter leur ministère et souhaitent garder fidèlement leur engagement à servir l'Eglise. Ils demandent simplement la permission de changer une clause de leur service. Cependant, on ne la leur accorde qu'à condition de quitter leur ministère.

D'un autre côté, le mariage est sans aucun doute un engagement à un amour véritable et comme tel à un sacrement. Le presbytérat est aussi bien un engagement véritablement au service et comme tel un sacrement. Le célibat au contraire est une manière de vivre imposée au prêtre de l'Eglise Latine et l'acceptation de cette condition n'est en aucune façon un sacrement. Dans le mariage aussi, on peut changer les conditions contractuelles sans porter atteinte à la parole donnée. Vatican II a clairement défini que le célibat ne faisait pas partie de l'essence du presbytérat. (Décret 16).

En 1976, la Conférence des Evêques de France publia un document dont voici le titre : " Fidélité et Ministère Presbytéral". Il tentait de donner à l'engagement du prêtre un contenu plus profondément religieux : " Le prêtre devrait être dans sa vie entière signe de la fidélité de Dieu pour son Peuple".

En effet, on pourrait motiver de la même façon la fidélité du prêtre envers son ministère, comme la fidélité d'une personne mariée envers sa famille. Cependant, l'affirmation montre, comme si c'était une chose acquise, que l'engagement au célibat est un double de l'engagement au ministère. Une telle façon d'argumenter entraîne une confusion dans l'esprit des fidèles.

Célibat

Les associations de prêtres mariés luttent pour l'abolition de la loi du célibat de 1139. Cela ne signifie pas qu'elles n'apprécient pas le célibat comme tel. Il y aura toujours des hommes et des femmes qui, pour des raisons variées, décideront librement de rester célibataires. Quelquefois, les circonstances de la vie les obligent à vivre ainsi, par exemple, des veufs et des veuves, des personnes handicapées, des personnes séparées et beaucoup de ceux qui n'ont pas rencontré le partenaire adéquat ou qui sont homosexuels.

Des hommes et des femmes choisissent le célibat pour des raisons personnelles valables : prendre soin de leurs parents ou d'orphelins, rester pleinement disponible pour un travail artistique ou scientifique.

Dans l'Eglise catholique, on a vu apparaître beaucoup de formes de vie communautaire, supposant normalement le célibat et ayant chacune sa propre mission : la vie contemplative, l'éducation, la prédication, le soin des malades, des pauvres, des orphelins, les missions et le développement du

Tiers Monde. Engager sa vie, même comme célibataire, pour ces tâches est une grande vocation et cela a produit de splendides pages de l'histoire de l'Eglise.

Cependant, la valeur essentielle de ces choix vient de la tâche particulière et de l'engagement qui y est donné, mais non de l'abstinence sexuelle du célibat comme tel.

Pendant des siècles jusqu'à Vatican II, l'autorité ecclésiastique essaya de valoriser le célibat à cause de sa pureté rituelle. Le célibat était célébré comme l'antidote spirituel de la sexualité dans le mariage. C'est pourquoi on imposa d'abord aux prêtres séculiers latins l'abstinence de relations sexuelles dans le mariage, et plus tard, le célibat.

De nos jours les documents ecclésiastiques ne mentionnent plus la pureté sexuelle, c-à-d la souillure par l'acte sexuel du prêtre qui offre le sacrifice au temple. Ces idées appartiennent aux erreurs du passé, quoiqu'elles laissent de profondes traces dans la morale chrétienne sur la sexualité.

Depuis Vatican II, on recommande le célibat pour des raisons plus spirituelles : il serait l'image de la vie au ciel, rendue possible uniquement par une grâce spéciale : le charisme. C'est une approche gnostique du rapport entre l'homme et Dieu.

Dans le document cité ci-dessus (octobre 1975) l'épiscopat français écrivait : " L'Eglise latine appelle au presbytérat seulement les hommes qui, sur la force d'un charisme, désirent exprimer par le célibat consacré le libre et définitif engagement de leur vie." Quand on demanda à Jean-Paul II comment un candidat au presbytérat savait s'il disposait de cette grâce et de plus comment le Droit Canon pouvait obliger Dieu à accorder le charisme nécessaire, il répondit : " La grâce du célibat est donnée par le Père, à condition que les prêtres la demandent humblement et de façon pressante".

Des dizaines de milliers de prêtres à travers le monde ont pris conscience qu'ils n'avaient pas bénéficié de ce charisme, malgré leurs prières et une vie pieuse. Ils étaient conscients du fait que leur existence sacrée, séparée de la vie réelle des gens, ne correspondait plus à leur tâche dans le monde d'aujourd'hui. Leurs propres expériences leur ont appris que, si le célibat gardait une certaine valeur pour quelques-uns, pour d'autres, le mariage et la vie de famille offraient la meilleure voie pour rencontrer les femmes et les hommes actuels. Leurs conceptions du ministère ont donc changé.

Beaucoup de catéchistes, de diacres, d'animateurs en pastorale et de laïcs capables et dévoués attendent seulement le signal : que le célibat ne soit plus un obstacle à assumer la responsabilité du presbytérat.

Le ministère du prêtre.

La demande pour la dispense de la loi et plus tard pour l'abolition de la loi elle-même a conduit à une profonde réflexion sur le presbytérat lui-même dans le monde moderne et sur les nouvelles tâches de son exercice.

*** la désacralisation**

Beaucoup de prêtres se sentaient mal à l'aise, non seulement à cause du célibat, mais dans la situation de clerc, telle qu'elle avait existé depuis le quatrième siècle. Le prêtre appartenait à une caste qui avait son propre langage, ses habits, sa façon de vivre, séparée et au-dessus des simples fidèles, disposant d'un grand pouvoir spirituel. Prêtres et évêques constituaient une plus haute classe de chrétiens, les hommes sacrés chargés de la sanctification dans l'Eglise.

Jésus n'a jamais manifesté qu'il pensait à une telle caste. Alors, et souvent inconsciemment, a commencé un combat pour la désacralisation du clergé.

En effet, le presbytérat est essentiellement un service, une responsabilité pour la foi des chrétiens, selon la mission donnée par le Christ : "Confirme tes frères, soutiens tes frères dans la foi !".

Vatican II souligna ce point de vue, affirmant que la mission fondamentale de l'Eglise et de chaque chrétien est de révéler par sa propre façon de vivre la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu. Le message de Dieu est amour et même amour miséricordieux, qui pardonne. Dieu n'attend pas de

l'homme des sacrifices expiatoires pour le satisfaire, mais une simple confiance, comme Thérèse de Lisieux le résumait : " Une espérance aveugle dans son Amour miséricordieux".

Edward Schillebeeckx résumait le sens de la religion dans cette simple affirmation : " La religion est le service de l'homme". Quelqu'un qui s'occupe de son prochain est la représentation visible du Royaume qui vient. Au service de Jésus, la voie de la justice et de la paix est évidente ! Dieu désire que son Peuple soit heureux !

* la sécularisation

Une paroisse ou une quelconque communauté de chrétiens peut être un foyer de prières, d'actions de grâces et de nourriture. Mais la vie quotidienne de l'Eglise se réalise d'abord dans la vie de famille et dans les communautés sociales, économiques et politiques où un chrétien doit servir les autres.

De cette orientation vers le monde, de cette sécularisation de l'Eglise, il s'en suit par conséquent que le ministère du prêtre ne peut pas se limiter à des tâches traditionnelles à l'intérieur de la communauté religieuse. Il a aussi la mission de conduire et d'inspirer les fidèles dans leurs vies. Pour nombre d'enseignants, aumôniers d'hôpital ou militaire, aumôniers d'organisations sociales, ce travail est devenu leur vie de prêtre. Les "prêtres-ouvriers" dans la société industrielle occidentale furent les premiers à rejoindre les ouvriers dans leurs usines.

Beaucoup de prêtres mariés assurent ces diverses tâches dans la société. L'éducation des prêtres de demain devra prendre en compte cette sécularisation.

* la démocratisation

Le Concile Vatican II a aussi commencé un processus de démocratisation dans l'Eglise catholique. D'abord, et c'est significatif, en déclarant qu'il n'y a pas trois degrés parmi les chrétiens : la hiérarchie, le clergé et le laïc. L'Eglise n'est pas une construction pyramidale, mais simplement le Peuple de Dieu, incluant les serviteurs de ce Peuple.

Le début d'une participation est timidement apparu depuis que les synodes des évêques ont rejoint le ministère du pape, depuis que les conseils pastoraux rejoignent l'évêque et les équipes paroissiales, le prêtre de la paroisse.

Il est évident que la petite communauté de l'église locale a aussi le droit de participer au choix et à la nomination de ses propres animateurs. Cette responsabilité confiée aux gens inclut que le choix devrait être confirmé par l'évêque avec une ordination sacramentelle, c-à-d. accepté et mandaté par la communauté. Un évêque est l'instrument de l'unité, de la "communio", dans son diocèse et dans l'Eglise entière.

Un tel sacrement est le signe de la présence de Jésus, une lumière et une force qui accompagnent le prêtre dans sa tâche, de la même façon que le sacrement de mariage le fait pour un couple marié.

* l'ordination des femmes

Vatican II ne prévoyait pas l'immense émancipation des femmes dans l'Eglise et l'appel à leur ouvrir le presbytérat. Les femmes disposent d'une richesse humaine irremplaçable. Dieu n'a pas simplement créé des êtres humains sans les rendre responsables de la foi dans Son Amour. La direction de l'Eglise a été pendant des siècles, comme dans toute communauté humaine, le travail de l'homme. La demande de femmes ne peut pas être rejetée par une simple décision qui est hors de discussion. L'Esprit souffle où il veut et bientôt soufflera au loin toute résistance. Dans son Congrès de Doorn, la Fédération reconnaissait l'ordination de femmes comme peut-être la plus importante nouveauté du ministère presbytéral.

* un changement plus radical dans le ministère ?

Dans quelques pays européens, des évêques ont commencé à faire face au manque de prêtres par des solutions de remplacement. A la suite de l'ordination des diacres, ils créèrent de nouvelles fonctions pastorales pour les laïcs (femmes et hommes) : les animateurs en pastorale, mariés aussi bien que célibataires, les équipes pastorales de paroisse et de plus maintes fonctions ecclésiastiques confiées aux laïcs. Ces nouvelles fonctions ont contribué à partager davantage la responsabilité pastorale dans les paroisses et les diocèses.

Ce fut l'occasion pour quelques tendances de souhaiter un renouveau plus radical du ministère. Ils considèrent que le ministère presbytéral est une fonction temporaire, et non un sacrement. Cette fonction serait seulement fondée sur une désignation de la communauté locale, sans intervention ou ordination de l'évêque. Le baptême suffirait pour l'exercice du ministère presbytéral. Cette tendance s'inspire clairement d'une désacralisation et d'une démocratisation extrêmes.

Mais le presbytérat est plus qu'une fonction temporaire. C'est une tâche pour la vie, dans la formation, dans l'aptitude, dans le ministère et dans la façon de vivre. L'Eglise croit à la présence et à la force du Seigneur dans ce sacrement spécial.

Dans la Fédération, les prêtres mariés ont explicitement et à plusieurs reprises rejeté cette proposition radicale. Ils pensent qu'une ordination ne conduit pas nécessairement à une "caste" qui s'élèverait au-dessus des fidèles. L'imposition des mains exprime l'approbation par une communauté plus grande, une mission pour le service et la transmission de l'esprit de Jésus.

Bien sûr, dans le passé il a existé un système de caste, mais le besoin d'une réforme ne doit pas conduire à "jeter l'enfant avec l'eau du bain".

VI LE RENOUVEAU DE L'EGLISE

Le renouveau de la foi

Après tout ce qu'on a discuté jusqu'à maintenant, il est clairement apparu que les problèmes du presbytérat sont seulement un aspect d'une évolution profonde pénétrant la foi chrétienne. Pendant environ deux siècles, la culture moderne nous a apporté un nouveau regard sur la vie terrestre: c'est une évolution permanente et cela entraîne une approche critique de la façon de penser de jadis. Les manières de représenter les idées, les concepts et les images des temps primitifs ont été repoussés hors d'un monde qui n'est plus notre monde.

Nous devons nous libérer de ces formes appelées mythiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, des premières Traditions, des premiers conciles et chercher un nouveau langage pour exprimer notre foi. Les théologiens l'ont appelé "processus de démythologisation".

Au cours de cette évolution, l'Eglise catholique a, durant la dernière décennie, perdu le contact avec la plus grande partie des jeunes générations occidentales. Les générations plus âgées ont souvent choisi la politique de l'autruche, ou sont allées à la recherche de la vérité, comme un troupeau sans pasteur.

L'Eglise "d'en-bas"

La tendance radicale s'appelle quelquefois l'Eglise. Elle parle d'une "Eglise d'en-bas", qui serait la véritable Eglise, face à l'Eglise d'en-haut, appelée "l'Institution". Toutefois, on ne sait jamais clairement qui est ou ce qu'est l'Institution : est-ce seulement le pape, ou tout le Vatican, ou le collège des évêques, ou même le clergé paroissial en place ?

Venant de la mentalité moderne, il y a une quantité de critiques justifiées à l'égard de quelques structures ecclésiastiques et de la direction de l'Eglise. Le gouvernement de l'Eglise catholique romaine est excessivement centralisé : les églises locales manquent d'autonomie, les théologiens

manquent de liberté de pensée, et la participation des laïcs est presque inexistante. On entend de plus en plus des voix qui critiquent.

De nombreux livres critiques ont été récemment publiés, par exemple celui de l'ancien jésuite anglais Peter de ROSA, " *Vicars of Christ : the dark side of papacy*" (Vicaires du Christ : la face sombre de la papauté) - ou celui de l'historien français Jean DELUMEAU, " *Le christianisme va-t-il mourir ?*". Deux voix sur une longue liste. Ils ont en commun qu'ils ont été écrits dans l'amour pour l'Eglise et dans la foi à l'Esprit.

Les représentants de " l'Institution ", du bas en haut, ont naturellement aussi le droit à la compréhension et à la miséricorde de la part de leurs frères "d'en-bas". Sans esprit de miséricorde, personne ne peut s'appeler disciple de Jésus !

Dans la Fédération, les prêtres mariés n'ont jamais accepté les positions les plus radicales sur le ministère et l'Eglise. Pour eux, comme pour la plupart des fidèles progressistes, l'Eglise d'en-bas est une source de renouveau, pas de destruction. Le livre récent du jésuite américain Thomas J. REESE, " *Inside the Vatican*" (A l'intérieur du Vatican) s'achève par la pensée suivante :

"Nous n'avons pas besoin d'être surpris de constater que la période de réforme post-conciliaire arrive à son terme. Les grandes institutions se sentent mal à l'aise avec les changements, et dans la plupart des cas, elles ne changent que sous la poussée du monde extérieur. Le Vatican reçoit des signaux sous forme d'enquêtes de pétitions, de théologiens dissidents, de la baisse du nombre des vocations, de l'anticléricalisme des femmes et du désir de plus grande autonomie des églises locales...

Dresser des murs par crainte de tels signes des temps est une réaction possible. Prendre l'initiative du dialogue serait une réaction fondée sur la foi dans le Dieu de l'histoire, sur l'espérance en la force de l'Esprit et sur l'amour du Peuple du Christ. Progressistes et conservateurs peuvent légitimement être en désaccord sur la structure de la papauté et de l'Eglise pour répondre aux besoins du millénaire suivant. Mais, - hélas ! -, ces désaccords manifestent souvent une hostilité et provoquent une séparation au lieu d'être constructifs et pleins de respect. Dans son désaccord interne, l'Eglise devrait être un modèle pour le monde extérieur, de sorte qu'il reconnaisse : "Voyez comme ils s'aiment !", au lieu de dire " Voyez comme ils se combattent ! ".

VII PRETRES MARIÉS , LEURS ASSOCIATIONS ET LA FEDERATION

Objectifs

Les associations et la Fédération Internationale des Prêtres Catholiques Mariés se sont fixé les objectifs suivants :

- la défense des droits sociaux des prêtres privés de leur ministère ;
- l'abolition de la loi du célibat et le libre choix entre le mariage et le célibat ;
- prouver la possibilité et même la "désidérabilité" de joindre deux sacrements : le mariage et le presbytérat ;
- l'ordination d'hommes mariés ;
- la participation à un service presbytéral dans les communautés de base ou quand les fidèles le demandent ;
- la réintégration des prêtres mariés dans le ministère paroissial ;
- l'ordination des femmes.

Afin d'atteindre ces buts, ils ont fondé des groupes d'action dans beaucoup de pays et établi un mouvement international. Leur action a été d'abord dirigée vers les fidèles pour leur apporter une nouvelle vue sur le presbytérat. Ils l'ont ainsi fait par la presse, la radio, la télévision, des périodiques, des congrès nationaux et internationaux. Pendant ces dix années, ils ont été rejoints par beaucoup d'autres groupes de laïcs progressistes.

Ils ont aussi essayé d'entamer le dialogue avec l'autorité ecclésiastique locale. Malgré une puissante défense de Rome d'entrer en rapport avec les organisations de prêtres mariés, de plus en plus d'évêques ont accepté ce dialogue et ont déclaré leur accord avec l'abolition de la loi du célibat.

La stratégie des prêtres mariés part de deux affirmations fondamentales :

- si le célibat dépend d'un "charisme" spécial, on ne peut l'imposer par la loi.
- le Droit Canon définit qu'un prêtre dispensé ou suspendu reste toujours un prêtre. Dans quelques cas, il doit soutenir les fidèles : quand il y a danger de mort, et même quand une communauté ou un fidèle le demande pour une raison sérieuse. (Canon 290, 976 et 1335).

Chemins pour demain

Après 25 années de presbytérat marié avec environ 100.000 prêtres dans l'Eglise catholique, il est évident qu'une grande majorité de ces prêtres n'ont pas rejoint leurs associations nationales. Nous rappelons qu'environ 20 % sont en relation avec les périodiques et les rencontres générales. Sans aucun doute, l'influence du mouvement a été plus grande que la solidarité clairement exprimée lors d'une cotisation ou d'une présence dans les réunions. En tout cas, cette absence gêne la cause.

Une rencontre de centaines et de milliers de prêtres mariés pourrait avoir un effet de choc dans l'opinion publique ou dans l'Eglise elle-même.

Les pauvres moyens à la disposition du mouvement pourraient expliquer cette absence. Ou le manque de méthodes pour construire une organisation au plan national et international ?

Peut-être des congrès sur la base continentale ou des rencontres nationales invitant le voisinage seraient plus attractifs?

Une Assemblée Générale liée à un Congrès n'a pas semblé offrir suffisamment d'efficacité pour permettre une évaluation sérieuse et donner une impulsion nouvelle. Il faudrait qu'elle ait lieu plus régulièrement, pendant plusieurs jours et avec deux ou trois personnes mandatées pour chaque pays.

Peut-être que les problèmes du "célibat et ministère" ont aussi occupé trop de place parmi les associations locales et la Fédération. De ce fait, ils ont négligé la vie courante et les problèmes des prêtres mariés eux-mêmes. Beaucoup ont pu avoir l'impression que le seul sujet important concernait leur retour dans le ministère paroissial. En effet, on ne leur a pas assez indiqué le nouveau point de vue du ministère sécularisé. Fondamentalement, leur engagement de prêtre, c'était d'accompagner les fidèles, leurs compagnons, dans la vie quotidienne. Partout où les gens se rassemblent pour des activités économiques ou sociales, les prêtres mariés vivent la pratique de la pastorale, même anonymement, en leur inspirant l'amour et la bonté, l'ouverture les uns vers les autres et le pardon. Comme Schillebeeckx l'a une fois appelé, être le "volontaire de l'amour".

Le prêtre marié trouve dans son couple et dans sa propre famille le premier champ de son ministère : c'est ici qu'il pratique sa vocation. Là il expérimente les demandes d'un amour irrésistible et le besoin d'un nouveau style de vie, les exigences d'une vie sobre, de la prière et de l'ouverture aux autres.

Nous pouvons conclure que les associations de prêtres mariés devraient dans un proche avenir se consacrer davantage aux tâches suivantes :

- * essayer de contacter et d'informer les collègues mariés en dehors du groupe. Les inviter à former de petits groupes.
- * les convaincre de la valeur du presbytérat sécularisé dans notre société moderne et les inviter à regarder leur propre vie comme un service de la foi de leurs frères chrétiens.
- * leur donner un regard plus profond sur la valeur de la sexualité, avec une vue nouvelle sur le célibat et le mariage.
- * les accompagner pour acquérir une nouvelle expression de leur foi, dans le service des plus jeunes générations.

Dans peu d'années, la génération présente des prêtres mariés aura passé. Ils doivent transmettre aux prêtres de demain, dont la plupart seront mariés, un nouveau type de presbytérat sécularisé, continuant le rêve du prêtre-ouvrier de Marseille : un ministère rénové pour les prêtres, hommes et femmes, mariés ou célibataires, actifs dans une paroisse ou engagés dans le dur univers du travail aujourd'hui où les chrétiens doivent accomplir le Royaume de Dieu.

Peu avant sa mort, en 1978, Guy RIOBE, l'évêque d'Orléans, disait à quelques prêtres mariés qui étaient restés ses amis : " Vous devez tenir ferme ! Le jour est proche où notre Eglise reconnaîtra les richesses de vos vies !".

ANNEXES

Déclarations Finales des CONGRES	pages 91-96
Bibliographie	pages 97-98
Statistiques vaticanes	pages 99

ARICCIA 1987
DOCUMENT FINAL DU PREMIER CONGRES INTERNATIONAL DE
PRETRES MARIÉS ET NOUVELLES FORMES DE MINISTÈRE

Ce Congrès de prêtres mariés et de leurs épouses n'a pas pour but de revendiquer quelque chose pour nous, mais de présenter à l'Eglise, Peuple de Dieu, nos expériences et notre nouvelle façon de servir. Nous ne contestons pas la valeur du célibat charismatique, mais nous voulons montrer ce qu'un autre type de prêtre peut apporter comme signe d'une plus grande variété de ministères.

EGLISE

- L'expérience des couples prêtres mariés ne concerne pas seulement eux-mêmes. Ce que nous vivons est fondamental pour toute l'Eglise, à savoir : intégrer à la vie de foi toute la vie humaine : sexualité, travail, rapports sociaux et économiques.
- Notre ministère presbytéral nous enraine dans la structure apostolique de l'Eglise qui est le Peuple toujours en marche vers son Dieu.
- Notre ministère a toujours évolué dans l'histoire. Après avoir reçu dans les derniers siècles une conception principalement sacramentelle, il a maintenant pris une orientation vers LE service, service enrichi chez nous par l'état de vie familiale du prêtre.
- Tout le Peuple de Dieu doit participer à l'exercice des ministères, sacramentels ou non sacramentels. De tels ministères - qui trouvent leur origine dans les paroles du Christ et surgissent du peuple, reconnus par le ministère épiscopal, acceptés par les communautés - collaborent à libérer et épanouir les membres du Peuple de Dieu qui est tout entier un Peuple Sacerdotal.
- Nous pouvons parler un nouveau langage. La réalité de notre vie en famille nous pousse à interpréter et formuler dans la langue d'aujourd'hui la Bonne Nouvelle que nous découvrons avec d'autres, comme "un père de famille qui tire de son trésor du neuf et du vieux" (Mt. 13,51)
- Nous sommes prêtres, au Service du Peuple et nous prenons part, comme tels, au renouvellement de l'Eglise.

MARIAGE ET FAMILLE

- Nous sommes heureux d'avoir choisi de concilier le mariage et la prêtrise. Nous croyons qu'une telle union de charisme renouvelle à la fois les deux sacrements et nous amène à une nouvelle expérience de Dieu.
- Cela nous fait mieux comprendre l'amour "conjugal" de Dieu avec son Peuple, selon l'image biblique.
- Le mariage nous a rendus plus humains. Cette "incarnation" nous a rapprochés de Dieu. Elle nous a rendus moins abstraits et plus sensibles aux autres.
- Notre expérience nous a fait découvrir davantage, à nous hommes, la richesse de la femme comme personne humaine, autrefois considérée comme inférieure, maintenant reconnue comme partenaire à part entière, dans le respect total de sa propre personnalité, sans laquelle il n'y a pas, dans le dessein de Dieu, d'humanité complète.
- Nous connaissons de façon plus réelle l'évolution d'une personne humaine en voyant grandir nos enfants. Nous inventons avec eux de nouveaux modes de prière, cependant que nous témoignons de notre foi auprès d'eux. La vie de famille change toutes nos perspectives.

- Jusqu'à aujourd'hui, l'attitude dualiste de la morale ecclésiastique nous a privés de la compréhension d'une nouvelle éthique sexuelle chrétienne, positive et non dominée par la peur. La vie de couple nous a fait mieux appréhender la liberté des fils et filles de Dieu.

TRAVAIL

- Notre entrée au travail, comme gagne-pain et possibilité d'aider les autres, a contribué à notre maturité et notre épanouissement.
- Nous avons découvert que le travail nous libère et nous enseigne la dignité du travail, bien que nous ressentions, comme d'autres, le poids du labeur, des injustices sociales et du chômage.
- L'insertion dans la vie concrète de tout le monde favorise l'annonce de la Bonne Nouvelle, puisque nous sommes plus proches de nos frères et gagnons leur confiance. Cela donne aussi une autre dimension à la prière.
- Nous essayons de partager nos ressources matérielles et spirituelles avec nos frères prêtres mariés et leurs familles. Nous nous sentons aussi solidaires des anciennes religieuses qui souffrent de rejet, d'isolement et du chômage.
- Nous déplorons donc l'attitude et les actions de certaines autorités ecclésiastiques qui, dans plusieurs pays, empêchent d'anciens prêtres, religieux et religieuses de trouver du travail, au mépris de l'expression de l'actuel Droit Canon, qui insiste sur la justice et la charité envers eux. La Sécurité Sociale des prêtres hors ministère n'est pas encore assurée dans de nombreux pays.

ENGAGEMENT

- Le ministère officiel s'avère, dans la plupart des cas, impossible à exercer et il n'est pas souhaité par beaucoup sans un renouvellement profond de son exercice dans un sens pluraliste.
- S'il y a un ministère pastoral, c'est à l'intérieur des communautés et à la demande de celle-ci. En ce cas d'ailleurs, l'engagement est beaucoup plus profond. Il favorise la liberté des membres du Peuple de Dieu et donc leur responsabilité effective.
- La référence à l'Évangile amène tout naturellement à s'engager souvent dans des lieux où sont vécues les relations entre frères et sœurs, comme par exemple l'engagement au service du Tiers Monde, ou, dans des organisations syndicales, sociales, voire politiques. Pour nous chrétiens, le service des hommes est service de Dieu (Mt. 25,40)

Ce que nous avons dit et écrit dans ce Congrès, comme dans toute notre activité, est inspiré par le message de Vatican II qui dit :

"La Tradition qui vient des Apôtres se développe dans l'Eglise sous l'assistance de l'Esprit-Saint : grandit en effet la perception des choses et des paroles transmises, par la contemplation et l'étude qu'en font les croyants qui les gardent dans leurs cœurs." (Dei Verbum, 8)

Nous tendons tous "à la plénitude de la vérité divine, jusqu'à ce que les paroles de Dieu reçoivent leur consommation."

Ariccia, le 28 Août 1987

DOORN - 1990

Déclaration Finale du Second Congrès

Un Ministère Nouveau pour un Monde Nouveau

Nous, prêtres catholiques et leurs épouses, réunis en Hollande, pour célébrer notre second Congrès International, soucieux de tous les ministères et conscients d'être encore appelés à proclamer l'Évangile, faisons la déclaration suivante :

Nous cherchons ensemble avec toute la famille humaine à construire un Monde nouveau et une Eglise de liberté, de solidarité, de droits humains et de justice.

Nous souvenant du rôle du service de l'Eglise dans le Monde (le "ministère") en général, nous attirons l'attention sur le renouveau du presbytérat.

Nous croyons que le Peuple de Dieu demande :

* non seulement des communautés où la célébration des sacrements et la présidence pastorale ne soient pas réservées à quelques uns, mais aussi des communautés où tous les talents soient honorés et où l'égalité de tous les membres baptisés soit la norme.

* non seulement un prêtre et une communauté pour le culte, mais aussi un prêtre participant à la vie quotidienne du monde, en famille, au travail, dans la vie sociale et politique, pour la transformation dans l'Esprit du Christ et à la lumière de l'Évangile.

* non seulement un prêtre ordonné par l'évêque, ministre de l'unité, mais aussi choisi librement par la communauté.

* non seulement un presbytérat réservé à des hommes, mais aussi un presbytérat accessible en plénitude à des femmes.

* non seulement un presbytérat avec le célibat optionnel, mais aussi un presbytérat marié.

Nous désirons réaliser ceci dans nos vies dans l'intérêt de nos enfants et du bien de l'humanité. Nous ne cherchons pas à détruire, mais à construire. Nous ne cherchons pas à fermer les fenêtres, mais à ouvrir les portes.

Doorn, le 23 Août 1990

MADRID - 1993

MESSAGE FINAL DU 3e CONGRES INTERNATIONAL

NOUS SOMMES PRETS A TOUS LES SERVICES

Nous nous sommes réunis à Madrid, du 18 au 22 août, pour célébrer le troisième Congrès de la Fédération Internationale des Prêtres Catholiques Mariés.

Nous sommes des couples de chrétiens et de chrétiennes venant de 27 pays du monde et dans lesquels le mari fut ordonné prêtre.

Le but du Congrès a été de partager nos expériences de recherche du renouveau de l'Eglise et des nombreuses manières de servir les hommes et les femmes d'aujourd'hui, en accord avec les directives proposées par Vatican II.

En tant que femmes, nous avons fait part de nos expériences de dévouement quotidien auprès des marginaux : drogués, prostituées, alcooliques, vagabonds, etc... Nous avons conscience qu'à travers ces choix, nous célébrons les authentiques sacrements de la vie qui sont la vie des sacrements. C'est ainsi que nous voulons symboliser la vie, que nous communiquons la vitalité de notre amour.

Nous les jeunes, nous avons manifesté la vie qui surgit à l'intérieur de nous-mêmes, en essayant de faire comprendre à nos parents que Dieu est là où chacun de nous se trouve et cherche la liberté, l'idéal et le courage de vivre.

Tous, nous sommes conscients d'appartenir au Peuple de Dieu; c'est ainsi que nous essayons de construire des communautés de liberté et de justice dans lesquelles il soit possible de vivre le message de l'Evangile.

Nous réaffirmons notre volonté de rencontrer et d'aimer chaque jour davantage les multiples formes de la vie qui surgissent du cœur des hommes et des femmes aujourd'hui. Car c'est là aussi que nous découvrons le témoignage de Jésus et que nous communions à son Esprit.

Nous voulons concrétiser ce choix en vivant avec tous ceux qui travaillent à la construction d'un monde meilleur et plus juste, spécialement en prenant parti pour tous ceux qui souffrent de la faim, de la violence et de la guerre.

Nous invitons tous les autres prêtres mariés et leur familles à se joindre à nous pour faire aboutir le renouveau de l'Eglise et des ministères. Nous voulons profiter de cet événement d'Eglise pour redire à quel point nous nous sentons appelés, nous-mêmes, nos épouses et nos enfants, à construire avec les hommes de bonne volonté une société plus juste, plus libre et plus solidaire.

Enfin, nous nous indignons contre les désignations de prêtres et d'évêques, qui ne tiennent pas compte de la communauté qui les reçoit. Nous dénonçons la discrimination dont sont victimes de la part de la hiérarchie ecclésiastique les prêtres mariés aussi bien que leurs épouses. Nous nous insurgons contre son refus du pluralisme.

Donc les prêtres mariés et leurs épouses

* proclament leur fidélité au Peuple de Dieu, envoyés qu'il sont, dans le monde, par Jésus, pour y manifester la présence de l'amour du Père et y apporter la justice, la paix et la joie.

* affirment leur volonté de promouvoir, à la base, le renouveau de la communauté ecclésiale par une égalité totale des hommes et de femmes, par la participation de tous ses membres, dans l'union de toutes les communautés locales.

* réaffirment leur engagement à servir les membres du Peuple de Dieu, à les inspirer et à les aider dans leur mission, en partageant leur vie familiale, sociale et culturelle.

* se déclarent prêts à tous les services qui leur seront demandés dans les paroisses, dans les communautés nouvelles de base et dans toutes les communautés humaines travaillant pour un monde meilleur.

BRASILIA 1996

DOCUMENT FINAL du IV^e CONGRES INTERNATIONAL DES PRETRES CATHOLIQUES MARIÉS ET LEURS FAMILLES

Réunis à BRASILIA du 25 au 28 juillet 1996, venus de 25 pays du monde, hommes, femmes et enfants, guidés par l'Esprit de Dieu et envoyés par nos communautés, nous voulons témoigner de notre Foi en Jésus-Christ et en son message.

A l'approche du III^e Millénaire, nous avons choisi comme thème de réflexion la nécessité de trouver de nouvelles formes de ministère, au service des communautés, dans une Eglise renouvelée.

Dans son aspect institutionnel, l'Eglise est une réalité historique qui, au long des siècles, a été influencée par différentes formes de cultures, que ce soit celle de l'Empire Romain ou celle de la Féodalité Médiévale ou, plus récemment, celle du Colonialisme dominateur.

A l'époque actuelle, à l'écoute des appels de ce temps pour plus de justice dans une société démocratique, elle se doit de s'insérer dans une culture populaire qui s'exprime dans une mystique de l'espoir et de la libération et aller à la rencontre de ceux qui attendent... communautés sans bergers.

Nous voulons présenter par notre témoignage le message évangélique originel, adapté aux hommes d'aujourd'hui. Notre mariage, avec tout ce qu'il comporte, est l'annonce de ministères nouveaux que l'Esprit de Dieu offre à son Eglise.

Un des aspects les plus importants de notre vie, c'est le partage de notre foi avec tous nos frères et soeurs, surtout les exclus. Nous sommes insérés dans la vie familiale, dans des communautés, dans des mouvements sociaux ou autres. Notre mission s'inspire du modèle des communautés primitives, comme on le voit esquissé dans des communautés de base et diverses expériences où des personnes s'engagent pour la justice, défendent marginalisés ou exclus, aussi bien dans le monde rural que dans les villes et leurs banlieues.

Nous continuerons à vivre en chrétien à travers nos rencontres, la méditation de la Parole de Dieu, la prière, la célébration, et en travaillant avec tous ceux qui défendent les victimes, les injustices et les exclusions imposées par tous les systèmes oppressifs.

Dans la mesure où nous serons fidèles à l'approfondissement spirituel, au partage et à l'amour fraternel, nous annoncerons, en Eglise, le message de Jésus qui germe déjà dans le coeur de nos frères.